

C.R.A.C. N° 152 (2014-2015)

2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 2 juin 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réparation de la RN50 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	1
<i>Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement de la vallée de la Dendre »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	2
<i>Question orale de Mme Poulin à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le rôle de la Wallonie dans la préparation du nouveau plan de transport de la SNCB »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Poulin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	4
<i>Question orale de Mme Poulin à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie du bruit et le plan d'action y afférent »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Poulin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	5
<i>Question orale de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les dégâts aux voiries communales parallèles aux chantiers de la N5 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Poulin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	6
<i>Question orale de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la création d'un boulevard urbain sur la N5 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Poulin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	7

Question orale de M. Sampaoli à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la qualité des voiries constituées de produits recyclés »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Sampaoli, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 8

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement des travaux prévus pour le pont de Tilff »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 9

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le retard important dans les travaux du pont d'Esneux »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 10

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réflexion autour de la concession des autoroutes au secteur privé » ;

Question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement des infrastructures routières » ;

Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet d'autoroutes concédées au privé » ;

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la concession des routes au privé »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, MM. Collignon, Stoffels, Crucke M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 12

Question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement du dossier de la RN54 »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 20

Question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN53 »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 21

Question orale de Mme Poulin à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le développement du RAVeL »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Poulin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 22

Question orale de M. Puget à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la synchronisation des feux de signalisation »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 23

Question orale de M. Drèze à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les projets de RER à Charleroi et à Liège »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 25

Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les routes régionales du district de Saint-Vith »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 26

Question orale de Mme Gérardon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « les bornes de recharge électrique » 27

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « les bornes d'appel « SOS » ».....27

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « l'autonomisation énergétique des zones d'activité économique (ZAE) » 27

Question orale de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « l'état de la route du Condroz (RN63) à Nandrin » 27

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la régionalisation de la gestion du patrimoine mobilier »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 27

Question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le crowdfunding au secours des ascenseurs du canal du Centre »..... 29

Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la restauration de la chapelle Sainte-Brigide à Fosses-la-Ville »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 29

Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les gares classées en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 30

<i>Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact que pourrait avoir le TTIP sur les politiques wallonnes en matière de santé »</i>	31
<i>Question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le don d'organes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Denis, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	31
<i>Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le système de remboursement des consultations chez les tabacologues » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la politique de lutte contre le tabagisme en Wallonie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Durenne, Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	32
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	34
<i>Interpellations et question orales (Suite)</i>	34
<i>Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la problématique de l'hépatite »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	34
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation du nombre de plaintes dans les maisons de repos »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	36
<i>Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la nouvelle manière de prévenir les risques de maladies cardiovasculaires »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	37
<i>Reprise de la séance</i>	38
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i>	38
<i>Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention et le traitement de la myopie »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme la Présidente.....	38

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les pairs aidants »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 40

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conditions de travail dans le secteur hospitalier et médical »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 41

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des lieux des subsides pour les maisons de repos et de soins »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 43

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la recrudescence de la tuberculose » ;

Question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention contre la tuberculose »..... 44

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la recherche de places en maison de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 45

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la possibilité de créer des relais sociaux transcommunaux »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 46

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aides à la formation des personnes handicapées »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 47

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aides à la mobilité »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 49

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'édition 2015 de l'opération « Carrefours des Générations » »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 49

Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du centre hospitalier Peltzer - La Tourelle de Verviers »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 51

Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les places de stationnement pour personnes handicapées repérables par GPS »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 53

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les difficultés de paiement des frais dit « cachés » pour les résidents en maison de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....54

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'exonération de TVA dont bénéficie le secteur des maisons de repos » ;

Question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fin de l'exonération de TVA dont bénéficie le secteur des maisons de repos et de soins » ;

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la soumission des maisons de repos à la TVA envisagée par la Cour européenne de justice »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Mouyard, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 56

Question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'absence de cadastre en matière de demandes auprès des maisons de repos ».....58

Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le soutien aux femmes SDF ».....58

Question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le transfert de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Denis, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 58

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le processus d'intégration des étrangers »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....59

Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la stratégie wallonne du rail »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 61

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le dysfonctionnement des radars tronçons » ;

Question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les caméras de reconnaissance automatique d'immatriculations »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Morreale, Moinnet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....62

Question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les accidents impliquant des poids lourds »..... 64

Question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la différence des sanctions en matière de roulage entre les Wallons et les Flamands »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Maroy, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 64

Question orale de M. Dodrion à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux anti-GPS »..... 65

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le port obligatoire d'un gilet fluo par les motards »..... 65

Liste des intervenants..... 66

Abréviations courantes..... 67

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 24 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Je voulais juste vous signaler que les auditions SOFICO sont prévues pour le 16 juin prochain.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME DURENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉPARATION DE LA RN50 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réparation de la RN50 ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, j'intervenais auprès de vous, il y a quelques semaines, plus précisément au mois de février, à propos du mauvais état du marquage routier sur certaines portions de routes en Wallonie, notamment sur notre réseau structurant.

Vous m'indiquiez alors qu'une toute nouvelle approche plus professionnelle a été mise en place avec la DGO1 du Service public de Wallonie, afin d'uniformiser les pratiques en matière d'entretien ordinaire et renforcer notamment les opérations de marquage.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'en dire davantage sur cette nouvelle approche ?

Je voudrais d'ailleurs mettre cette question en lien avec une petite commune rurale de Wallonie picarde –

dont je ne citerai pas le nom – qui est traversée par la RN50. Dans cette commune, il y a cette RN50 en mauvais état, avec énormément de trous. Une demande avait été faite auprès de vos services pour réparer ces trous et ensuite, procéder au marquage.

Un matin, à la stupéfaction de l'échevin des travaux, sur le chemin de l'administration communale, celui-ci a remarqué que l'on procédait au marquage, mais que l'on ne réparait pas les trous. Il s'est donc arrêté pour voir ce qui se passait et on lui a dit que c'était deux entreprises différentes, que l'on devait d'abord procéder au marquage et qu'ensuite, on referait les trous. Imaginez donc, un passage pour piétons, émaillé de jolis trous, que l'on met en couleur et l'on reviendra, par la suite, reboucher les trous. Ensuite, l'on remettra une nouvelle fois en peinture.

Je ne sais pas si cela fait partie de la nouvelle approche, mais j'en doute fortement.

Monsieur le Ministre, comment cela a-t-il été possible ? Est-ce, comme je viens de le dire, à mettre en lien avec cette nouvelle approche ? Disposez-vous des éléments qui permettent d'expliquer un tel dysfonctionnement ? Y a-t-il eu un manque de coordination ? Comment la DGO1 entend-elle éviter ce couac à l'avenir ?

On espère que cela ne va plus se reproduire, parce que c'est un peu surréaliste.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, merci pour votre question. Celle-ci porte sur deux volets distincts. D'une part, la nouvelle approche en matière d'entretien, notamment des marquages ainsi que, d'autre part, le cas particulier de ceux qui ont été réalisés récemment sur la N50 à Pecq.

Au sujet de la nouvelle approche en matière d'entretien, celle-ci a été conçue avec la DGO1. Elle porte le nom d'ECO – Entretien Cyclique Ordinaire. Le but est d'uniformiser les pratiques dans les 42 districts des sept directions territoriales de la DGO1, à savoir mon administration en charge des routes. En effet, il était régulièrement constaté que, par exemple, le fauchage était réalisé trois fois à un endroit et une seule fois à d'autres.

Cette nouvelle politique demande aussi des moyens pour assurer un entretien minimum, c'est la raison pour laquelle j'ai porté le budget disponible en 2015 – vous vous en souviendrez – à 37 millions d'euros au lieu de 28 millions, et ce, malgré le contexte budgétaire compliqué que nous connaissons.

ECO regroupe quatre grandes familles d'entretien :

- l'image du réseau qui regroupe le nettoyage, le brossage, le ramassage des déchets, le fauchage des zones, autres que celles de visibilité et sécurité, et cetera ;
- la sécurisation du réseau qui regroupe le fauchage des zones de visibilité telles que carrefours et îlots, le remplacement des glissières ;
- l'aspect fonctionnel du réseau qui regroupe le nettoyage des filets d'eau et avaloirs, le curage des fossés, le remplacement de la signalisation et également le renouvellement des marquages ainsi divers autres postes ;
- l'aspect structurel du réseau qui regroupe le remplacement de collecteurs, d'avaloirs ou de bordures ainsi que toutes les opérations relatives au revêtement : réparations localisées du coffre, traitement de fissures, rebouchage de nids de poule ou encore les enduisages.

En ce qui concerne les marquages, l'objectif, à terme, est de renouveler le marquage axial, au centre de la chaussée, tous les ans et tous les autres types – latéral, marquages de type figuratif, et cetera – tous les deux à trois ans.

Je précise bien qu'il s'agit d'un objectif à terme, car ECO implique la modification de tous les marchés, appelés les « baux d'entretien », qui prévoient actuellement des fréquences et pratiques contractuelles, parfois pour plusieurs années. Il faudra que tout cela soit mis en place progressivement et partout.

Venons-en au cas particulier des marquages de la N50 à Pecq. Il est vrai que cela peut paraître surprenant, voire absurde, de renouveler des marquages avant d'avoir fait les revêtements sur lesquels ils sont faits.

Les responsables locaux de la DGO1 étaient confrontés à un dilemme important. Les revêtements de la N50 ne se feront pas avant quelques mois pour des raisons administratives de passation de marché, alors que des problèmes de sécurité importants se posaient en l'absence de marquage.

Ils ont donc décidé de procéder à ce renouvellement avant la réparation du revêtement, uniquement pour des raisons de sécurité.

Je précise toutefois que l'on ne parle que d'un carrefour. Les implications budgétaires étant très limitées en regard des implications de sécurité, je pense que l'on ne peut réellement pas parler de

dysfonctionnement ni leur en faire grief. Ils ont là pratiqué effectivement une politique précautionneuse.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Avec les explications que je viens de recevoir, je comprends un peu mieux. Merci de m'avoir détaillé cette nouvelle approche ECO dont j'ai bien pris note.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA
DENDRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement de la vallée de la Dendre ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, bien souvent, voire trop souvent, nous entendons sur les bancs de cette assemblée des élus dénoncer les lenteurs, voire les retards intolérables pris par la Région wallonne dans la réalisation de ses chantiers. Et d'aucuns de comparer la lenteur wallonne avec le dynamisme du nord du pays. Une fois n'est pas coutume, il semble que, pour cette fois, le lièvre se soit fait tortue et qu'il en soit bien marri.

Suite aux inondations qui ont touché les riverains de la Dendre, ces dernières années, les Régions wallonne et flamande avaient convenu de réaliser un certain nombre de travaux afin de limiter l'impact de ces crues et protéger les différentes habitations. Dans ce dossier, si du côté wallon, tout se passe plutôt bien – l'avant-dernier chantier est en cours de réalisation et la dernière des cinq écluses sera modernisée en 2016 – il semble qu'il n'en est pas de même côté flamand où, excepté la pose d'une première pierre, les riverains, telle sœur Anne, ne voient toujours rien venir.

Votre vis-à-vis flamand en charge des Travaux publics justifie par ailleurs ce retard par le fait que la Wallonie va trop vite en besogne – j'ai beaucoup apprécié. Au sud du pays, il y aurait moins de respect de l'environnement, de concertation et de participation avec les citoyens – j'ai moins apprécié.

Monsieur le Ministre, concernant ce dossier de la Dendre, pouvez-vous nous confirmer que toutes les procédures ont bel et bien été respectées ?

Vu le retard pris par la Flandre, qui risque de ne pas être rattrapé avant de nombreuses années, ne devons-nous pas craindre, en cas de nouvelles montées des eaux, des dégâts aux aménagements réalisés en Wallonie, notamment les nouvelles écluses ?

En outre, ce dossier met en évidence, pour toute une série de chantiers de travaux publics – je pense notamment au problème de l'A8 à Hal – qu'une concertation est nécessaire entre les deux Régions.

Pourriez-vous faire le point avec nous sur les contacts menés entre les Régions en matière de travaux publics transfrontaliers ? Aujourd'hui – indépendamment de ce dossier exposé ce matin en commission – êtes-vous informé sur d'autres dossiers transfrontaliers qui risqueraient de poser problème ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, grand merci pour votre question matinale. J'ai effectivement été interpellé par les propos tenus par mon homologue, M. le Ministre Weyts, il y a trois semaines. Il a apparemment voulu justifier, comme vous l'avez rappelé, un retard dans les travaux côté flamand sur la Dendre, de façon un peu surprenante, pour ne pas dire douteuse, alors que la Wallonie exécute la partie des travaux qui lui incombent dans le respect d'un calendrier, au départ concerté entre les Régions.

Pour réellement avoir la conviction que la Wallonie est moins regardante sur les questions de concertation, d'avis préalable, de consultations et d'enquêtes publiques, c'est qu'il faut bien méconnaître le CWATUPE pour avoir ce sentiment, puisque, régulièrement, on nous reproche de faire trop de participations dans ces procédures, dès lors que : « cela constitue un handicap pour leur aboutissement rapide ».

Si l'on en écoute certains, quand la Flandre est en avance sur la Wallonie, on dit qu'elle est dynamique. Mais si c'est la Wallonie qui est en avance sur la Flandre, on dit qu'elle ne respecte pas les procédures. Bien. Je pense que le propos est tellement gros qu'à lui même il suffit pour invalider son contenu.

Je ne peux évidemment pas accepter cette vision totalement biaisée, voire mensongère, des choses. Il ne me serait absolument pas venu à l'idée, de dire que les travaux du RER, en Flandre, avancent plus vite qu'en Wallonie, car la Flandre ne respecte pas les procédures ou, en tout cas, est plus légère que ne l'est la Wallonie à cet égard – comme je me suis autorisé, d'ailleurs, à le répondre dans la presse suite à l'intervention de M. le Ministre Weyts.

Mais revenons au cas de la Dendre et des travaux à y effectuer de part et d'autre de la frontière régionale pour réduire les risques d'inondation. Tout d'abord, au niveau

des procédures, je vous signale que la construction de toutes les infrastructures et des équipements dans la vallée de la Dendre, en Wallonie, a scrupuleusement respecté le cadre de la législation existante, y compris par la tenue d'enquêtes publiques en bon et due forme.

Ainsi, la reconstruction des deux derniers barrages de la Dendre à Papignies, en cours – le permis ayant été obtenu en 2013 – et à Deux-Acren, prévu à partir de 2016, exige uniquement l'obtention d'un permis d'urbanisme. De plus, pour le barrage de Deux-Acren, la construction d'une digue de protection contre les inondations pourrait faire l'objet d'une étude d'incidences si le fonctionnaire délégué de l'urbanisme l'exige.

Pour être tout à fait complet, afin de réagir rapidement, suite aux inondations catastrophiques que l'on a connues en 2010 – 2011, à Deux-Acren, quatre diguettes en terre ont été érigées en urgence, en rive droite, sur base des conclusions d'une étude hydraulique de l'Université de Liège.

Ces travaux de minime importance empêchent la Dendre de déborder vers des habitations de Deux-Acren, déjà menacées par la crue du ruisseau, le Lake. Un permis de régularisation est en cours. Cette procédure a été réalisée en accord avec la Commune de Lessines et, bien entendu, dans l'intérêt de la population.

Dans le cadre de la concertation avec Région flamande, relative à la réalisation de travaux et d'entretien, en raison de certains retards accusés en Flandre, des études hydrauliques récentes laissent craindre qu'une mauvaise évacuation des eaux à l'aval, c'est-à-dire en Flandre, nuisent à l'efficacité des travaux réalisés en Wallonie, à savoir les barrages et même les digues de protection contre les inondations.

Je puis vous assurer que mon administration participe régulièrement à des réunions de concertation sur différents sujets communs, dont la gestion de la Dendre, et qu'un échange systématique des données et des prévisions de débit a lieu avec la Région Flamande.

Pour être complet au sujet de la collaboration Wallonie-Flandre, pour de nombreux dossiers dont j'ai la charge, elle est effective, constructive et complète. Citons quelques exemples pour illustrer le propos :

- le dossier de la Witt à Halle – pour lequel j'ai répondu à une question de M. Crucke lors de la commission précédente ;
- le projet Seine-Nord-Escaut qui mobilise la Flandre, la Wallonie, mais aussi la France ;
- le dossier de Lanaye au nord de Liège et plus globalement la collaboration avec le port d'Anvers et celui de Liège ;
- l'autoroute E40 entre Bruxelles et Liège qui passe alternativement dans les deux Régions ;

- les infrastructures routières, autoroutières, fluviales ainsi que ferroviaires autour de Bruxelles, en Brabant wallon et flamand ;
- et les récents transferts de compétences au niveau de la sécurité et de la réglementation routière.

Tous ces sujets et dossiers réunissent fréquemment les administrations régionales et les contacts au niveau politique sont réguliers. Je pourrais encore en citer bien d'autres exemples, si je prenais le champ de l'action sociale et surtout de la santé où des concertations sont indispensables pour rendre effectives les mesures. Sachez, à titre d'exemple, que je rencontrerai mes homologues flamands et bruxellois, fin de ce mois, notamment sur des enjeux de sécurité routière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse complète, en tout cas pour la mise au point nécessaire par rapport aux propos de son homologue flamand. C'est important de rappeler qu'en Wallonie, l'ensemble des procédures est bel et bien respecté. On ne peut pas se permettre de se laisser dire n'importe quoi à n'importe quel moment. C'est rassurant dès lors par rapport à la suite des travaux, même si je ne suis pas surprise par la réponse, mais c'était important de pouvoir le rappeler. Je suis satisfaite d'entendre que les concertations entre nos administrations vont bon train et que l'ensemble des dossiers est suivi, comme cela doit s'opérer.

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RÔLE
DE LA WALLONIE DANS LA PRÉPARATION DU
NOUVEAU PLAN DE TRANSPORT DE LA
SNCB »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Poulin à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le rôle de la Wallonie dans la préparation du nouveau plan de transport de la SNCB ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, en décembre dernier, quelques jours à peine après son entrée en vigueur, le nouveau plan de transport de la SNCB était vivement critiqué, à tel point que la ministre en charge indiquait déjà travailler à un énième nouveau plan destiné à entrer en vigueur en 2017.

La Libre Belgique a publié les résultats des premiers travaux préparatoires à ce nouveau plan de transport. Le

moins que l'on puisse dire, c'est que la base de travail sur laquelle la SNCB semble partie est loin d'être bonne.

En effet, de nouvelles suppressions de train ou arrêts sur des lignes rurales sont à craindre. On a pu lire notamment que : « le train est avant tout un mode de transport de masse entre les villes et les zones à forte densité de population ».

Avez-vous eu connaissance de ce document ? Comment la concertation des Régions sera-t-elle initiée ? La Région wallonne est-elle déjà représentée au sein du CA de la SNCB ?

En Belgique, on sait que tout est lu par le prisme communautaire. Encore une fois, c'est la Wallonie, moins densément peuplée, qui risque d'être la plus pénalisée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je n'ai pas connaissance du document émanant de la SNCB auquel vous faites référence. Il faut dire qu'à ce jour précis, la Wallonie, tout comme les deux autres entités fédérées, ne dispose pas encore d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la SNCB ni d'Infrabel, par ailleurs. Pourtant, le Gouvernement wallon a, il y a plusieurs semaines déjà – le 19 mars, pour être précis – désigné ces deux représentants et a communiqué leur nom au Gouvernement fédéral et en particulier à la ministre fédérale de la Mobilité.

Lorsque le représentant de la Région Wallonne siégera au sein du conseil d'administration de la SNCB, de manière effective, il sera alors possible de faire entendre directement, là où les décisions se prennent, les attentes légitimes des Wallons en matière de mobilité ferroviaire. Je ne suis pas de ceux qui pensent que le chemin de fer ne sert que la desserte des grandes villes. Tant que le ferroviaire relèvera des missions de service public, je veillerai à une juste répartition de l'ordre ferroviaire sur l'ensemble des lignes parcourant le territoire wallon, en intra wallon ou à destination d'autres parties du pays et, en tous cas, je continuerai à le plaider, puisque ce n'est pas moi qui ai la main sur ce volet décisionnel, c'est bien entendu mon homologue, Mme la Ministre Galant.

J'ai, ainsi que je vous l'ai expliqué lors d'une précédente réunion de commission, demandé à la cellule ferroviaire de procéder à une évaluation du plan de transport de la SNCB pour la fin du premier semestre 2015 – cela approche, plus que quelques fois dormir. La ministre fédérale de la Mobilité a plusieurs fois déclaré que les Régions seraient associées à la préparation du prochain plan de transport. J'attends maintenant qu'elle mette en pratique ses déclarations, car la Wallonie aura, bien entendu, des propositions à faire-valoir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je trouve en effet dommage que nous ne soyons pas représentés justement au sein de ce conseil d'administration et qu'il est important d'y être.

En ce qui concerne la mobilité dans les zones rurales, le premier plan de transport ne nous a déjà pas épargnés. Il serait dommage de subir de nouvelles suppressions, surtout si l'on veut remettre les gens dans les trains, au lieu de leur faire prendre leur voiture, comme c'est le cas actuellement.

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CARTOGRAPHIE DU BRUIT ET LE PLAN
D'ACTION Y AFFÉRENT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Poulin à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie du bruit et le plan d'action y afférent ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, le bruit causé par le trafic routier, en sus de la pollution de l'air et des émissions de CO₂, est un problème environnemental et une source de plaintes du public de plus en plus fréquentes.

Vu son impact négatif sur le confort et la santé, la lutte contre le bruit me paraît être une nécessité à prendre en compte de manière approfondie.

Une directive européenne de 2002 a imposé aux États membres de cartographier l'exposition au bruit de la population ; la Région wallonne a notamment établi une cartographie acoustique des grands axes routiers dont le trafic dépasse 6 millions de véhicules par an.

Les résultats de l'estimation des taux d'exposition de la population au bruit doivent servir de guide à l'élaboration de plans d'action pour la gestion du bruit et de ses effets sur la qualité de vie et de la santé.

Aujourd'hui, où en sont les cartographies du bruit du trafic routier et leurs mises à jour en ce qui concerne les cartes réalisées antérieurement ?

Quels plans d'action ont été élaborés ?

Quelles mesures définies dans ces plans ont été mises en œuvre ?

De nouveaux plans doivent-ils être définis ?

La réduction des nuisances sonores est-elle prise en compte lors de l'élaboration de nouveaux projets ?

D'une manière plus générale, quelle priorité accorderez-vous à cette problématique ? Selon quelle méthodologie ? Avec quels moyens ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, les protections acoustiques à prévoir sur le réseau routier sont encadrées par une directive européenne de 2002, au même titre d'ailleurs que d'autres types de nuisances sonores. Celle-ci impose à l'ensemble des États membres de mettre en place une politique visant : à évaluer les niveaux d'exposition ; à informer la population ; et à apporter des solutions pour assurer le bien-être des populations que l'on considère comme exposées, voire surexposées.

Pour satisfaire le premier volet, deux cartographies de bruit doivent être établies.

La première, concernant les voiries empruntées par plus de 6 millions de véhicules par an, a déjà été réalisée il y a environ 5 ans.

Quant à la seconde, concernant les voiries empruntées par 3 à 6 millions de véhicules par an, elle est en cours de réalisation. Ses conclusions sont attendues pour le courant du premier semestre 2016.

Cette cartographie stratégique, une fois terminée, et additionnée à divers critères tels que la densité de population autour des voiries concernées, permettra d'établir une liste de sites d'actions à traiter, notamment par le placement de murs antibruit.

Des plans d'action, en tant que tels, n'ont donc pas encore été définis. Toutefois, divers contacts et réunions entre les services de l'administration et les cabinets concernés, en ce compris la SOFICO, ont déjà eu lieu. La SOFICO qui, comme Mme la Présidente le disait, fera l'objet d'auditions lors de notre prochaine commission.

Cette analyse nous permettra aussi d'effectuer les meilleurs choix qui soient en optimisant l'utilisation des budgets disponibles : les sites les plus urgents à traiter seront intégrés dans le cadre budgétaire du plan Infrastructures, dont la conception pourra se matérialiser dès 2016.

Il n'est, d'ailleurs, pas possible, à l'heure actuelle, de préciser quels seront les sites traités. Les budgets 2015 actuels de la Wallonie ou de la SOFICO ne prévoient donc pas d'intervention spécifique à ce niveau.

Quoi qu'il en soit, diminuer les nuisances sonores est bien un enjeu, et j'y accorderai des moyens budgétaires.

Toutefois, soyons honnête, d'après les premières estimations que l'on a pu me faire parvenir, s'il fallait strictement mettre en œuvre la directive dans toutes ses facettes, ce sont des centaines de millions d'euros dont nous aurions besoin pour pouvoir mettre en place tous les murs antibruit qui seraient requis – moyens dont on ne disposera pas au cours de cette législature, soyons clairs.

Néanmoins, je ne dois pas, pour autant, perdre de vue que c'est un élément prioritaire auquel s'ajoutent d'autres enjeux, tels la sécurité routière, la réhabilitation des voiries, les aménagements doux, les ouvrages d'art, le développement du RAVeL, et j'en passe, qui nécessiteront, eux aussi, des moyens importants.

L'élaboration de nouveaux projets sera étudiée soigneusement. La réduction des nuisances sonores est systématiquement abordée, dès lors qu'on lance des cahiers de charges ; l'on intègre préventivement cette dimension pour y apporter la meilleure des solutions. Je pense, entre autres, à cet égard, au viaduc de Boirs et au contournement de Couvin.

Malgré toutes les contraintes budgétaires imposées, je ne perds pas de vue la lutte contre le bruit de la route et, même s'il est trop tôt pour donner des indications précises, nous veillerons à rester attentifs à cet enjeu, et ce, pour le bien-être et le confort des citoyens.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Je vous remercie pour votre réponse. Je suis très contente que vous soyez attentif à cette notion de bruit.

Pour l'avoir vécu au niveau de l'aménagement de la N5, avec votre prédécesseur, il a fallu discuter et discuter encore afin d'avoir quelques murs antibruit, notamment au niveau de Laneffe – ces villages que l'on a coupés en deux lors de la construction de la N5.

Je crois qu'il est important d'en tenir compte.

Je crois qu'auparavant la population n'était pas trop négative à ce sujet, mais le flux de trafic s'amplifiant, c'est devenu, à certains endroits de la nationale, carrément invivable, surtout la nuit, avec les transports. C'est surtout cela à mon avis qui dérange le plus.

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
DÉGÂTS AUX VOIRIES COMMUNALES
PARALLÈLES AUX CHANTIERS DE LA N5 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine, sur « les dégâts aux voiries communales parallèles aux chantiers de la N5 ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, depuis plusieurs mois maintenant, les travaux sur la N5 entre Fraire et Somzée et entre Neuville et Philippeville vont bon train. C'est une bonne chose, je dois quand même le signaler. Cette nationale, on le sait, est destinée à devenir une véritable autoroute.

Pour réaliser les travaux sur ces tronçons, la circulation est ramenée à deux bandes d'un seul côté de la chaussée et la vitesse y est limitée à 50 kilomètres par heure. Des déviations sont renseignées lorsque cela s'avère nécessaire. Celles-ci conduisent les automobilistes à emprunter des voiries communales parallèles.

Par ailleurs, certains automobilistes, pour éviter les travaux, les détours et déviations, traversent également les villages avoisinants, et notamment, je tiens à le préciser, de nombreux poids lourds.

Ce sont, ainsi, des routes communales, particulièrement à Laneffe, Somzée et Fraire, mais aussi du côté de Philippeville et Neuville, qui sont prises d'assaut. Ces routes ne sont pas destinées à accueillir un tel charroi, pendant une aussi longue durée. Je précise, à ce dernier égard, qu'il est question de 220 jours ouvrables de chantier. Les dégâts y sont d'ores et déjà assez visibles.

Vous savez très bien que l'on éprouve des difficultés à boucler les budgets communaux, vu ce que l'on a imposé à ces entités depuis deux ans maintenant. Les maigres budgets communaux ne peuvent supporter la réfection de ces routes endommagées.

Lorsqu'il s'agira de procéder à la réfection de ces routes communales, avez-vous prévu un budget pour dédommager les communes concernées ? Comment entendez-vous procéder ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en règle générale, l'optique est souvent de privilégier les déviations sur le réseau régional. D'ailleurs, sur le tronçon Somzée-Fraire, toutes les déviations empruntent des voiries SPW.

Il n'y a donc pas d'itinéraire de déviation signalée via des voiries communales.

De façon générale toujours, dans le cas où des itinéraires signalés se font sur le réseau communal, un état des lieux des voiries, inclus dans les itinéraires de

déviations, est dressé préalablement à la mise en œuvre de ces des déviations.

Si nécessaire, des réparations ponctuelles sont effectuées, si des dégâts réels sont constatés, pendant ou au terme de l'utilisation de ces voiries comme déviation.

Bien que, de façon globale, mon administration et la SOFICO ne disposent pas de budget pour intervenir sur les voiries communales, qui ne relèvent pas de mes compétences. Mais cela me paraît, a priori, logique que, si c'est en raison d'un chantier qui a lieu sur les voiries régionales, que des voiries communales sont dégradées de manière plus accentuée, il y ait aussi, par principe de correction, une intervention qui puisse être envisagée, ne fut-ce que pour l'essentiel des dégâts.

Il est important de signaler que la préparation d'un chantier d'une telle ampleur est concertée avec les communes concernées et que les itinéraires des déviations sont décidés en collaboration avec les communes et les services de police.

De même, mon administration ne peut être tenue responsable des dégâts causés sur des itinéraires empruntés par des usagers qui n'ont pas été, eux, signalés comme déviation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Je voudrais quand même ajouter que quand on a les finances communales dans ses attributions, on fait des plans pluriannuels au niveau des voiries, qui sont de plus en plus difficiles à faire, étant donné que l'on a beaucoup de choses à payer.

Je rencontre le cas, notamment, sur une voirie à Laneffe ; celle-ci était encore en état et avait été programmée dans les 10 ans. Mais ici, elle est tout à fait démolie, parce que les gens décident de ne pas s'embringer dans les travaux. On a eu les convois de camions qui viennent travailler sur la N5, et ce n'est pas peu dire. Cette voirie est complètement à refaire. Dès que les travaux de la N5 seront terminés, je devrai évaluer la situation, parce qu'il y a des commerces tout le long, ce qui n'était pas prévu dans le plan pluriannuel. C'est pour cela que j'avais posé cette question.

Ce n'est pas facile à gérer pour les communes. Même si c'est une bonne chose que les travaux soient effectués sur les routes régionales, c'est un atout, mais cela reste difficile à gérer pour les communes.

Mon collègue de Philippeville a exactement le même problème.

QUESTION ORALE DE MME POULIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CRÉATION D'UN BOULEVARD URBAIN SUR LA N5 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la création d'un boulevard urbain sur la N5 ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon vient d'annoncer la liste des projets retenus dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER. Ce choix fait des heureux et des mécontents.

Parmi les projets non retenus, il y en avait un introduit par la Commune de Couvin et le SPW, qui concernait la création d'un boulevard urbain sur la N5. Ce boulevard était un élément phare du projet « Couvin, porte de France ».

S'il n'a pas été retenu par la *task force* mise en place par le Gouvernement, je peux tout à fait le comprendre.

Les fonds FEDER ne sont pas non plus les seuls fonds disponibles pour le financement des projets d'infrastructures.

Ce projet de boulevard urbain est-il enterré par le SPW ? Fait-il partie des priorités d'investissements dans le cadre de la réfection de la N5/E420 ? Ou y a-t-il d'autres appels à projets qui pourraient le financer ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la création de ce boulevard urbain n'est pas un projet du SPW. Il s'agit d'une possibilité développée par le BEP, le Bureau économique de la province, en vue de tenter de profiter du budget FEDER. Comme vous l'avez signalé, ce projet n'a, malheureusement, pas pu être retenu.

La construction du contournement de Couvin verra bien son aboutissement fin 2017. Il est actuellement prématuré d'envisager des aménagements dans le centre de Couvin, étant donné que la circulation des poids lourds y transitera jusqu'à la mise en service dudit contournement.

Toutefois, mon administration est et restera attentive aux possibilités d'aménager la N5 dans la traversée de Couvin ; traversée qui pourra faire l'objet d'aménagements en temps opportun, au regard des

possibilités de financement à ce moment-là. À ce stade, c'est encore trop précoce pour formuler un engagement quelconque et, a priori, ferme.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Quand vous me dites que les travaux seront terminés fin 2017, on sait très bien que, s'il y a appel à projets ou financement d'un tel projet, cela prendra quelque temps pour le mettre au point et le réaliser. Je crois qu'il faudrait peut-être y penser maintenant pour arriver à la date début 2018, avec cette mise en place qui, à mon avis, sera complémentaire avec le contournement de Couvin, qui amènera du trafic en plus. Il faudrait essayer d'y penser, et voir s'il y a possibilité de financer ce projet.

**QUESTION ORALE DE M. SAMPAOLI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
QUALITÉ DES VOIRIES CONSTITUÉES DE
PRODUITS RECYCLÉS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sampaoli à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la qualité des voiries constituées de produits recyclés ».

La parole est à M. Sampaoli pour poser sa question.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu l'occasion de discuter de la qualité des recyclés en béton ou mixtes utilisés en fondation ou sous-fondation dans les chantiers de voiries. J'avais, à l'époque, attiré votre attention sur le fait que ceux-ci ne permettaient pas d'atteindre les seuils minimaux fixés par le CCT Qualiroutes. Cela avait, d'ailleurs, été confirmé par M. Janssens, du Centre de recherche routière, dans un courriel datant de juillet 2014.

Si vous le permettez, je souhaiterais approfondir le sujet, vous posant les questions suivantes.

En date du 5 mars 2013, le directeur de l'Office wallon des déchets, l'OWD, informait la société Tradecowall, dont le responsable qualité environnement est aussi le directeur de Feredeco, la Fédération des recycleurs de déchets de construction, qui compte 45 membres, que : « Si une personne morale souhaite s'assurer de l'innocuité environnementale de graves de recyclage, il est logique de se référer au test d'assurance qualité des mâchefers – annexe 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001. »

Or, cette grille d'analyse est beaucoup plus souple que celle admise au niveau des CET. À titre d'exemple, la norme maximale est fixée, dans cette annexe 3, pour les hydrocarbures extractibles, à 1 500 milligrammes

par kilo, tandis que pour la grille d'analyse CET, elle est de 500 milligrammes par kilo.

Par ailleurs, dans ce même courrier de mars 2013 du directeur de l'OWD, il n'est nullement fait référence à l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon de 2001 relatif aux normes telles que les HAP, PCB, BTEX.

Compte tenu de cela, outre la problématique de la qualité mécanique des graves de recyclage – je parle principalement des tests de Los Angeles : granulométrie, déformation, caractère gélif, et cetera – se pose le problème de la qualité environnementale desdits graves.

Votre administration est-elle au courant ou a-t-elle eu connaissance de ce courrier adressé à Tradecowall, qui a percolé vers les 45 membres de Feredeco ?

Comment contrôle-t-elle la qualité mécanique des recyclés utilisés sur les chantiers de voiries régionales ?

Quelle est également l'attitude de votre administration quant au contrôle environnemental des graves de recyclage ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question qui revêt un caractère quelque peu technique, mais c'est aussi l'intérêt de ces échanges. Nous avons déjà pu débattre des empierrements recyclés fin de l'année passée, à votre initiative déjà, si je ne m'abuse. Je rappelle notamment l'importance du cahier des charges type Qualiroutes dont les exigences permettent au maître d'ouvrage de vérifier, d'une part, la conformité des produits et, d'autre part, leur bonne mise en œuvre – deux paramètres essentiels à la qualité des travaux réalisés.

Pour contrôler la qualité mécanique des graves, des tests, prescrits par le Qualiroutes, sont réalisés sur les marchandises présentées. Celles-ci doivent répondre aux prescriptions minimales de l'administration et correspondre aux valeurs annoncées dans leurs fiches techniques.

Des prélèvements sur les fondations et sous-fondations peuvent également être réalisés in situ. En cas d'échec des évaluations, le produit doit être retiré du chantier.

Concernant le contrôle environnemental, le Qualiroutes énumère les types de granulats autorisés. Ces derniers doivent en outre répondre à différentes caractéristiques. Cette manière de raisonner permet aussi et ainsi d'obtenir des produits de recyclage propres d'un point de vue environnemental.

Quant à la lettre mentionnée dans votre question, il me revient, après avoir fait quelques recherches, que celle-ci ne soit pas parvenue à mon administration, ou en tout cas pas à la bonne direction. Afin d'avoir un retour, je demanderai à mes services de prendre contact avec la société Tradecowall pour obtenir copie du courrier plutôt que de continuer à faire de la recherche qui n'apporte pas de solution à ce stade.

L'introduction, j'en suis conscient, d'empierrements recyclés reste un enjeu tant économique qu'environnemental qu'il serait intéressant de soutenir, surtout à l'heure où l'on n'arrête pas de valoriser les principes de l'économie circulaire. Des études sont d'ailleurs en cours, que ce soit dans les secteurs privés ou au sein de mon administration pour améliorer le rendement et le comportement de ce type de matériaux. Raison pour laquelle je reste optimiste sur leurs utilisations futures, dans notre réseau routier, mais tout en veillant bien entendu à garantir la qualité du travail réalisé, et cela, dans la durée.

Il ne faut pas que cette alternative ou cette nouveauté soit un élément qui se fasse au préjudice de la qualité. Vous comme moi en conviendrons, ce n'était d'ailleurs pas l'objet de votre question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, je pense que plutôt que de demander le courrier à la société Tradecowall, vous pourriez le demander à l'administration de la DGO3 et au directeur de l'OWD qui a transmis celui-ci – ce serait une facilité.

Quant à la qualité mécanique des graves de recyclage, nous avons en effet déjà pu en discuter. J'étais d'ailleurs venu avec les résultats que j'avais obtenus sur une voirie communale. En fait, aucun des graves de recyclage ne respectait les normes du Qualiroutes. Cella pose un problème quant à la pérennité de l'ouvrage puisque, contrairement à ce qu'exprimait, la semaine dernière, dans une interview le responsable technique d'une entreprise de travaux publics, ce n'est pas la qualité de revêtement ou de la couche de roulement qui fait une bonne voirie, c'est la qualité du fond de coffre, sa portance ainsi que le caractère gélif ou non gélif de celui-ci qui entraîne des déformations ou non.

L'important, c'est la qualité de ce que l'on met en fondation et sous-fondation.

Ensuite, je suis inquiet par rapport au contrôle de ce qui est réalisé puisque la Cour des comptes, en 2012, pointe que très peu de contrôles sont réalisés par l'administration. Je n'en fais pas procès à l'administration ; je suppose que, vu le nombre de chantiers, il est impossible de réaliser des contrôles sur chaque chantier et à chaque moment.

Mme la Présidente. - Merci de clôturer votre réplique, Monsieur le Député.

M. Sampaoli (PS). - Je suis surpris et inquiet par rapport au caractère environnemental, car lorsque l'on admet que la grille mâchefer qui soit analysée, le jour où devrez retravailler ces voiries, le fond de coffre devra aller, s'il dépasse les normes de la grille CET, en centre spécialisé, en traitement physico-chimique et, au lieu de 40 euros la tonne, vous serez à 92 euros la tonne. C'est un gouffre pour la Wallonie, cela coûte un pont et c'est le contribuable wallon qui paie ce qui est pour moi du laxisme de la part de l'administration.

QUESTION ORALE DE MME MORREALE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX PRÉVUS POUR LE PONT DE TILF »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement des travaux prévus pour le pont de Tilf ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, en parlant de pont, je pensais à celui de Tilf. Temporellement, je vais vous poser deux questions assez locales.

Il est vrai qu'en termes de travaux publics, quand on est parlementaire dans une région, on est assez sollicité quant à l'ensemble des travaux réalisés, ou qui doivent être réalisés prochainement, en lien avec la région.

En janvier dernier, le SPW, Infrabel et les auteurs de projets ont présenté le projet d'aménagement du fameux pont-passerelle de Tilf et de ses abords aux membres du Conseil communal et de la Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité d'Esneux.

La réunion s'est particulièrement bien passée. Il y avait été précisé que la demande de permis devait être déposée début février 2015.

En réponse à une question écrite de mars dernier, vous indiquiez qu'une demande de permis avait été introduite avec un peu de retard. Celui-ci s'expliquerait par la fourniture tardive, de la part d'Infrabel, de plans relatifs à la suppression de deux passages à niveau. Le permis aurait donc été déposé dans le courant de la troisième semaine de mars. Pourtant, il semblerait que le dossier soit incomplet. Des documents essentiels de la Région n'y figureraient pas.

Dès lors, pourriez-vous m'indiquer quels sont les documents manquants, surtout, quand le dossier sera complet ? En réponse à une autre question parlementaire datant de février, vous ajoutiez que l'objectif était de lancer la procédure de passation de marché au second semestre de cette année, avant que les travaux puissent débiter en 2016. Pouvez-vous maintenir cet agenda ? Si tel n'est pas le cas, pourriez-vous nous donner un nouvel échéancier ? Enfin, des réunions entre le SPW et les habitants sont-elles prévues ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la mise en place de cet ouvrage d'art a, en effet, déjà été discutée au travers de différentes questions parlementaires. Il est vrai que le dossier introduit, lors du dépôt de la demande de permis d'urbanisme, n'a pas été jugé complet par le fonctionnaire délégué. Une coupe à établir par Infrabel a, dès lors, été demandée. De plus, quelques corrections mineures relatives à des légendes ou à des limites de propriétés ont dû être apportées.

Les compléments ont donc été introduits et l'instruction de la demande de permis peut, désormais, débiter.

En parallèle à cette instruction, le bureau d'études en charge du dossier continue son travail d'étude de projet et remettra les documents d'adjudication à la Direction des routes de Liège, en septembre prochain.

Suite à cela, les démarches administratives pour lancer l'adjudication pourront, alors, être activées.

L'agenda annoncé reste donc correctement envisageable et devrait être respecté.

Mon administration, le SPW, veille à la bonne mise en œuvre de ce beau projet et ne manquera pas de me tenir informé de la situation rencontrée au fur et à mesure de son évolution.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse assez rassurants.

L'important, c'est que le dossier avance, puisque nous sommes arrivés, après un certain nombre d'années, à avoir un projet qui soit vraiment un modèle en termes d'ouvrage d'art et qui soit, sans doute, la meilleure synthèse qui existe.

L'important, pour les riverains qui utilisent de manière importante ce tronçon, c'est de voir que les travaux vont pouvoir être entamés et que l'enquête va

pouvoir être lancée, ce qui permettra de commencer, fin 2016, les travaux dans ce dossier.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
RETARD IMPORTANT DANS LES TRAVAUX DU
PONT D'ESNEUX »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le retard important dans les travaux du pont d'Esneux ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, je reviens, aujourd'hui, avec un dossier dont il a déjà été question par le passé, puisque j'interrogeais M. Di Antonio, en 2013, au sujet des travaux de réhabilitation de ce pont.

Pour rappel, ce chantier consiste en la réhabilitation en profondeur de l'ouvrage : remplacement du revêtement et de la couche d'étanchéité, nouveaux garde-corps et trottoirs ainsi que la remise à neuf de l'éclairage

Dans un premier temps, votre prédécesseur annonçait que le chantier débiterait durant le second semestre 2013 pour se clôturer en avril 2014.

Sur demande expresse de la commune, que j'ai relayée au sein de ce Parlement, les travaux ont été reportés, afin qu'ils ne débutent pas dans la période estivale, car si vous ne le savez pas – et je vous invite à visiter cette belle commune d'Esneux – c'est une commune touristique qui connaît un afflux particulièrement important d'avril à septembre.

Il était donc nécessaire que ces travaux se déroulent en dehors de cette période, pour impacter le moins possible le tourisme et le commerce local. Le chantier de réhabilitation du pont d'Esneux a débuté le 18 août 2014, avec un délai de 60 jours ouvrables, hors intempéries.

Le 19 décembre, pour des raisons climatiques, les travaux ont été interrompus pendant la trêve hivernale. Le pont a été rouvert à la circulation dans les deux sens – environ 80 jours s'étaient déjà écoulés.

Alors que les travaux ont repris le 19 février, le SPW annonce que le délai sera largement supérieur à ce qui avait été annoncé. La fin des travaux est fixée fin juin ou le 10 juillet 2015. Le délai prévu est triplement plus long, puisque l'on passe de 60 à 180 jours ouvrables.

Monsieur le Ministre, terminera-t-on bien les travaux le 10 juillet ? Quelles sont les raisons évoquées permettant de justifier ce retard ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, de manière générale, voir des travaux s'éterniser n'est jamais plaisant. Tout le monde désire qu'ils finissent au plus vite.

Toutefois, il ne faut pas jeter directement la pierre à la Wallonie si des chantiers ne se réalisent pas plus rapidement qu'espéré. Dans notre cas précis, l'allongement du délai est imputable à deux raisons principales.

Tout d'abord, le déplacement des impétrants ne s'est pas déroulé de la manière la plus optimale, entraînant ainsi plusieurs mois de retard. Mon administration ayant peu de moyens de pression sur les gestionnaires de ces installations n'a pu que limiter ces désagréments.

Ensuite, il me revient que l'entrepreneur retenu ne s'est pas montré particulièrement à la hauteur des exigences sur certains points bien spécifiques aux ouvrages d'art.

D'ailleurs, il y a lieu de préciser que les amendes pour retard d'exécution seront retenues au maximum autorisé par la législation, à savoir 5 % du montant des travaux. Mais l'entrepreneur sachant déjà qu'il a perdu ces 5 %, les moyens de pression de mon administration sont réduits ; raison pour laquelle – je le rappelle – j'expliquais l'intérêt pour des chantiers particulièrement préjudiciables pour la mobilité – je pense surtout aux chantiers autoroutiers – d'utiliser la formule de la carotte, et donc des primes à l'accélération de la réalisation, et de dédoubler cela de sanctions plus lourdes que les 5 % prévus par la loi en cas de retard. Sans quoi, c'est tellement vite atteint qu'il n'y a plus, dès lors, d'éléments qui permettent de presser les entreprises. Il faut pouvoir, à un moment donné, agiter la carotte si l'on veut avoir un plus gros bâton.

Quoi qu'il en soit, la Direction des routes de Liège suit activement le dossier et fait le nécessaire pour activer les travaux autant que faire se peut. Dès lors, ce chantier devrait être pratiquement terminé pour juillet, et le trafic pourra à nouveau circuler dans les deux sens, même si quelques interventions, très ponctuelles, pourraient encore se dérouler durant le mois d'août. Il s'agit notamment de la mise en place de la couche d'usure, des marquages et du revêtement de trottoirs.

Quant à la répercussion des travaux sur les commerces avoisinants, il me revient que leur situation précaire est présente depuis plusieurs années ; raison pour laquelle je m'étonne de lire une perte de 60 à 80 % de leur clientèle due, uniquement, au chantier en cours.

D'ici la fin des travaux, je demande encore un peu de patience aux riverains et commerçants, sachant que la situation ne me réjouit pas plus qu'eux, soyons très clairs à cet égard.

Je ne doute pas que le retard de chantier et le chantier lui-même ont pu être à l'origine de pertes importantes – peu importe qu'elles s'établissent réellement à 60 ou à 80 % – je mesure bien, pour le vivre aussi dans d'autres situations, que des pertes réelles, il y a dû y en avoir dans le chef des commerçants, ce qui est toujours regrettable.

Je rappelle que le centre d'Esneux bénéficiera, par la suite, d'un tout nouveau pont avec des aménagements améliorant grandement le cadre de vie. Je ne doute pas que l'on se réjouira dans la foulée des bonnes nouvelles annoncées, ce week-end, pour la boucle de l'Ourthe, à l'occasion de la fête de l'Arbre, aussi en terre d'Esneux, à la fin de ce chantier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les éléments de réponse.

Je vous rejoins sur le changement de modèle par rapport aux amendes de retard, car, effectivement, comme on l'a perçu sur ce chantier, une fois le délai dépassé, les responsables régionaux de la DGO1, que je souhaite remercier par ailleurs car ils ont usé de tous les pouvoirs de persuasion possible, n'avaient malheureusement ni bâton ni carotte pour les faire avancer. Ils avaient donc vraiment très peu de moyens, sinon que de se fâcher ou de jouer sur les conséquences en termes de réputation de la société pour essayer de faire en sorte que le chantier se termine enfin.

Je trouve qu'il faudrait que l'on essaye de réfléchir, en Région wallonne, aux impacts, lorsqu'on fait des travaux – en Région wallonne, mais cela devrait être aussi le cas dans les communes – et de déterminer dans quelle mesure on peut essayer de soutenir le commerce local dans sa reprise, car je peux vous garantir, pour le vivre personnellement, que les transformations et les travaux de ce chantier ont eu un impact très important. Il y a plusieurs commerces qui ont fermé pour cette raison et d'autres qui sont vraiment en grande difficulté. Il importe de voir dans quelle mesure on peut essayer de les aider.

Je pense que les mesures régionales proposées ne peuvent intervenir qu'en cas de fermeture totale d'une route. Ils ne sont donc pas concernés. Je pense qu'à l'avenir on devrait essayer de réfléchir à des mesures de soutien pendant ces chantiers, quels qu'ils soient, sur l'ensemble du territoire wallon.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉFLEXION AUTOUR DE LA CONCESSION
DES AUTOROUTES AU SECTEUR PRIVÉ »**

**QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES »**

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PROJET D'AUTOROUTES CONCÉDÉES AU
PRIVÉ »**

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CONCESSION DES ROUTES AU PRIVÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Salvi, sur « la réflexion autour de la concession des autoroutes au secteur privé » ;
- de M. Collignon, sur « le financement des infrastructures routières » ;
- de M. Stoffels, sur « le projet d'autoroutes concédées au privé » ;
- de M. Crucke, sur « la concession des routes au privé ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, un sujet qui fait beaucoup de bruit, puisque lors d'une interview la semaine passée, vous indiquiez, à ce stade, mener une réflexion sur l'intégration de partenaires privés afin d'assurer l'entretien de notre réseau routier. Comme vous l'avez souligné, ce n'est pas de gaieté de cœur que vous en êtes venu à cette réflexion. En effet, vous le rappelez, les moyens mis à disposition de notre Région sont limités – la plupart des parlementaires, je l'espère, l'ont bien en tête – et l'absence d'entretien de notre réseau routier, durant de nombreuses années, implique qu'au rythme actuel, il nous faudrait, selon vos propres déclarations, 15 à 20 ans pour remettre à niveau notre réseau régional – et je ne parle pas, ici ; du réseau communal qui représente l'immense majorité de notre réseau routier. On en parle très souvent dans notre commission.

Bien entendu, à ce stade de la réflexion, je ne suis pas là pour vous entendre nous expliciter une série de positions fermes et d'explications détaillées sur le dossier. Au contraire, des discussions, des réflexions au sein du Gouvernement, que celles-ci se fassent de façon cordiale et ferme, sont nécessaires. Je souhaitais plutôt faire le point avec vous de façon sereine sur les différentes pistes que vous souhaitez explorer les prochains mois.

Envisagez-vous une ouverture du capital de la SOFICO au secteur privé ou votre réflexion est-elle plutôt celle de dire : « La concession, demain, devra se faire de manière directe » ?

À ce stade, envisagez-vous plutôt une concession du seul réseau structurant ou avez-vous une réflexion plutôt de tout ou en partie du réseau non structurant ? Deux questions qui me paraissent importantes avant d'aller plus loin dans l'élaboration du modèle.

Nous le savons, vous l'avez déjà annoncé, vous présenterez pour la fin de l'année le plan Infrastructures. Envisagez-vous, à ce stade, d'intégrer cette concession au privé dans le plan que vous ne présenterez ou celle-ci viendrait-elle par la suite au travers d'une mise à jour de ce plan ?

Enfin, la question des opérateurs français, puisque ceux-ci dégagent d'importantes marges bénéficiaires sur leurs tronçons autoroutiers : envisagez-vous de mettre en place des garde-fous afin de limiter ceux-ci dans des montants raisonnables en Wallonie ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Ministre, Mme Salvi a déjà posé le cadre et il m'apparaissait naturel d'amener le débat au Parlement plutôt que de le faire par presse interposée.

Nous avons été extrêmement attentifs aux déclarations de M. le Ministre relativement à la matière, à son intention de recourir au capital privé, dans cette matière comme dans d'autres, apparemment, et de relancer ce qui n'est qu'un ancien dossier, puisque le dossier de la vignette – même s'il n'a pas atteint un âge canonique – a régulièrement animé cette commission.

C'était d'ailleurs un dossier cher à M. le Ministre Daerden. De mémoire, c'est lui qui avait, le premier, amené l'idée de se calquer sur l'exemple suisse, qui a l'avantage d'être fort sain, en apposant une vignette. De mémoire, M. Antoine s'est saisi également de la problématique.

Voici M. Crucke qui nous rejoint... Je faisais un peu l'historique du dossier qui a régulièrement animé interpellations et questions.

Tout cela pour dire que, de mémoire, à l'époque, M. le Ministre Daerden parlait de 25 millions d'euros de recettes annuelles. Le dossier avait cheminé et l'on avait pris – c'était plutôt la thèse de M. Antoine, me semble-t-il – le chemin d'un accord trirégional, puisque lorsque l'on circule en Wallonie, il est fréquent que le véhicule traverse une Région pour revenir à une autre et peut-être pour aller à la suivante. Il eût été un peu compliqué à l'automobiliste de se munir de différentes vignettes.

Tout cela pour vous dire que la Wallonie, de mémoire, lorsque l'on tenait ces débats, était plutôt favorable à la thèse de la vignette, alors que les autres Régions du pays envisageaient celle du péage kilométrique. On sait ce qu'il en est advenu par la suite. Sera prochainement mise en œuvre la taxe kilométrique relative aux poids lourds avec le débat sur le véhicule léger. Il sera question, de savoir si les régions rurales ou semi-rurales ne seront pas préjudiciées, puisque, fatalement, elles disposent de moins de services. Il conviendra, donc, de définir le périmètre.

Tout cela pour poser le cadre et remettre les choses en perspective.

Un, il est évident que ce dossier ne fait pas partie de l'accord gouvernemental. Deux, il est clair que la problématique et le débat méritent que l'on s'y attarde. Vous avez justement dit que le réseau avait besoin d'entretien et vous avez raison de vous inquiéter de vos budgets.

Ceci étant, j'aurais aimé savoir, à ce stade, outre le fait de l'idée, qui a le mérite de poser le débat... Nous ne sommes pas, au Parti socialiste, fermés idéologiquement relativement aux pistes du privé – j'ai régulièrement recours au PPP dans le territoire communal. Je souhaiterais que l'on ait une discussion dans le cadre de laquelle vous puissiez apporter plus précisément des réponses avant d'examiner plus avant le dossier.

Juridiquement, ce n'est pas aussi simple que cela. Ceux qui pensent que l'on mettra en place une vignette et que l'on réduira, de la sorte, la taxe de circulation, se trompent lourdement.

Ceci étant, on sait qu'en Europe le poids des grands pays peut aussi apporter une solution. Je regarde avec attention ce qui se passe en Allemagne, cela peut être un déclencheur. Vous savez qu'en politique, lorsque l'on parle de taxe et d'argent, la population peut aussi rapidement s'inquiéter, peut-être légitimement. Parfois aussi, les problèmes peuvent être grossis.

Voilà le cadre posé. Nous attendons que vous puissiez affiner et exprimer vos positions sur l'état du dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, par voie de presse – pour être précis, j'ai trouvé l'information dans le journal *L'Écho* – nous apprenons que vous envisagez une forme de privatisation du réseau routier par le biais de concession d'autoroutes au privé.

Comme justification, vous mentionnez le manque de moyens pour un entretien correct du réseau par la Région. Je ne peux que partager votre avis sur la question du manque de moyens. D'une part, le réseau, confié à la SOFICO, prendra encore pas mal d'années pour être remis entièrement à niveau, tout en craignant une dégradation de la partie déjà remise en état avant que les derniers tronçons ne soient réparés.

D'autre part, l'investissement dans ce réseau est tellement budgétivore que cela commence à peser lourd sur le réseau secondaire.

S'agit-il d'un projet qui prévoit la privatisation du réseau ou s'agit-il plutôt d'une politique de remise à niveau dans le cadre d'un partenariat PPP ?

Votre projet concerne-t-il uniquement la partie du réseau autoroutier et, dans l'affirmative toute la partie, en ce inclus les tronçons déjà remis en ordre ou uniquement les tronçons encore à réparer ?

S'agit-il du réseau structurant qui est visé par votre proposition, en ce compris le réseau structurant qui n'a pas le statut d'autoroute ? S'agit-il peut-être du réseau structurant que l'on élargit en y ajoutant certains tronçons du réseau dit actuellement « secondaire » ayant une importance stratégique pour la mobilité wallonne ?

S'agit-il d'une question de privatiser non seulement le réseau, mais aussi les dettes contractées jusqu'à présent par vos prédécesseurs pour remettre en état une série de tronçons autoroutiers ou structurants ?

S'agit-il de privatiser le réseau tout en gardant la dette ? Dans ce cas, quel est l'intérêt pour la Wallonie d'agir de la sorte, puisqu'elle resterait redevable d'une dette dont je vous demande de chiffrer le montant et le délai de remboursement ?

Dans quelle mesure le projet permettra-t-il de libérer des budgets et des capacités d'emprunt en faveur du réseau secondaire qui, depuis que le plan Routes focalise l'essentiel de l'effort sur le réseau structurant, a été un peu – on doit l'admettre – le parent pauvre de la politique de travaux publics ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je me réjouis souvent de vous lire. C'est vrai, parce que vous mettez un petit peu de sel dans cette majorité, vous secouez le cocotier... On sent que les autres doivent revenir en courant derrière en se disant : « Aïe, aïe, aïe, comment va-t-on arranger cela ? ».

En tout cas, votre dernière sortie sur la concession des autoroutes dans le cadre d'un modèle privé-public a fait au moins deux saisis : un saisi heureux – un benêt comme on dit que je suis – en disant : « Ce n'est pas possible, il m'a encore lu. Il a encore passé la nuit avec la doctrine du MR en main, c'est magnifique ». Et un autre saisi, un peu moins heureux celui-là, je l'ai vu hier, c'était le ministre du Budget qui a eu du mal à comprendre votre logique, en se disant : « C'est vrai qu'ils veulent se rapprocher autant du MR au point d'un jour peut-être y prendre leur carte ». Pourquoi pas après tout ? On peut rêver de tout dans ce pays.

Je ne vais pas vous poser deux fois la même question. Ce qui a été clair hier, ce n'est – M. Collignon l'a rappelé – pas dans la DPR. Vous savez ce qu'elle vaut, la DPR. Quand c'est dedans, c'est dedans ; quand ce n'est pas dedans, ce n'est pas dedans. Sauf que, si vous êtes socialistes, vous pouvez échanger la DPR et imposer un changement. Cela s'est vu très récemment. Je ne sais pas si c'est la réponse du berger à la bergère, si vous allez faire la même chose, en disant : « Vous avez changé sur la fusion des CPAS et des communes. Donc, nous allons changer là-dessus ». C'est peut-être cela, et alors tant mieux.

On verra bien, à ce moment-là, en tout cas, que ce texte n'est pas figé.

Ce n'est pas dans la DPR, c'est clair.

Deux, cela n'a pas été discuté au Gouvernement. M. Lacroix a dit clairement qu'il n'a jamais entendu parler de cela au Gouvernement.

Trois : « Il ne m'en a jamais parlé avant de sortir non plus ». Cela, c'est un petit côté : « Cela m'amuse, mais il aurait bien fait de m'en parler avant ».

Quatre, il a aussi dit : « Il m'en a parlé après ». Là, je veux bien comprendre, le saisi qui, le matin, se réveille et se dit : « Qu'est-ce qui lui a pris ? ». Alors, vous allez lui en parler en disant : « Vous voyez, c'est mon opinion sur la chose. J'ai une autre opinion ».

Cela reste – reconnaissons-le, Monsieur le Ministre – très court de récréation. Vous faites un petit croche-pied à un de vos copains dans la cour de récréation et, après, il faut rentrer dans la classe. C'est le Gouvernement. Là, quand on rentre en classe, que fait-on ? On abandonne la taxe kilométrique ? On passe à la concession ? On fait les deux ? Si l'on fait les deux, comment articule-t-on les deux ? Quelles sont les conséquences de la concession sur le dossier de la taxe kilométrique ? C'est la première question que je vous pose.

Pour le reste, je vous l'ai dit, je sais, sauf à me dire que, depuis lors, cela a encore changé et que, maintenant, on a décidé au Gouvernement de vous suivre. On pourra vous suivre aussi, je vous le dis. Même si vous êtes en train d'essayer de nous dépasser

sur le dossier, mais pas de problème, on peut faire un bout de chemin ensemble. J'ai souvent dit que, quand je peux vous aider, je vous aide. Il faut aussi que vous m'aidiez en retour, sinon cela ne peut pas aller bien loin.

Comment fait-on pour articuler la taxe kilométrique là-dessus ? Quelles sont les conséquences sur les engagements signés ?

Je suis très sérieux, depuis le début. Sur la taxe kilométrique, je dis à M. Lacroix que nous demeurons copains aussi ; je m'entends bien avec vous, je m'entends bien avec lui, je m'entends bien avec beaucoup de monde, M. Collignon aussi... Depuis le début, je lui dis : « Cela, c'est une patate chaude que l'on a remise entre tes mains » alors que, il faut le reconnaître, cela vient des prédécesseurs de M. Lacroix, du cdH, de M. Antoine – qui a une imagination débordante – qui a refilé tout cela, maintenant, à M. Lacroix.

Depuis le début, je dis que c'est un dossier que vous analysez uniquement sur un plan budgétaire. C'est très dangereux, parce que, malheureusement, il y a dans ce dossier autre chose. Il y a un dossier de mobilité, M. Di Antonio, et un dossier travaux publics, ce n'est pas vous qui avez l'idée que cela ne coûte rien que de réparer une route et de les mettre en état. Il paraît qu'il faudra 20 ans et je ne sais pas encore combien d'années en plus.

Quand on voit ce dossier uniquement sur le plan budgétaire, c'est clair que l'on va chatouiller les deux autres qui, à un moment donné, reviendront dans le dossier en se disant : « Il faut que l'on puisse s'y retrouver ». C'est pour moi le défaut de ce dossier : on n'a pas une vue d'ensemble en termes de mobilité, en termes de coûts, pas une vue de restructuration du réseau wallon. Aujourd'hui, l'on doit faire apparaître d'autres éléments pour une certaine cohérence.

J'en termine là, Madame la Présidente.

Derrière tout cela, il y a tous ceux qui suivent le dossier.

D'abord, les transporteurs qui n'y comprennent plus rien. J'ai encore eu hier une fédération au téléphone. Le 3 juin, les trois fédérations se réunissent. Je peux vous assurer que MM. Prévot et Lacroix sont à l'ordre du jour, tous les deux. Ce sont des versions différentes, il y aura les partisans de l'un, les partisans de l'autre. Je ne sais pas comment ils feront – les partisans de Crucke aussi, il y en a quand même quelques-uns qui soutiennent ce que je dis. Je ne sais pas comment ils vont faire. C'est pour moi, Monsieur le Ministre, le défaut ; un ministre a droit à une opinion, à une idée, il a le droit de sortir des rangs – c'est très bien.

Ici, on est dans une phase d'atterrissage d'un dossier douloureux. Je ne sais pas si l'atterrissage se fera bien, mais en tout cas, on est en phase d'atterrissage. Quand

on remet du vent sur cet avion qui va atterrir, cela crée une sensation très bizarre.

Je pense qu'aujourd'hui vous devez à la fois clarifier les choses. Soit vous me dites que c'est un effet d'annonce soit c'est une conviction – cela peut être les deux d'ailleurs, on peut avoir l'effet d'annonce ou une conviction, en même temps, cela ne reste qu'un effet d'annonce, même si l'on est convaincu. Soit c'est un ballon d'essai, et je vous sais suffisamment subtil pour essayer cela aussi en disant : « On va aller voir comment les chatouiller. Où vont-ils bouger ? ».

Ou, c'est plus que cela, c'est réellement de la politique que vous considérez qu'il faut mener. Dans ce cas-là, il faut le faire, il ne faut pas hésiter à le faire. Il faut le faire et il faut aller présenter les textes. Vous verrez que vous serez peut-être soutenu plus que vous ne le pensez. J'entends même que, maintenant, du côté socialiste, on est déjà prêts à ouvrir. Rien que cela, à mon avis, vous l'avez gagné dans le dossier. Si c'est cela que vous recherchez, vous avez gagné.

Attention, l'arrivée est un petit peu plus loin. Avant d'arriver, il y en aura qui, sur le bord du terrain, ne seront peut-être pas tout à fait d'accord avec tout ce que vous voulez faire, ce sont les plus dangereux. Ce ne sont pas ceux qui sont en face de vous, dans ce dossier-là, ce sont d'autres. Faites bien attention aussi.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Messieurs les députés, merci pour ce moment qui m'offre l'opportunité de mettre au clair une série d'éléments. J'ai eu plaisir à lire la presse ces derniers jours et également ce matin.

D'abord, je suis aussi ministre de la Santé, Monsieur Crucke, et pour votre bien-être, je m'autoriserai à vous recommander d'éviter trop régulièrement les réjouissances précoces. Je n'ai pas encore l'intention de faire ma politique en lisant le petit livre bleu. Si, à l'époque, M. Giscard d'Estaing disait à M. Mitterrand qu'il n'avait pas le monopole du cœur – vous le rappelez souvent d'ailleurs que le parti socialiste n'a pas le monopole du cœur – je pense que le MR n'a pas le monopole non plus des bons contacts qu'il peut entretenir avec le secteur privé. Préservez-vous bien, ne fût-ce que pour éviter de mauvaises arithmies, de considérer que, dès lors que l'on prononce le mot partenariat avec le mot privé, cela signifie que l'on est endoctrinés par le MR.

Sur le fond du dossier, je me réjouis que vous puissiez être si enthousiaste à l'idée de me témoigner votre soutien. Des postures ou vieux relents judéo-chrétiens m'amèneront à me méfier du baiser de Judas.

Je veille en tout cas à être attentif au soutien, aussi large soit-il, qui pourrait m'être accordé.

Maintenant, soyons très clairs là-dessus. S'agissant de notre texte fondateur de l'action gouvernementale, la DPR, bien connue et bien nommée, que prévoit-elle à cet égard, s'agissant du modèle d'exploitation de notre réseau routier ? Rien. Il est clair que la DPR a sanctuarisé le principe de la mise en œuvre d'un péage kilométrique pour les poids lourds en ayant d'ailleurs, dans le même temps, veillé à, explicitement, prévoir qu'il n'y aurait pas de péage kilométrique pour les véhicules légers.

Donc, le principe de la taxation au kilomètre pour les particuliers est expressément indiqué comme n'étant pas à l'ordre du jour de l'action gouvernementale des cinq prochaines années.

Nul mot sur la vignette. Il est évident que comme il n'est pas dit qu'il y a un accord pour la mettre en œuvre, je ne peux pas me prévaloir d'une convergence gouvernementale sur l'idée de mettre en œuvre une vignette.

Vous l'avez rappelé, ce n'est pas pour autant que le ministre n'a pas le droit d'avoir une opinion ou des idées.

M. Collignon a très correctement rappelé que l'idée de la vignette n'est pas neuve, qu'elle a déjà été imaginée à l'époque sous l'égide de M. Daerden. Je ne renie pas un mot de ce que j'ai eu l'occasion de déclarer et qui a été répercuté par le groupe l'Avenir. En l'occurrence le principe de l'instauration d'une vignette, à titre personnel, ne me choque pas dès lors qu'il y a deux conditions préalables qui soient remplies. La première d'entre elles, me semble-t-il, c'est que, vu le confetti territorial que nous représentons, à l'échelle de l'Europe, ce soit au moins d'application sur l'ensemble du territoire belge. Sans quoi, je me vois mal avoir une vignette exclusivement wallonne. Si vous prenez l'exemple de l'autoroute entre Bruxelles et Liège, vous seriez une fois soumis à vignette, une fois pas, une fois oui, une fois non. Sur le parcours, ce serait peu cohérent.

La deuxième condition – et je l'ai évoquée – c'est que l'on puisse avoir un mécanisme de compensation du montant de celle-ci pour les Wallonnes et les Wallons, l'objectif n'étant pas de les faire contribuer eux, mais le premier élément poursuivi c'est de pouvoir faire contribuer tous les usagers étrangers dans notre réseau et ils sont nombreux à l'emprunter, notamment vu sa localisation centrale, la densité forte de routes vers les ports, vers d'autres voies importantes de circulation. C'est la raison pour laquelle nous sommes attentifs à l'évolution des décisions allemandes puisque, si elles peuvent avoir un caractère discriminant et problématique, elles peuvent peut-être aussi faire jurisprudence quant à savoir de quoi demain sera fait.

À l'heure où l'on se parle, la Commission européenne ne permet pas de compensation pour les résidents, en vertu des principes de libre circulation des travailleurs, des citoyens.

La difficulté c'est celle-là. Si demain l'on devait, pour éviter de se faire tancer par l'Union européenne, dire que l'on compenserait sur une autre taxe connexe, genre redevance télévision, pour que ce soit moins visible que sur la taxe de circulation, de deux choses l'une : soit on le fait et on annonce la compensation parce que cela rassurera les Wallons, mais on se fait crosser par la Commission européenne qui nous dit que l'on ne peut pas les mettre en œuvre. Soit on ne dit rien aux Wallons et aux Wallonnes, pour ne pas susciter l'intérêt de la Commission européenne et qu'elle ne se mêle pas du dossier, et on le fait plus tard dans le temps, mais en ayant assumé, à l'égard de nos concitoyens, qu'il n'y avait pas de compensation – ce qui est politiquement plus problématique.

J'ai donc simplement évoqué que, dans l'état actuel des choses – même si, personnellement, une vignette à l'échelle du pays, compensée par nos concitoyens, à l'instar de ce qui se pratique en Suisse, ne me paraît pas être intellectuellement problématique – les conditions de sa mise en œuvre ne sont de toute manière pas réunies.

Cela ne reste qu'un élément d'hypothèse intellectuelle à ce stade.

S'agissant de la question des concessions, très clairement, il y a une grande différence entre concession et privatisation, comme il y a une grande différence entre stimuler des partenariats publics-privés et privatiser.

Je me suis autorisé d'ailleurs à en faire le commentaire aux journalistes qui avaient titré dans *L'Écho* sur la privatisation, en expliquant que ce n'était pas du tout ce que j'avais évoqué et que j'avais parlé de partenariat public-privé.

Ils n'en disconvenaient pas, ils disaient que c'était simplement plus facile à comprendre. Je suis d'accord, mais cela n'a pas le même impact quand même sur les mots utilisés.

Même si intellectuellement, ce n'est pas quelque chose qui me rebute, dans l'état actuel des choses, je n'ai pas entamé de réflexion sur une privatisation du réseau, mais je me suis autorisé, face au constat de la lourdeur de charge budgétaire que représente l'entretien de notre réseau autoroutier pur – pas le réseau structurant à ce stade – à avoir des contacts avec des entreprises françaises – de grosses boîtes, gestionnaires de concessions autoroutières en France et ailleurs en Europe. C'est parce que c'est probablement notre voisin que l'on connaît le mieux que l'on imagine qu'il n'y a qu'en France qu'il y a un modèle de concession autoroutière, mais il y a plein d'autres pays européens où

cela existe, sous des formes différentes. Tous n'ont pas créé un système de péage à l'instar de ce que l'on connaît en France. Il y a donc des formules qui méritent d'être cogitées, réfléchies. J'imagine que, dès lors, tous en chœur l'on proclame l'ère nouvelle du plan Marshall 4.0, en disant que l'avenir de la Wallonie, c'est aussi de miser sur l'innovation et la créativité, chacun concevra que les pouvoirs publics eux-mêmes peuvent être animés par cette volonté d'être innovants et créatifs dans les réponses à apporter aux défis auxquels ils sont confrontés.

Donc, je m'autorise aussi, comme responsable public, à oser sortir de certains sillons. Il y a deux attitudes quand il n'y a pas suffisamment de budgets que pour pouvoir relever un défi : soit on le constate, on s'en lamente et l'on répond sans cesse que je n'ai pas assez de sous soit je le constate, je m'en lamente, mais j'essaie de trouver une réponse innovante pour compléter les moyens budgétaires. Soyons bien conscients d'une chose, quand j'évoquais le demi-milliard d'euros qui serait annuellement nécessaire pour pouvoir investir et entretenir correctement notre réseau, la Wallonie disposant – quand je fais le cumul de l'ensemble des sources différentes – d'à peu près 300 millions d'euros. Ce qui est déjà – et je tiens à le dire – particulièrement appréciable dans le contexte de tension budgétaire que l'on connaît. Je ne suis pas dans une démarche visant à cracher dans la soupe ou à me lamenter inutilement, je fais un constat clinique. À côté de ces 500 millions d'euros qui seraient nécessaires annuellement pour pouvoir entretenir notre réseau autoroutier structurant, je rappelle qu'il y a, dans les cartons de l'administration, une volonté d'être à la pointe en matière électromécanique sur notre réseau autoroutier en y intégrant les enjeux de mobilité, les nouvelles technologies. C'est un plan de 800 millions d'euros qui est en attente de pouvoir trouver un modèle de financement.

On a parlé tout à l'heure, avec Mme Poulin, de la nécessité de pouvoir se conformer aux directives européennes en matière de limitation des bruits. Ce sont là aussi des centaines de millions d'euros nécessaires pour mettre les murs antibruit sur les différentes jonctions concernées.

Quand on aborde le dossier de l'investissement autoroutier et routier, on parle directement de montants qui s'expriment en milliards d'euros.

Oui, je considère que si l'on veut réussir ce défi d'équiper adéquatement la Wallonie d'infrastructures de qualité pour répondre aux enjeux de mobilité, de sécurité et de compétitivité, il faut pouvoir ouvrir la fenêtre, oxygéner la pièce et réfléchir – et à ce stade, je ne fais rien d'autre – sans tabous à des modèles qui tiennent la route.

Quand je discutais notamment avec les concessionnaires français, ils me demandaient une série

de données pour pouvoir eux-mêmes faire leur *business plan*. Ils ne sont pas mécènes, ils doivent s'y retrouver. Mais je ne suis pas choqué qu'eux s'y retrouvent, via une rentabilité financière déterminée si la Wallonie, nos entreprises et nos concitoyens peuvent aussi s'y retrouver via une plus-value sociétale importante grâce à un réseau permettant cette meilleure mobilité, cette meilleure sécurité, cette meilleure compétitivité.

Maintenant, il faut voir à quelles conditions c'est envisageable, parce que l'on n'a pas une configuration de réseau qui permet, comme en France, de créer des postes de péage partout. On a en moyenne des sorties et des bretelles d'autoroutes tous les cinq kilomètres. C'est beaucoup trop. On n'a pas, en termes d'aménagements du territoire, prévu d'espaces ou de zones pour créer ce type d'élément.

On ne saura, de toute manière, pas faire une transposition bête et simpliste du modèle français vers le modèle belge. Toutefois, il y a d'autres régimes de concession, ailleurs, en Europe, auxquels on peut porter un regard pour voir ce qu'il est possible de faire ou non.

Il n'y a pas, aujourd'hui, d'accord ou de posture gouvernementaux pour aller vers un régime de concession. Je n'en ai, d'ailleurs, pas discuté de manière approfondie avec la SOFICO. On sait que la SOFICO est elle-même face à un défi important, dès lors que désormais elle est reconstituée à la volonté de l'ICN. Elle perd donc ce qui constituait historiquement un atout majeur.

Il nous faut aussi, dès lors, repenser demain le modèle. L'avantage, c'est qu'elle sera le réceptacle demain du péage kilométrique de poids lourds, avec une donnée nouvelle importante, pour plaider auprès de l'Institut des comptes nationaux, pour sa déconsolidation. Si, dès lors, cette déconsolidation devait être à nouveau au rendez-vous, cela ouvre d'autres perspectives. Cela permet de rebattre les cartes.

Si, d'aventure, cela ne devait pas être le cas, peut-être que la réintroduction de capitaux privés dans le capital de la SOFICO peut être aussi un élément complémentaire pour argumenter notre dossier. C'est ce que l'on fait pour les aéroports wallon sans que tout le monde crie à la privatisation. Je n'ai pas entendu que l'on avait privatisé les aéroports régionaux parce que l'on avait autorisé des prises de participation au capital à des tiers privés.

On peut avoir des partenaires privés tout en gardant la main-mise publique. Il est parfois très surprenant et en même temps très réjouissant de découvrir les réactions des uns et des autres. Je pense qu'aujourd'hui, on s'autorise, face à un défi particulier, celui de la rareté des financements publics, à avoir des réflexions novatrices et innovantes, sans perdre de vue pour autant ce qu'est l'impératif de la gestion publique, à savoir l'intérêt collectif – je le dis clairement.

Pourquoi est-ce si évident, depuis quelques années, pour chacun, que l'on développe des partenariats publics-privés pour créer du logement, y compris du logement public et que l'on s'offusque de créer du partenariat public-privé lorsqu'il s'agit de réseau routier ou de prise en charge des aînés ?

En tout état de cause, je le redis, la volonté, ici, est de pouvoir étudier les pistes de réflexion pour relever adéquatement le défi de demain. Parfois, pour pouvoir fermer certaines portes, il faut au moins les ouvrir et étudier ce qu'il y a dans la pièce, voir les avantages et inconvénients.

Deuxième élément, M. Crucke disait que ce qui était dommage, c'est que cela manquait d'une vision. C'est la raison précise pour laquelle j'ai mandaté – le cahier de charges a été lancé à l'heure où l'on se parle, donc on n'a pas encore désigné le bureau puisque nous sommes en période de soumissions – un bureau externe pour accompagner mon cabinet et mon administration à la réflexion sur ce que doit être demain, à l'horizon de 10 ou 15 ans, le Plan de développement stratégique des infrastructures wallonnes, qu'elles soient routières, autoroutières, fluviales ou ferroviaires.

Il importe d'avoir une réflexion pour ne pas avoir un plan Infrastructures qui soit uniquement le fruit d'arbitrages liés à l'importance locale de tel tronçon routier ou autre. Avec, et M. Stoffels a eu raison de le rappeler, je l'ai déjà dit plusieurs fois, une volonté de remettre l'accent sur le réseau secondaire et sur le réseau des voies navigables. Ce sont des autoroutes fluviales qui font aussi gagner la Wallonie. Avec mes collègues MM. Marcourt et Di Antonio, nous travaillons aussi à créer une filière à intégrer sur le dragage, puisque l'on sait que c'est un enjeu majeur pour libérer et accentuer le capital d'utilisation à vocation socioéconomique de nos voies d'eau.

Ces réflexions sont en cours. Le plan Infrastructures se traduira par des dossiers qui seront identifiés et localisés, mais au moins, ils s'intégreront dans une stratégie et une réflexion de plus long terme, au-delà de cette législature. On reproche suffisamment aux hommes politiques d'avoir une gestion à la petite semaine, courttermiste, orientée sur le prochain scrutin, que pour, je l'espère en tout cas, se réjouir de cette volonté désormais de s'ancrer dans une perspective pluriannuelle, à l'instar de ce qui a été fait par ce Gouvernement et les précédents avec le plan Marshall.

Voilà, Madame la Députée, Messieurs les députés, ce que je pouvais apporter comme éléments d'éclairage complémentaires.

Je me réjouis que les sorties de presse aient suscité ce débat, même si, le jour même probablement que mon collègue, Christophe Lacroix, n'a pas été le seul à avaler son café de travers. Je ne renie rien du contenu de mon interview.

Le titre qui a été choisi pour faire la une dans toutes les éditions wallonnes n'était pas de nature à flatter ma notoriété, en tout cas, pas ma popularité. Mais il est vrai que je me réjouis des perspectives de réflexion en cours. Face au défi auquel nous sommes confrontés, l'on doit s'autoriser, dans la logique du plan Marshall, à innover.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette mise au point importante et attendue.

J'ai eu beaucoup de plaisir à entendre vos mises au point, que ce soit sur le « baiser de Judas », sur la privatisation, en passant par vos préoccupations relatives aux arythmies de M. Crucke. Il est toujours important de pouvoir se préoccuper de la santé de nos collègues.

Par ailleurs, sur la question de la vignette, je partage assez bien votre réflexion. Celle-ci doit s'ancrer dans toute cette réflexion européenne, mais de manière cadrée, et avec l'aval de l'Europe. Si l'on n'a pas l'ensemble de ces conditions-là, ce sera difficile d'avancer plus loin dans le dossier.

Concernant toute la réflexion entamée, nous avons eu une discussion, hier, avec Carlo Di Antonio sur le fait d'oser, aujourd'hui, une modification du modèle. Nous avons, en effet, eu le même type de débat sur la méthodologie au niveau des aéroports wallons, en disant : « Aujourd'hui, il y a peut-être un modèle à revoir ».

Vous passez des paroles aux actes. Cela fait des années que l'on entend parler de créativité, d'innovation, mais pour appliquer les principes mêmes de la créativité, il faut, d'abord, poser la bonne question. Là, la question est posée, et bien posée, de façon globale, transversale et en anticipant l'avenir.

Une fois que l'on a posé la question, il faut pouvoir diverger, c'est-à-dire voir l'ensemble des alternatives pour ensuite converger sur la solution la plus acceptable, en visant, en tout les cas, l'intérêt général.

Aujourd'hui, cette méthode, en tout cas, celle que vous avez initiée, me paraît être la bonne méthode. Cela peut susciter un peu de crispation. Si l'on veut réussir ce défi wallon, il faut pouvoir discuter sans tabou ni dogmatisme d'aucune sorte, si l'on veut sortir la Wallonie de la situation dans laquelle elle se trouve. Vous ouvrez aujourd'hui de nouvelles portes, on verra si certaines se referment ou pas, mais vous avez, en tout cas, le mérite d'oser. Ce sera, sans doute, un dossier sur lequel on reviendra dans les prochains mois et, sans doute, également, sur d'autres sujets peut-être liés aux maisons de repos, à la santé ou à d'autres types d'infrastructures.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je remercie M. le Ministre pour cet échange.

Pour rebondir sur les derniers propos, que ce soit clair, le Parti socialiste n'a pas dans ses rangs que des cryptocommunistes. Je suis allé voir la définition – vous m'avez au moins appris un mot – : « Soutenir de manière cachée des thèses communistes ». C'est assez savoureux, allez lire la définition.

Trêve de plaisanterie, il n'y a pas de barrière idéologique. Pour être un peu sérieux, je ne ferai certainement pas le reproche à un ministre d'avoir des idées ni de vouloir défendre son département.

Ceci étant, quand un ministre s'exprime dans l'opinion et, a fortiori, dans la presse, le citoyen lambda s'attend à ce que les choses atterrissent – vu que l'on parlait d'aéroport – et a tendance à penser que c'est pour demain. Je ne vais pas revenir lourdement sur ce que M. Crucke appelle les effets d'annonce. La charge ministérielle a des avantages, mais aussi l'inconvénient de ce que, lorsque vous vous exprimez, on a tendance à penser que les choses arriveront demain.

Deuxièmement, le constat, je le partage, par rapport au plan Infrastructures, aux vues qui doivent transcender plus qu'une législature et par rapport à cette matière importante. Pas d'économie sans infrastructures, cela me paraît évident.

Qu'en est-il exactement du besoin ? Si je lis M. William, j'ai l'impression qu'il est un peu plus optimiste quant au calendrier pour remettre en état le réseau.

Troisièmement, concernant vos réponses, à propos de la vignette, les choses sont relativement claires. Vous avez exprimé les choses clairement. C'est une piste, il faut des conditions. Les conditions, c'est que c'est infaisable, car c'est un petit territoire ; il ne faut pas de surcharge financière vis-à-vis du citoyen wallon et belge. Il faudrait donc une dérogation...

Mme la Présidente. - Je vous prie de conclure.

M. Collignon (PS). - J'essaie de clôturer. J'ai presque fini. Je pense que les conditions ne sont pas réunies. Je ne veux pas être pessimiste, mais j'ai l'impression que le dossier est mort-né. Ce n'est qu'une impression personnelle, mais je peux aussi en avoir une.

Quant aux concessions, je n'ai rien contre, très honnêtement. Je me dis, cependant, que quand le privé investit, c'est qu'il espère un effet de retour ; il n'est pas là pour distribuer des cadeaux, mais pour générer du profit. Et c'est là qu'il faudrait développer davantage la formule. J'ai essayé d'être extrêmement attentif et je reste sur ma faim.

Peut-être avez-vous des contacts ? Je pense que toutes les solutions peuvent être ouvertes pour gérer

cette matière importante. Ceci étant, je ne cerne pas encore bien le modèle. Peut-être ne suis-je pas suffisamment informé ou féru en la matière.

Voilà la difficulté que j'éprouve dans ce dossier.

Je vous remercie de cet échange franc, dans la courtoisie et la bonne humeur.

Mme la Présidente. - M. le Ministre a-t-il une remarque additionnelle ou une information ?

M. Prévot (PS). - Je voulais juste préciser à M. Collignon qu'effectivement, j'ai eu l'occasion de rencontrer les opérateurs français qui font des concessions en Europe. On leur a présenté les contraintes de notre réseau. Ils ont marqué un intérêt, ils vont y réfléchir, mais je ne suis pas certain qu'ils pourront, tous, demain, se bousculer au portillon pour présenter un modèle de prise en charge de notre réseau.

L'intérêt est surtout lié à la très forte fréquentation, à la densité d'usage de notre réseau wallon qui, en Europe, est l'un des plus utilisés. En soi, il n'est pas garanti qu'une marque d'intérêt se concrétisera. Comme je vous le disais, pour fermer des portes, il faut parfois en ouvrir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - En écoutant religieusement le ministre, j'ai l'impression, après avoir lu la presse, qu'il a enclenché une première, une deuxième et une troisième vitesse, tel un conducteur de voiture. Aujourd'hui, j'apprends qu'il met la marche arrière, mais je n'ai pas compris s'il s'est servi de l'embrayage ou non pour enclencher la marche arrière.

En tout cas, je me permets d'avancer une série de réflexions. Tout d'abord, par rapport à la saga de la vignette qui doit être compensée – c'est ce que j'entends toujours – je tiens à rappeler que la Région wallonne est un tout petit territoire, et que, très vite, nous sommes en dehors de notre territoire.

Si toutes les régions d'Europe se mettent à introduire une vignette, le Wallon ne paiera pas une vignette en Wallonie qui sera peut-être compensée par d'autres mesures fiscales, mais il en paiera plusieurs. Dès qu'il se rendra en France, en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, il devra toujours payer une vignette. À la fin de l'exercice, cela lui coûtera nettement plus cher, si le système de la vignette est généralisé, au niveau de l'Europe, que si l'on pouvait trouver d'autres formules.

D'ailleurs, vous avez proposé de ne pas parler de compensation en faisant allusion à la redevance télévision. M. Jeholet a, à maintes reprises, interrogé l'un de vos prédécesseurs, en tant que ministre du Budget, à savoir le M. Antoine, et pour lui, c'était une vache sacrée de toucher à la redevance radio. Donc, il

faudrait maintenir un minimum de cohérence, si possible.

Deuxièmement, en ce qui concerne le péage autoroutier, il est vrai qu'en Europe, il y a des modèles comme en France, comme en Autriche, mais ce qui m'intéresse – et je l'ai développé dans ma question, mais je n'ai pas entendu de réponse – c'est de savoir, si jamais un partenariat privé-public doit être possible, cela concerne-t-il uniquement le réseau encore à mettre en état ou cela concerne-t-il également le réseau déjà mis en état ? Le réseau déjà mis en état nous a causé toute une série de dettes sous forme d'emprunts que nous devons rembourser. Le partenariat privé-public intégrera-t-il également cette notion de dette ?

Pour le reste, nous avons 7 800 kilomètres de réseau routier, dont 1 800 à statut autoroutier. La valeur patrimoniale avoisine les 8 milliards d'euros. Dans l'hypothèse qu'une fois sur 20 ans, on fait de l'entretien ordinaire sur chacun des kilomètres, il faudrait plus ou moins 400 millions d'euros par année.

Mme la Présidente. - Je vous remercie de clôturer votre réplique.

M. Stoffels (PS). - Oui. À cela doivent s'ajouter la sécurité et la propreté. Ce sont évidemment des montants que l'on trouvera difficilement, si l'on n'a pas un moyen de financement extérieur.

Avant-dernière réflexion, votre prédécesseur, pour ne pas le citer, M. le Ministre Lutgen, avait sorti le privé du capital de la SOFICO, pour assurer une relation immense avec la Région. À partir du moment où vous remettez les privés dans la SOFICO, la Région doit lancer des appels d'offres. La SOFICO peut être un des répondants, mais ne sera plus forcément le seul répondant pour garantir et assumer le financement des infrastructures autoroutières.

Pour le reste, les questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse, je reviendrai sous forme de question écrite.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le M. le Ministre pour sa réponse.

Deux petites parenthèses, tout d'abord. Par rapport au monopole, si je dois vous rassurer, un peu comme disait Romain Gary, je suis contre tous ceux qui pensent avoir absolument raison. Il n'y a pas de monopole de la vérité, pas de monopole du privé, mais vous, sans doute bien mieux que moi, connaissez les références bibliques, vous devriez savoir, quand vous évoquez Judas, que Judas n'est pas en face. Ce n'est jamais en face que se trouve Judas. Celui qui dit : « Je pense que vous avez raison » ou « Je pense que vous avez tort » ne le fait jamais en face ; Judas est toujours à table et quitte la table à un moment donné.

Je vous disais, tout à l'heure, que je vous conseillais, très modestement, de vous méfier, parce que je pense que c'est plus par là que vous devez faire attention. Maintenant, si vous ne voulez pas, aveuglément, le savoir, c'est votre droit et votre problème.

Monsieur le Ministre, je pose un constat, qui renvoie à un espoir malheureusement déçu, un regret – mais comme M. Stoffels l'a dit, je vais être très bref – clairement, dans votre raisonnement, vous êtes passé de la concession du réseau à la vignette. On a rangé le bazooka, on emploie maintenant le pistolet, je ne dirais même pas « à eau », mais clairement, on a adouci les choses. On voit que la pression a fait reculer le ministre dans le dossier.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Excusez-moi, Madame la Présidente. Franchement, je ne peux pas accepter cette tonalité – libre à vous de le percevoir comme cela – selon laquelle j'aurais des pressions, ce qui me ferait reculer, et cetera.

Excusez-moi, mais relisez correctement les articles, je n'ai rien dit d'autres que : « La vignette, j'y souscris, mais les conditions ne sont pas remplies pour que l'on puisse la mettre en œuvre. ». J'ai toujours dit que la taxe kilométrique, pour les particuliers, c'était hors de question, car cela pénaliserait les ruraux. Cela n'est d'ailleurs pas explicitement prévu par la DPR.

Troisième élément, je continue de dire que j'instruirai les dossiers relatifs à des concessions. Je n'ai pas parlé de privatisation, parce que quand vous faites une concession, vous restez propriétaire public. Vous confiez l'exploitation à un privé. Il n'y a donc pas de privatisation.

N'essayez pas de faire croire que, soudainement, j'aurais eu peur à la récréation en allant me mettre dans le coin et en faisant marche arrière. À travers mon intervention, je réexplique clairement ce que j'ai dit, pourquoi je l'ai dit, ce que je n'ai pas dit et pourquoi je ne l'ai pas dit.

Mme la Présidente. - Poursuivez votre réplique, Monsieur le Député.

M. Crucke (MR). - Merci, Madame la Présidente. Je maintiens que la baudruche s'est dégonflée et que le ministre, aujourd'hui, adopte un ton nettement plus doux,

J'ai entendu aussi ce que M. Collignon a clairement dit, sur un ton, d'ailleurs très propre, très calme, mais très précis aussi, en disant : « Il y a des lignes que l'on ne franchit pas ; on peut être ouvert à la discussion ». C'est cela qui s'est passé aujourd'hui.

Vous qui êtes nettement plus intelligent que moi, vous l'avez bien compris, mais c'est toujours difficile, quand on est juste au-dessus, de l'avouer. C'est la vie

politique, un mauvais moment est vite passé. Ce que l'on entend dire aujourd'hui n'est pas ce que l'on a lu.

Deuxièmement, j'ai compris la limite du raisonnement. Vous avez raison quand vous dites que vous ne dormez pas avec le livre bleu, puisque vous ne l'avez pas lu, j'en suis persuadé. Vous ne l'avez pas lu, parce que c'est ce qui vous manque. Il est vrai que l'on ne s'improvise pas libéral du jour au lendemain, je vous le concède, mais ce qui vous manque, c'est de dire : « Dans mon raisonnement, je dois tenir compte à la fois des dépenses et des recettes ». Vous savez que les dépenses sont élevées, mais pour cela, il faut des recettes. Si vous suiviez le raisonnement libéral, vous apprendriez – peut-être qu'un jour vous l'apprendrez, d'ailleurs – qu'il y a aussi moyen de réduire certaines dépenses, d'alléger ce que l'on appelle les dépenses publiques. Dans ce pays, nous sommes à 55 % de dépenses publiques : le record en Europe ! En Allemagne, c'est 45 %, et en Suisse, c'est 35 %, et on y vit convenablement.

Mme la Présidente. - Je vous prie de clôturer votre réplique.

M. Crucke (MR). - Il vous manque ce paragraphe-là. Ce n'est pas un reproche, c'est un choix politique. Je connais la limite de votre choix politique.

Un regret, vous dites vous-même que dans la DPR, il n'y a rien sur l'exploitation du réseau routier. C'est que l'on appelle la disette. En tant que ministre de la Santé, vous devriez le savoir. Il y a peut-être, là, effectivement, un intérêt si vous annoncez une étude, une réflexion. Je ne vous ferai pas le reproche de la réflexion, au contraire, je vous pousse à aller plus loin dans la réflexion, d'aboutir et de finaliser cette réflexion. Si l'étude peut servir à cela, pourquoi pas ? « Privé friendly » : pourquoi pas ?

Il y a une question cruciale derrière tout cela et là dessus, on sera tous d'accord, c'est de se dire : « Comment faire financer des autoroutes et des routes secondaires utiles ? Comment le faire en évitant de sacrifier la machine économique et le portefeuille des citoyens ? ».

Je pense que, manifestement, selon ce que j'entends, le Gouvernement n'a pas encore trouvé la réponse.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT
D'AVANCEMENT DU DOSSIER DE LA RN54 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement du dossier de la RN54 ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, vous étiez de passage à Chimay, la semaine dernière, et vous aviez souligné l'importance des liaisons transfrontalières.

Je viens avec un dossier, qui a pratiquement 50 ans, qui est le dossier de la RN54, qui devrait relier Charleroi à Maubeuge, et dont on attend toujours la réalisation du tronçon manquant entre Lobbes et Erquelines.

Le 21 février 2013, le Gouvernement wallon adoptait la révision des plans de secteur de La Louvière-Soignies et de Thuin-Chimay, inscrivant le périmètre de réservation d'une largeur totale de 150 mètres du tronçon Lobbes-Erquelines de la N54 suivant le tracé dit « Central 6+ ».

Interrogé sur l'échéancier, votre prédécesseur, M. Di Antonio, indiquait que l'étude technique complète du projet serait réalisée de 2014 à 2015, suivie par les procédures de permis d'urbanisme et d'expropriation en 2015-2016, les travaux devant s'étendre de 2017 à 2020, pour une mise en service effective en 2020.

Il avait été question, à l'époque, d'une concertation avec les communes, qui devait être entamée, dès lors que les études préliminaires étaient suffisamment avancées.

Monsieur le Ministre, où en est l'état d'avancement actuel de ce dossier ?

L'étude technique a-t-elle été réalisée ?

Les procédures d'expropriation et de permis d'urbanisme ont-elles débuté ?

La concertation avec les communes a-t-elle eu lieu ? Quel en a été le résultat ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, à l'heure actuelle, le calendrier initial se

poursuit normalement et ne devrait pas, en principe, subir de retard important.

Concernant les levés topographiques, ceux-ci se sont terminés il y a deux mois. Les essais géotechniques, quant à eux, sont toujours en cours jusqu'en juillet.

Le tracé précis ne pourra être défini qu'après réception des résultats des essais géotechniques. L'étude proprement dite de la N54 pourra alors débuter à la Direction des routes de Charleroi de mon administration, avec, bien évidemment, une concertation avec les communes concernées.

Une fois l'étude terminée, le permis pourra être demandé. Enfin, la procédure de remembrement pourra être commencée.

Par ailleurs, l'intégration de ce projet, dans le plan Infrastructures, sera envisagée en fonction de l'état d'avancement du dossier, du projet définitif et du budget à prévoir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je prends note que, finalement, à ce jour, si je vous entends bien, Monsieur le Ministre, le tracé précis n'est pas encore déterminé. Pour un dossier où les procédures de permis devaient démarrer en 2015-2016, cela ne manque pas de m'étonner. Je reviendrai, à l'avenir, sur ce dossier pour en suivre l'évolution effective.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SÉCURISATION DE LA RN53 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN53 ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, la RN53 est l'un des axes les plus meurtriers du Hainaut. On peut, dans la pratique, la diviser en trois tronçons : Charleroi-Gozée, Gozée-Beaumont et Beaumont-Chimay. Sur le premier tronçon, un rond-point est en cours de réalisation. Il répond à une demande importante en termes de sécurisation. C'est une demande qui avait, d'ailleurs, été appuyée par le Conseil zonal de sécurité.

En ce qui concerne le second tronçon, plusieurs mesures ont été prises :

- limitations de vitesse sur plusieurs tronçons ;
- marquages axiaux colorés en berme centrale ;

- mise en place d'un radar préventif ;
- réalisation d'un accotement devant le home Sainte-Claire à Beaumont ;
- inventaire des arbres et abattage de certains ;
- réalisation d'emplacements pour radar mobile.

Malheureusement, nous devons bien constater que ces aménagements sont insuffisants, puisque plusieurs accidents mortels se sont produits récemment. On peut, notamment, citer le cas de cette habitante de Strée qui a perdu la vie, en juillet 2014, après que son véhicule ait quitté la route pour percuter un arbre.

Le troisième tronçon est encore plus inquiétant. Plusieurs accidents mortels : juillet 2014, deux jeunes garçons perdaient la vie à l'entrée du village de Rance ; le 1er août 2014, un jeune homme de 26 ans perdait également la vie dans un virage peu avant Chimay ; le 7 octobre 2014, un homme de 38 ans trouve la mort dans un accident à la sortie de Beaumont, en direction de Rance. Et divers accidents sont encore à déplorer depuis, dont encore un accident mortel à la sortie de Rance en janvier dernier.

Je suis, bien entendu, consciente des difficultés à sécuriser cette voirie. Il n'en demeure pas moins que l'énumération macabre que je viens de faire oblige à prendre des mesures.

Les services de la DGO1 semblent en être conscients et un plan d'action global et réalisable devait, d'ailleurs, être proposé début 2014 en Commission provinciale de sécurité routière.

Monsieur le Ministre, ce plan a-t-il finalement été proposé ?

Quelles en sont les grandes lignes ? Quand peut-on espérer sa mise en œuvre ?

Plus généralement, outre ce plan, d'autres aménagements de voiries sont-ils prévus afin d'améliorer, à l'avenir, la sécurité des différents tronçons ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'ai déjà pu être interrogé à ce sujet lors de la commission du 25 novembre dernier, et j'avais pu préciser que cette voirie reliant Charleroi à Chimay présente, effectivement, une accidentologie un peu supérieure à la moyenne.

Afin d'améliorer la sécurité, un nombre important d'aménagements ont déjà été réalisés, comme vous le rappelez, ou le seront prochainement. Ils ont déjà permis, ou permettront, la sécurisation de nombreux sites présentant une insécurité importante, tant par le

nombre que par les conséquences humaines des accidents relevés par le passé.

Afin d'examiner d'autres nouvelles possibilités de sécurisation de la N53, une réunion a été organisée par mon administration, la Direction des routes de Charleroi, en septembre 2013, en présence de tous les autres acteurs concernés de mon administration.

À cette occasion, le Service public de Wallonie a fait des propositions d'aménagements qui ont été analysées par les différents services.

Le but était de réunir tous les acteurs concernés afin d'apporter une réponse concertée au problème principal du tronçon entre Gozée et Beaumont, à savoir les accidents contre les arbres d'alignement.

L'objectif est de proposer une vision globale en termes d'aménagement à proprement parler, de sécurité, de révision des régimes de vitesse, de glissières de sécurité, de déplacement ou de suppressions de poteaux d'éclairage et d'abattage d'arbres et d'aménagements paysagers compensatoires.

À ce jour, plusieurs éléments d'analyse sont encore nécessaires pour poursuivre les démarches et, enfin, convoquer la Commission provinciale de sécurité routière que vous évoquez. Je n'ai d'ailleurs pas manqué de relancer mon administration pour faire le point sur ce dossier suite à votre question.

Mme la Présidente. - Madame la Députée pour votre réplique.

Mme Nicaise (MR). - Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce dossier.

QUESTION ORALE DE MME POULIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DU RAVEL »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Poulin à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le développement du RAVEL ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, cette année, le Réseau autonome de voies lentes fête ses 20 ans. Il est encore amené à se développer. Certains tronçons sont à finaliser. Actuellement, 1 300 kilomètres peuvent être parcourus sur ces voies. L'objectif est d'atteindre 2 000 kilomètres.

Le RAVEL, on le sait, est un enjeu touristique pour la Wallonie.

Sachant que certains projets ne disposeront pas des budgets liés à la programmation du FEDER, quels sont les budgets prévus pour terminer les liaisons manquantes ? Quelles seront les liaisons prioritaires ?

Y aura-t-il un appel à projets, cette année ?

M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le fait que certains projets de RAVeL ne disposeront pas de financements, dans le cadre de la programmation FEDER, ne remet pas en cause les budgets que j'avais prévus dans mon propre plan RAVeL.

La mise en œuvre de celui-ci prendra simplement, inévitablement, un peu plus de temps. Comme j'ai déjà eu l'occasion de m'en exprimer en cette assemblée, mon plan RAVeL a pour objectif, d'une part, de développer le réseau de voiries vertes de Wallonie et, d'autre part, d'améliorer la qualité du réseau existant et, pour ce faire, un budget annuel de 8 000 000 d'euros nous apparaît nécessaire.

En ce qui concerne le développement du réseau, les liaisons prioritaires sont celles qui permettent de relier entre eux les tronçons déjà existants, particulièrement sur les itinéraires internationaux traversant la Wallonie.

Ainsi, sur l'itinéraire de la Meuse à vélo, il s'agit de réaliser les liaisons manquantes entre Hastière et Dinant, Wanze et Huy, Ombret et Engis. Sur l'EuroVelo 3, Saint-Jacques-de-Compostelle, Trondheim en Norvège, c'est assurer la continuité de la ligne 38, entre Hombourg et la frontière allemande.

Sur EuroVelo 5, entre Londres et Rome, c'est l'achèvement de la ligne 87, entre Flobecq et Lessines ainsi que la liaison entre Bastogne et Martelange sur les lignes 163 et 618.

À côté de ces itinéraires internationaux, il existe aussi une série de chaînons manquants qu'il est indispensable de réaliser pour assurer la continuité du réseau intrawallon.

Il s'agit entre autres, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, de l'achèvement de la ligne 156, entre Chimay et Mariembourg qui reliera ainsi le RAVeL existant dans la botte du Hainaut à un des tous premiers RAVeL réalisé il y a 20 ans, entre Mariembourg et Hastière, la « petite fagnarde ». C'est également l'ancienne ligne 109a entre Mons et Estinnes qui reliera dans le Hainaut le RAVeL de Mons Borinage au RAVeL de la région du centre et de Charleroi. Ou encore divers chaînons manquants du RAVeL de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Durbuy.

J'entends aussi améliorer qualitativement le réseau existant afin de s'assurer de son accessibilité à tous et particulièrement aux personnes à mobilité réduite. Cela passera, notamment, par l'asphaltage de certains tronçons de pré-RAVeL, telle la ligne 38, entre Herve et

Plombières, la ligne 48 entre Waimies et Saint-Vith, ou encore par la remise en état de certains chemins de halage entre autres, sur la haute Meuse, entre Namur et Profondeville ou sur le canal Charleroi, Bruxelles.

Enfin, concernant un éventuel appel à projets, comme vous pouvez le constater, mon plan RAVeL est déjà bien fourni en projets eu égard, notamment aux budgets régionaux des routes et des voies hydrauliques que je consacre à cette fin.

Il faut rappeler aussi que le pré-RAVeL est un réseau régional établi sur le domaine régional par les DGO1 et DGO2 du SPW et non un projet d'infrastructures communales subsidiées.

Il a été établi avec une très large concertation entre divers acteurs compétents. Cela étant, si les communes souhaitent avancer dans la réalisation de certains tronçons prévus à plus long terme sur d'anciennes voies ferrées, il existe toujours la possibilité pour elles de réaliser un pré-RAVeL. J'ai ainsi reçu une demande en ce sens de Commune de Braine-le-Château qui souhaite aménager, à ses frais, un tronçon de l'ancienne ligne 115, entre Tubize et Braine-l'Alleud.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Je suis très heureuse d'entendre les nombreux projets RAVeL retenus. Malheureusement, celui de la Région concernant les barrages de l'Eau d'Heure, la liaison Berzée et Tuilly, pour lequel on avait rentré un projet FEDER avec les barrages de l'Eau d'Heure, avec la Ville de Thuin et la Ville de Walcourt, je n'en ai pas entendu parler. Je vais donc essayer de trouver des financements pour ce chaînon manquant qui serait pour nous un apport touristique énorme, étant donné l'affluence au barrage de l'Eau d'Heure.

Par ailleurs, je tiens à préciser que les équipes communales, chez nous, entretiennent les RAVeL au quotidien. C'est un investissement qui n'est pas négligeable, puisque nous avons deux personnes temps plein qui ne font que cela. Les parties communales sont déjà bien sollicitées.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SYNCHRONISATION DES FEUX DE
SIGNALISATION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la synchronisation des feux de signalisation ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, nous sommes tous, si du moins nous nous déplaçons en voiture, confrontés aux embarras de circulation qui, souvent, nous pourrissent la vie ainsi que celle de nombreux citoyens. Je suis persuadé pourtant que les avancées technologiques permettront d'améliorer en partie – je dis bien en partie – la situation sur nos routes.

Les villes et leur centre sont principalement ciblés, mais peuvent aussi être un champ d'expérimentation et d'application du progrès technique. Cela a des influences positives sur la fluidité du trafic, la vitesse moyenne, la sécurité, la gestion des incidents sur les réseaux routiers et la pollution, puisque nous passons moins de temps à l'arrêt. Autant dire que nous devons agir pour les raisons précitées. Les techniques régulant les feux de signalisation sont différentes et complémentaires.

Nous connaissons les capteurs magnétiques réagissant aux câbles à fibres optiques sur les routes, la gestion centralisée des feux, la télésurveillance. Selon des études internationales, 400 carrefours mal synchronisés causent une perte de 2 500 000 heures, avec des conséquences non négligeables sur l'économie et l'environnement.

Les feux de signalisation semblent pourtant encore, pour le moment, dans de nombreux endroits de la Région, surtout dans les villes, mal coordonnés. Les grandes villes du monde ont pris le problème à bras-le-corps. Qu'en est-il donc de la Wallonie ? Quelles sont, surtout, les évolutions envisageables dans le secteur ?

Comment adapter les différentes phases des feux, en temps réel, au trafic ?

Et je souhaiterais vous demander – Monsieur le Ministre, ce n'était pas dans la question initialement posée – ce qu'il en est, par exemple, des nouveaux tronçons – je ne veux pas faire du sous-régionalisme, je sais que l'on en fait beaucoup ici – par exemple, le quai de Rome et le boulevard Frère-Orban à Liège où de nouveaux feux ont été installés. Tout à l'heure, vous avez déclaré qu'il y avait des projets annoncés pour 800 000 000 d'euros d'investissement si l'on voulait régler une grande partie des problèmes sur nos réseaux routiers en Wallonie.

Monsieur le Ministre, y a-t-il des projets en cours ? Avez-vous des choses dans vos cartons à ce sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je n'ai pas la réponse sur les feux spécifiques que vous venez de m'évoquer, mais vous pouvez me poser une question écrite, on vous y répondra.

Quand j'évoquais tout à l'heure les 800 000 000 d'euros nécessaires pour le plan électromécanique, c'est uniquement sur le réseau structurant, pas sur les autres voiries.

S'agissant de la question que vous me posez, j'aurais quelques précisions à apporter. Vous parlez de feux synchronisés ou coordonnés. La coordination entre le carrefour à feux distants de plus de 500 mètres perd tout son intérêt, car il n'y a plus de lien significatif entre les deux carrefours du point de vue du trafic. La plupart des feux sont distants les uns des autres de plus de 500 mètres en Wallonie, il y a peu d'interaction entre carrefours. C'est un peu à l'opposé de Bruxelles où les carrefours à feux sont assez proches les uns des autres et de ce fait, il y a une interaction entre eux.

C'est le cas aussi en Wallonie lorsqu'il y a une proximité entre les feux, bien entendu.

Dans nos villes wallonnes, diverses améliorations à ce niveau ont d'ailleurs déjà été menées et d'autres le seront dans les prochains mois ou années.

Vos propos portent également sur l'adaptabilité de la régulation en fonction de l'heure de la journée ou de mesures d'indicateurs de trafic. Sur ce point, je peux vous rassurer, en tous cas tenter de le faire, toutes les nouvelles régulations de feux sont adaptatives en Wallonie. La régulation s'adapte soit par une horloge, soit par des indicateurs de trafic en temps réel – des capteurs au sol, des radars d'approche du carrefour, des boutons presseurs, et cetera.

La révision des régulations des 600 feux présents sur les routes régionales de Wallonie est un travail de longue haleine. L'objectif est de réviser en profondeur la régulation de chaque carrefour à feu tous les 10 à 15 ans.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, je suppose que vous avez des chiffres, mais en ville plus de 500 mètres, je suis un peu étonné, même si vous êtes revenu sur vos propos par la suite. Effectivement, dans certaines villes, 500 mètres entre différents feux, c'est énorme. Je pense que c'est une solution qui a du mérite, à laquelle on devrait vraiment s'intéresser, qui permettrait de fluidifier le trafic dans les hypercentres. Vous me dites que c'est déjà en place.

Je roule beaucoup en voiture, malheureusement, mais je me demande parfois comment sont effectuées ces régulations. On est parfois un peu surpris. Je prends l'exemple, à Maastricht, par exemple, quand il y avait la ceinture verte, du *groen ring*, autour la ville, c'était vraiment nickel. Une fois que vous arriviez là-bas et que vous rouliez à 50 kilomètres à l'heure, tous les feux passaient au vert.

Ce sont de nouvelles technologies qui doivent être étudiées sur lesquelles on doit se pencher régulièrement. L'évolution du trafic est plus rapide que 10 et 15 ans... Là aussi, je suis un peu surpris., 10 et 15 ans, c'est énorme. Dans une étude ou pour renouveler la méthodologie, 10 et 15 ans, à l'heure actuelle, c'est énorme.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PROJETS DE RER À CHARLEROI ET À LIÈGE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les projets de RER à Charleroi et à Liège ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, vous avez sans doute été attentif et étonné comme moi par cet article dans *Le Soir*, du 22 mai dernier, assez long et relativement détaillé qui s'appuie, semble-t-il, sur un échange entre les deux journalistes concernés et M. Palmieri, qui est en charge du RER bruxellois – ce qui n'est peut-être pas probant en termes de crédibilité vu les retards dans ce dossier – est responsable apparemment aussi de projets de RER, pour autant que le mot puisse être utilisé dans ce cas-là, dans quatre grandes villes : Anvers, Gand, Liège et Charleroi. D'où le nom de code « Angelic » qui est l'acronyme de ces villes concernées.

Bien sûr, cela nous intéresse au premier chef, notamment pour Liège et Charleroi. En d'autres temps, on aurait sans doute été enthousiastes de découvrir ces projets à échéance relativement brève, puisque l'on évoque 2018, - ce qui est vraiment très court pour des projets de ce type-là. Mais quand on sait les difficultés budgétaires à tous niveaux de pouvoir et au Fédéral en particulier, quand on sait les retards avec le RER bruxellois, on peut évidemment se poser des questions sur la crédibilité des propos tenus.

Néanmoins, ce qui apparaît intéressant – les journalistes disent que c'est une révolution – c'est que l'on évoque des discussions avec tous les partenaires qui seraient sur pied d'égalité. En particulier, en ce qui nous concerne avec la Région wallonne et la SRWT, puisqu'il s'agit, dans un environnement géographique d'une trentaine de kilomètres autour de ces centres urbains, d'avoir une mobilité intégrée, si j'ai bien compris, pour ce qui concerne la Région wallonne la SNCB et la SRWT. En d'autres termes, entre le réseau train et le réseau bus.

On sait que Mme Galant, à plusieurs reprises, a évoqué que les transports par bus devaient prendre le relais de ce que le Fédéral ne voulait plus assumer. Ce n'est pas le ton de l'article en question. Y a-t-il effectivement eu, comme c'est affirmé ici, des réunions depuis 2014 entre le Fédéral et vous, entre la SNCB et la SWRT pour ces RER autour de Liège et de Charleroi ?

Pour ce qui concerne Charleroi – mais n'étant pas de cette région, je ne m'étendrai pas trop longtemps – cela permettrait-il d'évoluer dans le dossier du métro carolo ?

Pour ce qui concerne Liège, les projets sont-ils en phase avec ce que, par exemple, le bourgmestre de Seraing appelle de ses vœux depuis de nombreuses années, c'est-à-dire d'utiliser le rail en agglomération liégeoise pour du transport de proximité ?

Je n'irai pas plus dans le détail, la question que j'ai déposée le fait. Elle demande, notamment, si des budgets sont prévus pour la mise en œuvre de ces projets. Plus fondamentalement, ma question est de savoir s'il y a des discussions en cours, si elles sont à vos yeux crédibles et si l'on peut espérer, autour de Liège et de Charleroi, des avancées en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, vous me permettez de concentrer ma réponse sur les questions d'ordre ferroviaire que vous me posez, laissant le soin à mon collègue, M. Di Antonio, de vous répondre sur les aspects relatifs à la SRWT. Le Fédéral a modifié son vocabulaire, puisque lorsqu'il s'agit de la desserte, dans et autour de Bruxelles, il parle dorénavant de « trafic suburbain ». Il réserve l'appellation RER à la desserte dans et autour des quatre grandes villes que vous citez.

Sur le fond, rien ne change, hormis le fait que la SNCB veut faire passer de la sorte le message selon lequel le RER et le suburbain ne sont pas un programme d'investissement en infrastructures – celui-là relève de la responsabilité d'Infrabel avec les retards que l'on connaît –, mais sont une organisation à mettre en place qui associe les opérateurs de transports publics actifs sur un territoire commun.

Je peux me rallier à cette vision du transport public, car elle porte en elle des potentiels d'amélioration au bénéfice des populations concernées dans le domaine complexe de la mobilité. Qui n'a d'ailleurs pas déploré une fois dans sa vie l'éparpillement de compétences en matière de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir ? Qui ne s'est pas insurgé contre l'absence de tarification commune aux différents opérateurs de transport public ? Qui n'a pas souhaité l'existence d'une plateforme commune d'organisation à l'échelon local

d'une offre coordonnée de transport public ? C'est cela ce dont il s'agit.

L'effort que fait la SNCB, en collaboration avec les autorités communales concernées et les autres sociétés de transport public, peut être soutenu, mais il convient d'éviter qu'il n'y ait pas des desseins cachés de transferts larvés de compétences. Les moyens budgétaires rares dont dispose chaque niveau de pouvoir peuvent peut-être être mieux utilisés au bénéfice des populations sans être dans une logique de vainqueur ou de vaincu.

Au fil des prochains mois, nous verrons plus clair en ce qui concerne le lien qui existera concrètement entre le Plan de transport 2017 et l'état d'avancement du REL pour Liège et du REC pour Charleroi. C'est alors que d'éventuelles décisions politiques seront à prendre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Je n'ai pas entendu s'il y avait eu des contacts très concrets entre vous et vos homologues, mais je comprends bien que pour la SRWT je dois m'adresser à votre collègue, M. Di Antonio, ce que je ne manquerai pas de faire d'ici 15 jours pour essayer d'y voir totalement clair sur cette question. Je vous remercie pour les précisions dans le cadre de vos compétences.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ROUTES RÉGIONALES DU DISTRICT DE
SAINT-VITH »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les routes régionales du district de Saint-Vith ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, dans le quotidien de langue allemande, on pouvait lire que vous comptez investir dans l'entretien du réseau routier du district de Saint-Vith – district, avouons-le, dont le réseau a beaucoup souffert à cause de son histoire, à cause des intempéries et à cause des conditions d'investissement. Reste à savoir comment cet entretien va être réalisé et s'il sera d'une efficacité garantissant un bon état desdites routes sur le long terme. La question est de savoir si cet entretien se limitera à un simple remplacement de la couche d'usure ou si l'examen et la réfection seront plus profonds.

En effet, il semblerait, suivant certains échos qui me reviennent des communes, que l'entretien prévu à certains endroits, par exemple sur la N632, risque de

donner un résultat mitigé. Les quelques centimètres de nouvelle couche d'asphalte ne résisteront pas longtemps aux effets du trafic lourd et des intempéries vu l'état des fondations à de nombreux endroits de ladite route. Il en est de même pour la N68 où les fondations présentent une série de difficultés nécessitant des travaux d'entretien plus profonds et probablement plus coûteux.

Mon objectif n'est pas de plaider pour que l'entretien ne soit pas fait ou le critiquer, bien au contraire. Mon objectif est de prévenir les critiques auxquelles on s'exposera si deux à quatre ans plus tard, les problèmes réapparaissent par manque d'entretien en profondeur.

J'espère que vous pourrez apaiser mes craintes et rassurer les communes ainsi que la population par une garantie de longévité desdits investissements d'entretien. Qu'en est-il exactement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, au départ de deux routes bien localisées, vous me posez en fait une question à portée plus générale sur la qualité de l'entretien. L'état des voiries est effectivement important pour la sécurité et le confort des automobilistes dans l'ensemble de la Wallonie.

Je rappelle que mon administration est composée de sept directions territoriales et 42 districts routiers ou autoroutiers ayant chacun un maillage de routes régionales wallonnes à inspecter et à entretenir. Ceci permet au Service public de Wallonie de surveiller en permanence ces routes et de m'informer régulièrement sur l'état de celles-ci.

Suite à ces inspections, deux types d'entretien peuvent être envisagés.

Tout d'abord, pour les entretiens du réseau routier à proprement parler, et en particulier du revêtement, des interventions localisées sont exécutées ponctuellement. Ces réparations, que l'on peut qualifier « d'urgence », à la sortie de l'hiver par exemple, permettent de maintenir la voirie dans un état acceptable en termes de sécurité. Toutefois, elles ne peuvent être considérées comme durables pour de nombreuses années.

Ensuite, après un diagnostic technique, des entretiens dits « extraordinaires » peuvent être recommandés. Ceux-ci peuvent aller d'un simple remplacement d'une couche d'usure, jusqu'à la réhabilitation totale de la structure de la chaussée. On varie, là, entre 15 euros le mètre carré jusqu'à 200 euros le mètre carré.

Pour ce faire, une analyse technicoéconomique est d'abord réalisée afin de choisir la solution adéquate pour une durée de vie plus longue, tout en réduisant les coûts nécessaires.

D'un point de vue pratique, le remplacement d'une couche ou deux de la voirie peut permettre de prolonger la vie de cette chaussée pour une dizaine d'années à un coût réduit. En effet, réduisant les infiltrations, et donc les dégradations dans les couches inférieures, le coût des interventions futures sera moindre. Par ailleurs, il est évident que si la fondation ou la sous-fondation est en fin de vie, il s'agit de prévoir des travaux en profondeur afin de garantir la durabilité des investissements importants réalisés.

Avec ces inspections et ces analyses, mon administration effectue les réparations adéquates tout en privilégiant la durabilité et en restant vigilante aux dépenses.

J'ai hâte de prendre connaissance, par le détail, du rapport de la Cour des comptes, notamment sur ce processus, pour voir si par rapport au précédent rapport qui avait mis en exergue des problèmes liés aux inspections, une nette amélioration a pu être engrangée depuis lors ou non.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je tiens à remercier M. le Ministre pour le cours qu'il vient de nous donner en travaux publics. Mais sur les travaux tels qu'ils seront mis en œuvre de façon pratique, je n'ai pas entendu de réponses, sauf que l'administration examinera, veillera, et verra ce qu'il y a lieu de faire. C'est très bien.

Sur le plan général, je peux totalement partager votre philosophie en matière de nécessité de remplacer les couches d'usure en temps utile, avant que les fondations ne soient est trop endommagées, sinon un remplacement de la couche d'usure ne servira à rien.

À mon avis, cette couche d'usure, c'est là justement que le bât blesse et que la problématique de la dégradation du réseau trouve sa principale origine, c'est que le remplacement des couches d'usure ne s'est pas réalisé à rythme suffisant.

Je connais des tronçons dans l'arrondissement de Verviers et de Liège où, sur une vingtaine d'années, sur un quart de siècle, aucune couche d'usure n'a été remplacée, ce qui aura pour effet que l'eau et le gel peuvent jouer en dégradant le réseau routier.

Pour ce qui concerne le détail, je devrai – comme pour l'autre question – revenir sous forme d'une question écrite.

QUESTION ORALE DE MME GÉRADON À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE SUR « LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gérardon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « les bornes de recharge électrique ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE SUR « LES BORNES D'APPEL « SOS » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « les bornes d'appel « SOS » ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE SUR « L'AUTONOMISATION ÉNERGÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « l'autonomisation énergétique des zones d'activité économique (ZAE) ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE MME DOCK À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE SUR « L'ÉTAT DE LA ROUTE DU CONDROZ (RN63) À NANDRIN »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « l'état de la route du Condroz (RN63) à Nandrin ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉGIONALISATION DE LA GESTION DU
PATRIMOINE MOBILIER »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la régionalisation de la gestion du patrimoine mobilier ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, le 23 et 24 avril dernier la sixième conférence du Conseil de l'Europe des ministres en charge du Patrimoine s'est tenue dans la capitale de la Wallonie.

Nous nous réjouissons de l'appel qui a été formulé à l'issue des travaux en ce qui concerne la condamnation des actes qui détruisent ou dégradent notre patrimoine européen.

Actualité oblige, face aux atrocités notamment commises à l'encontre des sites et de musées archéologiques au Proche-Orient, il a notamment été souligné l'importance, pour les pays européens, d'agir à l'internationale pour protéger le patrimoine.

S'il convient de s'intéresser aux dégradations subies par le patrimoine à l'étranger, il faut également bien s'interroger sur la gestion de notre patrimoine, et singulièrement de notre patrimoine wallon.

Suite à la fédéralisation de la Belgique, le patrimoine immobilier est devenu une compétence régionale tandis que le patrimoine mobilier est une compétence de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Cette distribution de compétences constitue sans doute un frein à la bonne gestion de notre patrimoine. Il ne peut y avoir une politique efficace de protection et de valorisation du patrimoine sans une approche globale qui épouse les différentes formes patrimoniales. Nous connaissons aussi les difficultés rencontrées par de nombreux acteurs patrimoniaux face à cette distinction, notamment en termes de charges administratives.

Vous évoquiez, dans *Le Soir* du 22 avril dernier, que votre souhaitiez régler ce problème. C'est une bonne idée, néanmoins, nous souhaiterions savoir de quelle manière vous voudriez régler cette question. Déjà en 1999, la Commission du budget, des affaires générales et des relations extérieures avait adopté une résolution appelant à une plus grande coopération entre la Communauté française et la Région wallonne et, le cas échéant, le transfert de l'exercice de la compétence en matière de patrimoine mobilier culturel vers la Région wallonne.

Aujourd'hui, qu'en est-il de la coopération entre les deux entités concernant le patrimoine ? La situation actuelle nécessite-t-elle un transfert de compétence vers la Wallonie ? Quels sont vos projets en la matière ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je ne peux qu'évidemment me rallier à votre analyse. Singulièrement lorsque vous évoquez, dans des termes choisis, le côté un peu particulier, pour ne pas dire abscons, d'avoir, d'un côté, le patrimoine mobilier et, de l'autre, le patrimoine immobilier. Je partage cette analyse.

Le hiatus entre patrimoine mobilier et patrimoine immobilier issu des réformes institutionnelles successives ne contribue pas à une politique de promotion conjointe de toutes les composantes de notre héritage collectif.

L'accord de coopération du 18 avril 2008 lie déjà la Fédération et la Wallonie à cet égard, mais ne porte que sur la restauration et la réaffectation des infrastructures culturelles.

Il fait l'objet d'un accompagnement au niveau de la plateforme patrimoine-culture-tourisme, et c'est notamment dans ce cadre que la Wallonie, via le travail conséquent mené par l'IPW, a intégralement assumé son rôle dans la réaffectation de Boch Keramis et vient, comme vous le savez, probablement de passer le flambeau à la Fédération.

Au-delà de cette collaboration, la Déclaration de politique régionale exprime clairement la détermination du Gouvernement wallon à réconcilier pleinement le patrimoine immobilier et le patrimoine mobilier.

Je suis effectivement déterminé à œuvrer concrètement à cette réconciliation et, en tant que ministre du Patrimoine, j'ai d'ailleurs chargé mon cabinet de prendre l'initiative d'un groupe de travail avec les cabinets de mes collègues en charge du Tourisme, en Wallonie, et de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de concrétiser la jonction tant attendue et de la sortir des leviers de la politique du tourisme.

Les premiers contacts ont été pris et, si l'agenda entre les trois cabinets est bien confirmé, le groupe de travail se réunira dans les prochaines semaines.

Il travaillera en bonne entente avec la plateforme administrative que je viens d'évoquer et à qui il appartient aussi d'avancer sur cette problématique.

Vous reconnaîtrez toutefois avec moi qu'il ne s'agit pas d'un dossier simple. Il implique un accord entre les différents niveaux de pouvoir, une clarification des

moyens budgétaires disponibles, de part et d'autre, et ensuite des actes juridiques concrets.

Il est en ce sens indispensable de déterminer l'option la plus judicieuse : un transfert de l'exercice de la compétence, au sens le plus strict – ce qui à mon sens serait le plus facile, en tout cas dans la gestion a posteriori peut-être pas dans la réalisation du montage juridique a priori – ou bien un accord de coopération, c'est-à-dire une coopération à plus large spectre que ne le permet l'accord actuel.

On pourrait se dire, en l'occurrence, que la bonne fin est plus importante que les moyens, même si l'on ne peut pas négliger non plus la question des moyens.

Je souhaiterais procéder à un premier d'état des lieux sur la réflexion en cours dans le courant été. Sur cette base, mes collègues et moi-même identifierions le véhicule juridique le plus approprié et établirions un calendrier travail pour le mettre en œuvre.

C'est avec plaisir que je ne manquerai pas de revenir vers vous en temps opportun.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse.

Je trouve que la formule dans la Déclaration de politique régionale « réconcilier pleinement » est presque poétique. Elle est dite de manière positive, c'est une bonne formule pour faciliter les liens et surtout viser – ce que je pense être le principal objectif – une meilleure efficacité dans l'intérêt de notre patrimoine wallon qu'il soit mobilier ou immobilier.

Il est vrai que, si la Belgique est une terre de compromis, il nous appartient d'essayer de mettre de l'huile dans les rouages afin d'atteindre un objectif de meilleure efficacité.

Je reviendrai vers vous à la rentrée parlementaire, comme vous me le suggérez.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
CROWDFUNDING AU SECOURS DES
ASCENSEURS DU CANAL DU CENTRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le *crowdfunding* au secours des ascenseurs du canal du Centre ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE-
BRIGIDE À FOSSES-LA-VILLE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la restauration de la chapelle Sainte-Brigide à Fosses-la-Ville ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, un article paru dans la presse le 12 mai a attiré toute mon attention. Je voudrais vous questionner sur le sujet de la restauration de la chapelle Sainte-Brigide.

Comme le veut la tradition, le pèlerinage aux baguettes s'est tenu à Fosses-la-Ville en l'honneur de Sainte-Brigide. Cette manifestation mélange traditions culturelle, folklorique et patrimoniale.

Au niveau du patrimoine, le pèlerinage marque habituellement un arrêt particulier, important et symbolique au sein de la chapelle Sainte-Brigide, située sur les hauteurs de la ville.

Ce bâtiment médiéval, réhabilité au XVIII^e siècle, est classé au patrimoine wallon et fait partie des plus beaux édifices de la Ville de Fosses.

Cette année, les pèlerins n'ont pu pénétrer au sein de la chapelle, celle-ci présentant des problèmes de stabilité et nécessitant une restauration importante.

La Ville de Fosses a annoncé sa volonté de procéder à ces travaux au cours des cinq années à venir. Les autorités communales soulignent toutefois que, ayant déjà obtenu d'importants subsides pour la restauration de la collégiale Saint-Feuillen, ils ne se voient pas prioritaires afin de prétendre à l'octroi de subventions pour le dossier de la chapelle Sainte-Brigide.

Ce bâtiment classé est, comme déjà dit, d'une haute valeur patrimoniale à Fosses-la-Ville, et sa restauration, à court terme, est nécessaire. Le fait que l'administration communale ait déjà obtenu d'importants subsides pour la restauration de la collégiale Saint-Feuillen hypothèque-t-il l'octroi de subventions dans le cadre du dossier de Sainte-Brigide ?

Les autorités communales fossaises peuvent-elles envisager de mener rapidement la procédure de certificat de patrimoine, afin d'introduire un dossier de

subvention, et de pouvoir restaurer la chapelle avant les cinq prochaines années ?

Enfin, pouvez-vous profiter de l'occasion pour faire le point avec nous sur l'évolution de la restauration de la collégiale Saint-Feuillen ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre question n'a pas manqué de me surprendre.

En effet, je n'ai pas encore reçu de demande de subsides pour la collégiale Saint-Feuillen car, à ma connaissance, le collège communal souhaitait, d'abord, régler la question de l'expropriation du terrain sur lequel est incluse la tour romane, avant de lancer la procédure d'adjudication pour la restauration de l'enveloppe extérieure. Dès lors, j'ignore pour quelle raison les autorités communales soulignent qu'elles ne se voient pas prioritaires à l'octroi de subventions pour le dossier de la chapelle Sainte-Brigide.

Toujours en ce qui concerne la collégiale, pour être complet, j'ai signé dernièrement l'arrêté reconnaissant l'utilité publique de l'expropriation de la parcelle dans laquelle la tour romane est enclavée. La commune comptait invoquer l'urgence pour faire avancer ce dossier. Je reste dès lors, comme je viens de le dire, en attente de la demande de subsides. Il semble que le projet de restauration intérieure – les menuiserie, enduits, peinture, chauffage, électricité, aménagement de la sacristie et les sanitaires – n'ait pas progressé depuis la finalisation du projet de restauration de l'enveloppe extérieure.

Ensuite, pour la chapelle Sainte-Brigide, même si le dossier est ouvert depuis plusieurs années et qu'une demande de certificat de patrimoine a bien été introduite, une seule réunion du comité d'accompagnement s'est réunie jusqu'à présent. Lors de cette réunion, les relevés et constats de la fiche d'état sanitaire ont été présentés. Les grandes options de restauration ont été évoquées, mais le dossier est resté sans suite jusqu'à présent. Il semble que l'architecte désigné pour rédiger la fiche d'état sanitaire avait une mission limitée et que la désignation d'un auteur de projet, pour la restauration proprement dite, n'ait pas encore eu lieu.

Pour faire aboutir ce projet, il convient que la commune désigne un architecte et sollicite l'administration pour qu'une réunion de certificat de patrimoine puisse être organisée. À ces conditions, le projet pourra alors progresser. Comme vous pouvez le comprendre, que ce soit pour ce dossier comme pour l'autre, rien ne s'oppose, à mon niveau, à ce que les projets avancent. Il me faut simplement des dossiers qui

soient en ordre et des demandes de subventions introduites pour que je puisse alors les octroyer.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'en prends bien note. Je vais en référer à la Commune de Fosses, faire le point avec eux, et revenir vers vous avec un dossier un peu plus détaillé.

QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES GARES CLASSÉES EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les gares classées en Wallonie ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, depuis de nombreuses années, nos gares se vident peu à peu d'activités liées à leur fonction première. En effet, le guichet se raréfie et les vastes salles d'attente qui avaient de l'utilité, à une époque, ont beaucoup moins de sens maintenant.

Néanmoins, certains bâtiments, bien que, pour certains, plutôt bien entretenus par la SNCB, se dégradent, faute d'activité régulière à l'intérieur de ceux-ci. Ce qui est encore plus dommage, c'est que certaines de ces gares sont classées et sont même parfois des bijoux de notre patrimoine.

La SNCB est demandeuse de trouver de nouvelles affectations à ces bâtiments.

Avez-vous eu des contacts avec les acteurs concernés afin d'impulser une dynamique quant au devenir de ces bâtiments remarquables ?

Ne serait-il pas opportun, pour chacun de ces bâtiments classés, de créer une table ronde entre les communes, la Région wallonne et la SNCB afin de sauver ce patrimoine en lui redonnant une nouvelle affectation ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, nous avons tous appris, par la presse, que le conseil d'administration de la SNCB a décidé, le 28 mai 2015, la fermeture de 23 points de vente le

1er juillet 2015. La liste des bâtiments qui ne seront plus accessibles aux voyageurs et deviendront de simples points d'arrêt s'allongera – j'imagine que vous le regrettez autant que moi.

La SNCB, comme n'importe quel autre propriétaire d'un bien immobilier, doit se comporter en bon père de famille et, partant, semble prendre les mesures pour trouver une nouvelle affectation à ces bâtiments inutilisés à des fins professionnelles.

En tant que ministre du Patrimoine, j'ai évalué l'impact qu'aurait la décision de fermeture des 23 points de vente sur les seules huit gares classées en Wallonie :

- Binche, qui fut classée la première en 1978, n'est aucunement menacée ;
- Braine-le-Comte, classée en 1982, la plus ancienne gare de Wallonie dans son état d'origine, est en cours de travaux ; ceux-ci durent depuis plusieurs années, mais ce n'est pas imputable au Patrimoine ; un certificat de patrimoine a aussi été entamé le 14 avril dernier ;
- Saint-Ghislain, classée en 1982, fait l'objet d'un très beau projet réalisé en partenariat entre la SNCB et la commune pour réaffecter le hangar aux marchandises de la gare en crèche ; le certificat de patrimoine, entamé en août 2014, se termine déjà grâce à une excellente collaboration de tous les acteurs ;
- Péruwelz, classée en 1982, a bénéficié d'importants travaux en 2005, également dans le cadre d'un partenariat avec la commune ;
- Chaudfontaine, la deuxième plus ancienne gare du pays, classée en 1985, a été fermée par la SNCB en 1986 et rachetée par la commune ; convertie en brasserie et salle d'exposition, elle est gérée par le Foyer culturel de Chaudfontaine ;
- à Pepinster, seule la verrière qui abritait le hall d'attente est classée, classement qui date de 1989 ; je suis néanmoins ouvert à toute proposition de la SNCB ou d'Infrabel, de la commune ou d'autres partenaires pour rechercher une solution pour ce futur simple point d'arrêt ;
- pour Godinne, classée en 1989, mon administration m'a signalé que le dossier en était à l'attente d'offres pour les travaux ;
- enfin, pour la gare de Cerfontaine, classée en 1992, mon cabinet s'est saisi lui-même du dossier, dès lors qu'à la fois le patrimoine et les voies navigables sont concernés. En effet, c'est la DGO2, mon administration, qui en est propriétaire, le bien faisant partie du domaine des lacs de l'Eau d'Heure. L'ancienne gare étant occupée par un musée qui a déménagé. Des négociations sont en cours pour un partenariat, ici aussi, avec la commune et sont en bonne

voie, la transaction devant être sécurisée par une convention entre parties.

Comme vous le constatez à partir des cas évoqués, à la fois la SNCB, le patrimoine wallon et les communes ont démontré à suffisance leur volonté de collaborer pour donner un avenir aux gares classées. Une table ronde ne me paraît dès lors pas nécessaire.

Pour ce qui concerne les bâtiments non classés, très largement majoritaires, je ne doute pas que la SNCB, consciente des responsabilités qui lui incombent pour gérer son patrimoine en bon père de famille, prendra les mesures adéquates pour que les gares trouvent une nouvelle affectation. Généralement bien situés, les bâtiments de gare recèlent, en effet, un réel potentiel de réutilisation. Mais, je le répète, l'initiative doit venir du propriétaire et des dossiers ne me concernent pas, car ils ne sont pas classés.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'IMPACT QUE POURRAIT AVOIR LE TTIP
SUR LES POLITIQUES WALLONNES EN
MATIÈRE DE SANTÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact que pourrait avoir le TTIP sur les politiques wallonnes en matière de santé ».

La question orale est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. PRÉVOT,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU
PATRIMOINE, SUR « LE DON D'ORGANES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le don d'organes ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, le don d'organes est une matière essentiellement fédérale, régie notamment par une loi bien connue de 1986. Des campagnes de sensibilisation sont, d'ailleurs, régulièrement organisées, notamment à l'occasion

d'élections et, malgré cela, les besoins restent très importants.

Dans la DPR, le Gouvernement souhaite clairement promouvoir le don d'organes, entendant, notamment, développer une base de données des donneurs commune aux administrations communales et aux médecins.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous indiquer quel est l'état d'avancement du projet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, votre question ne fait que confirmer l'intérêt porté à ce sujet, qui représente également une priorité pour le Gouvernement wallon.

Comme je le mentionnais récemment, en réponse à une question posée par Mme Defrang-Firket, 87 décès de personnes étant sur une liste d'attente ont été recensés en Belgique en 2014. En outre, quelque 1 248 patients étaient encore en attente d'un don d'organe au 1er janvier dernier.

À l'heure actuelle, le nombre de donneurs est insuffisant pour répondre à la demande, d'où l'importance de continuer à promouvoir et à sensibiliser le public au don d'organes.

Les prélèvements et les transplantations d'organes sont régis, en Belgique, par une loi fédérale de 1986. Cette loi se base sur le principe « qui ne dit mot consent ». En d'autres termes, le prélèvement d'organes est autorisé sur toute personne inscrite au registre de la population, ou depuis plus de six mois au registre des étrangers, pour autant que cette personne n'ait pas marqué son opposition au don d'organes.

Un formulaire d'opposition, mais aussi le consentement au prélèvement de ses organes après son décès peut être rempli et remis à l'administration communale de résidence en vue d'un enregistrement au registre national. Cette information est ensuite transmise à une banque de données centrale au SPF Santé publique. Ce registre est obligatoirement consulté quand un prélèvement d'organes ou de tissus est envisagé.

En dépit du consentement présumé institué par la loi du 13 juin 1986 précitée, on ne peut que conseiller aux personnes qui consentent au prélèvement de leurs organes après leur mort, de le faire acter en remplissant ledit formulaire, de manière volontariste.

Les communes ont certainement un rôle majeur à jouer dans la promotion du don d'organes, comme l'a rappelé mon collègue, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, dans une circulaire de 2012 : « Les administrations communales peuvent mettre à disposition des citoyens des formulaires sur présents

et des brochures d'information. Celles-ci peuvent être présentes lors de manifestations particulières afin de permettre l'introduction du formulaire de consentement au don d'organes. »

Dans la DPR, le Gouvernement wallon souhaite promouvoir le don d'organes et entend développer, durant cette législature, une base de données des donneurs, commune aux administrations communales et aux médecins. Mon administration est donc en train de préparer un dossier en ce sens.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Merci, Monsieur le Ministre.

J'enregistre évidemment votre grand intérêt, comme la plupart, je pense, des gens de cette assemblée, pour la question des dons d'organes.

Il est vrai que c'est principalement la question de l'offre qui se pose. Je lisais encore, il y a quelques semaines, dans la presse que – et c'est une très bonne chose – le nombre d'accidents graves de circulation est en diminution, mais qu'à cause de cela évidemment l'offre d'organes qui pouvaient être prélevés à chaud – si l'on peut s'exprimer de la sorte – était aussi en diminution. Les listes d'attente s'allongeaient et – comme vous l'avez bien remarqué – les issues fatales aussi se rapprochaient.

J'enregistre vos initiatives et celles de votre collègue, M. Furlan, pour que, au niveau le plus proche du citoyen, il y ait une nouvelle forme de sensibilisation pour véritablement attirer l'attention de nos concitoyens sur ce réel problème de sécurité.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
SYSTÈME DE REMBOURSEMENT DES
CONSULTATIONS CHEZ LES
TABACOLOGUES »**

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE
TABAGISME EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Durenne, sur « le système de remboursement des consultations chez les tabacologues » ;

- de Mme Leal Lopez, sur « la politique de lutte contre le tabagisme en Wallonie ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, en 2009, un système de remboursement des consultations chez les tabacologues reconnus était mis en place pour les personnes souhaitant arrêter de fumer. On a ainsi vu le nombre de demandes de ces remboursements aller en augmentant depuis cette année-là, passant de 25 678 en 2010 à 38 335 en 2013.

Autrefois matière fédérale, le domaine de compétence relatif à l'intervention dans les frais liés à l'assistance au sevrage tabagique a été régionalisé. Comme pour bons nombres de compétences, comme les allocations familiales ; par exemple, la réglementation préexistante à la sixième réforme continue de faire loi tant qu'une entité fédérée n'a pas décidé de modification ou de nouvelles règles.

Actuellement, le remboursement par l'INAMI est de 30 euros par séance pour les femmes enceintes, de la première à la huitième, si celles-ci se déroulent dans un intervalle de deux ans. Il est de 30 euros pour la première séance et 20 euros pour les suivantes, toujours jusqu'à la huitième, si la personne n'est pas une femme enceinte. C'est l'arrêté royal du 31 août 2009, relatif à l'intervention de l'assurance soins de santé et indemnités pour l'assistance au sevrage tabagique, qui fixe ainsi les règles en la matière. La Région, à première vue, n'a pas encore décidé d'intervenir. Si elle le fait, il lui faudra le faire intelligemment.

Quelle est votre volonté, Monsieur le Ministre, pour cette législature ? Cette compétence sera-t-elle modifiée par le Gouvernement ? Celui-ci établira-t-il de nouvelles règles ?

Vous évoquiez précédemment l'arrivée du sixième Plan wallon sans tabac. Quand celui-ci verra-t-il le jour ? Intégrera-t-il ces éléments reçus de la sixième réforme de l'État ? Avec quels changements possibles ?

Enfin, Monsieur le Ministre, avez-vous eu des contacts avec la ministre fédérale en charge de la Santé ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, qui s'est tenue ce dimanche 31 mai, une vingtaine d'hôpitaux belges ont ouvert leurs portes aux fumeurs, pour leur proposer des tests mesurant leur dépendance, ainsi que l'impact du tabagisme sur leur santé.

Les fumeurs qui ont participé à l'action ont pu évaluer leur degré de dépendance, tout comme le niveau

de monoxyde de carbone dans leurs poumons, ce gaz toxique formé lors de la combustion de la cigarette. Les participants ont également eu la possibilité de calculer l'âge réel de leurs poumons. Cette initiative a eu lieu pour la sixième année consécutive.

La Journée mondiale sans tabac est toujours l'occasion de rappeler le nombre actuel de fumeurs en Belgique. Un chiffre important puisqu'ils sont 26 % aujourd'hui. Comme le relève une étude réalisée auprès de 1 000 fumeurs belges, 57 % des fumeurs belges auraient, par ailleurs, au moins un facteur de comorbidité en plus, tels qu'obésité, niveau élevé de cholestérol, asthme ou bronchite chronique. Nous savons que les maladies cardiovasculaires restent toujours la première cause de mortalité en Belgique.

Sachant que la majorité des fumeurs sont demandeurs d'arrêter, mais qu'ils n'y arrivent pas par leurs propres moyens, cette journée doit être aussi, pour nous, parlementaires, l'occasion de faire le point avec le ministre compétent sur la politique menée en Région wallonne pour lutter contre le tabagisme et sur les résultats obtenus dans ce cadre.

Depuis 2004, le Plan wallon sans tabac vise le développement d'une approche et une logique d'accompagnement positive et professionnelle du fumeur, dans la durée et la continuité.

En suite de la sixième réforme de l'État et des nouvelles compétences reçues par notre Région, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me faire l'état des lieux de ce qu'englobe, aujourd'hui, la politique wallonne de lutte contre le tabagisme ? Pourriez-vous également me faire part de l'évolution des moyens qui y ont été consacrés ces dernières années ? Quels objectifs, notamment chiffrés, comptez-vous poursuivre dans ce cadre à court et moyen termes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames les députées, la question du tabagisme, en Wallonie, est effectivement problématique. On en a pas mal parlé, d'ailleurs, ces derniers jours. Elle relève actuellement à la fois des compétences du Fédéral et de la Région wallonne.

Les actions de soutien au sevrage tabagique sont actuellement en phase transitoire dans le cadre de la réforme de l'État. Cette compétence reste donc, pour l'heure, gérée par le Gouvernement fédéral. La marge de manœuvre de la Wallonie est encore très limitée. La période transitoire, prévue dans le cadre de la sixième réforme de l'État, se poursuit en effet jusqu'au 31 décembre de cette année, concernant le remboursement des consultations chez les tabacologues.

En ce qui concerne les actions qui relèvent effectivement de mes compétences, elles devront être mises en œuvre dans le cadre du Plan wallon sans tabac.

À l'heure actuelle, ce plan porte essentiellement sur la formation et l'encadrement des professionnels dans le cadre des compétences wallonnes. Il s'agit de sensibiliser, de mobiliser, d'outiller et de soutenir les professionnels de la santé pour qu'ils puissent apporter une aide adaptée et répondre aux besoins de la population, de manière à éviter les comportements de consommation problématiques et les dépendances.

Les matières transférées n'ont, à ce jour, pas encore pu être intégrées au Plan wallon sans tabac.

Considérant que 2015 s'avère une année de transition, les prochaines réunions du comité de pilotage seront l'occasion d'inviter autour de la table les différents acteurs. Ces réunions permettront, notamment, d'évaluer les actions qui pourraient être mises en œuvre en collaboration avec les acteurs de terrain déjà subventionnés par la Wallonie.

Un nouveau Plan wallon sans tabac n'est donc pas à l'ordre du jour en tant que tel, mais bien sa consolidation dans la continuité. Le Plan wallon sans tabac perdure donc bel et bien.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre.

Je remercie M. le Ministre. Comme ma collègue le disait, il y a plus ou moins, en Belgique, encore 27 % à 28 % de fumeurs, dont 24 % pour la Wallonie. Je souhaitais mettre en évidence que le profil sociologique indique que la consommation du tabac est plus importante chez les personnes qui sont moins diplômées. À ce niveau, je trouve qu'il serait vraiment intéressant de pouvoir travailler avec votre collègue, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en l'occurrence, avec la ministre de l'Enseignement et également avec le ministre de l'Enseignement supérieur.

Selon la Banque mondiale, il y a six moyens rentables et vraiment efficaces pour réduire la mortalité et les maladies causées par le tabagisme. Des plans ont déjà été réalisés : augmenter les accises sur le tabac, le Fédéral l'a fait ; interdire la publicité et la promotion des produits du tabac, c'est déjà le cas ; interdire le tabac dans les espaces publics et lieux de travail, c'est fait ; apposer des avertissements sanitaires clairs, notamment sur l'emballage, tout cela a déjà été bien réalisé.

Je l'ai bien entendu, il s'agit de consolider ce plan wallon. Il faudra donc mieux informer le consommateur – c'est ce qui pourra être fait par la Région – et vraiment aider les fumeurs à renoncer au tabac. Il faut vraiment que ces six points soient travaillés ensemble. C'est pour

cela que je demandais si vous aviez eu des contacts avec la ministre fédérale en charge de la Santé.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - J'entends bien ce que M. le Ministre me dit. C'est une compétence fédérale et que pour l'instant, la Région wallonne a très peu de marges de manœuvre pour agir profondément par rapport au tabagisme. Il faut quand même retenir qu'un Belge sur quatre est fumeur. C'est énorme, qu'on le veuille ou non, et cela a un impact sur la santé.

J'entends bien aussi que 2015 sera une année de transition, qu'il y aura une réunion de pilotage. Comment se passera cette réunion de pilotage ? Qui en fera partie ? Je reviendrai vers le ministre pour en savoir davantage.

Il est vrai qu'il faut sensibiliser et outiller les professionnels de la santé par rapport à cette problématique. Je suis donc en attente d'avoir des actions concrètes et précises.

J'entends bien aussi que le Plan wallon sans tabac perdure. J'espère qu'il va perdurer, mais peut-être aussi être innovant et apporter une autre orientation au niveau sociétal.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Mme la Présidente. - À quelle heure souhaitez-vous faire un arrêt, chers collègues ? Je pensais continuer jusqu'à 12 heures 30. Cela vous convient-il ?

Très bien, nous faisons comme cela.

INTERPELLATIONS ET QUESTION ORALES *(Suite)*

QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DE L'HÉPATITE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la problématique de l'hépatite ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, l'hépatite est un problème majeur de santé publique à travers le monde. Elle peut être d'origine virale, médicamenteuse, liée à un trouble du système immunitaire, ou encore associée à une consommation abusive d'alcool.

L'hépatite virale, qui est la plus répandue, est responsable du décès de près de 1,4 million de personnes dans le monde, chaque année.

Il s'agit d'une maladie dite silencieuse, car la plupart des porteurs ignorent qu'ils en sont atteints.

Dans de nombreux cas, en effet, l'infection évolue lentement, parfois pendant plusieurs dizaines d'années. Elle provoque, alors, des maladies chroniques et parfois incurables, comme le cancer et la cirrhose.

En Belgique, on estime que 70 000 Belges souffrent de l'hépatite C chronique et que 300 personnes meurent des complications dues à l'infection, chaque année. Si la lutte contre cette épidémie silencieuse ne s'intensifie pas, le nombre de morts doublera au cours des 15 prochaines années.

Dans l'espoir d'une éradication complète de l'hépatite C, il est donc nécessaire de mettre en place une approche intégrée qui inclut des programmes d'information, de prévention, de dépistage, de suivi et, surtout, qui permet l'accès de toutes les personnes malades aux nouveaux traitements.

Malgré le travail important mené par l'Institut scientifique de santé publique, une étude de l'Unité d'éducation pour la santé de l'UCL, sollicitée par la Communauté française, précisait que, je cite : « Le problème de l'hépatite relève des compétences fédérale, régionale et communautaire, mais les mesures nécessaires à la prévention, au dépistage et à la prise en charge de cette maladie ne sont pas très structurées. »

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si, aujourd'hui, les difficultés résultant de notre charpente institutionnelle sont clarifiées ?

Comment les missions et les responsabilités sont-elles réparties entre le Fédéral et les Régions dans ce dossier ?

Envisagez-vous de mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'augmenter la prévention auprès des publics à risques, comme les toxicomanes ou encore les adeptes des piercings et des tatouages ?

Ne serait-il pas intéressant, dans ce cadre, de sensibiliser également les milieux connexes, tels que les médecins traitants et les centres de planning familial, qui manquent souvent d'information et de formation sur le sujet ? La police ne devrait-elle également pas disposer d'outils d'information sur le sujet, celle-ci étant

régulièrement en contact avec le monde de la toxicomanie ou de la prostitution ?

Enfin, pouvez-vous me dire quels soutiens peuvent être apportés par la Wallonie aux associations qui militent afin d'assister et d'accompagner les personnes affectées par le virus de l'hépatite, mais aussi au monde de la recherche qui œuvre à la mise au point de nouveaux traitements ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme vous le soulignez, les causes de l'hépatite sont multifactorielles. Il existe, par ailleurs, cinq virus principaux, que l'on appelle A, B, C, D et E. Il n'existe pas de stade chronique pour toutes les hépatites virales.

En ce qui concerne spécifiquement la problématique de l'hépatite C, il est à remarquer que 85 % à 90 % des patients restent chroniquement infectés.

Bien que la majorité des patients porteurs d'une hépatite C chronique restent asymptomatiques, 20 % peuvent développer une cirrhose endéans les 10 à 20 années suivant l'infection aiguë. Le virus de l'hépatite C est un virus aussi transmis par le sang.

Les compétences liées à la lutte contre cette maladie sont essentiellement partagées entre la Région wallonne et l'État fédéral. Dans la suite de la sixième réforme de l'État, les accords de la Sainte-Émilie apportent plus de compétences à la Région wallonne, qui est désormais aussi responsable de la promotion et de la prévention à l'égard des adultes.

En ce qui concerne l'organisation institutionnelle des compétences, nous sommes dans une période transitoire, au cours de laquelle le personnel reste sous l'autorité administrative de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais est sous l'autorité fonctionnelle des entités de destination en ce qui concerne les compétences transférées.

Les campagnes de sensibilisation, la prévention et le dépistage de l'hépatite C ont, jusqu'à présent, été menés par les opérateurs de promotion de la santé qui travaillaient avec les publics les plus à risques : homosexuels, prostitués, usagers de drogues par voie intraveineuse dans le cadre de la prévention du sida et autres infections sexuellement transmissibles.

Ces publics sont largement sensibilisés à la problématique des hépatites. Des dépistages sont, en outre, proposés dans des lieux très proches des publics ciblés via diverses ASBL.

Le Gouvernement wallon a aussi centré son action de prévention par le biais de la réduction des risques,

entre autres, par l'utilisation optimale de seringues stériles.

Ma volonté est de pérenniser l'activité menée par les associations de terrain qui luttent pour la réduction de la transmission des infections sexuellement transmissibles.

Le travail de prévention du VIH a montré que les médecins généralistes et les centres de planning familial sont généralement peu en contact avec les publics à risques. Ils jouent par contre un rôle très utile dans la promotion des vaccinations contre les hépatites A et B. Quant à la police, il faut être particulièrement prudent ; il est aussi indispensable que chacun joue son rôle.

Par ailleurs, je voudrais aussi revenir sur le plan Hépatite C qui a été approuvé par la Commission interministérielle santé de mai 2014. Ce plan faisait suite au rapport du Kenniscentrum et prévoit une série d'actions articulées sur six axes stratégiques : la prévention, le dépistage, le traitement, la vaccination, la recherche et le suivi épidémiologique. Les travaux de la Commission interministérielle santé ont été relancés depuis début 2015 par la ministre fédérale de la Santé publique, *onze lieve Maggie*.

Enfin, pour le patient atteint de la maladie, le travail en réseau multidisciplinaire de première ligne doit permettre une approche intégrée de sa pathologie chronique.

Durant cette législature, je souhaite organiser la première ligne de soins de manière efficiente. Celle-ci doit évoluer vers un décloisonnement, les prises en charge doivent davantage se centrer sur les besoins du patient plutôt que sur des pathologies considérées de façon distincte.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre. J'ai assisté à un forum organisé par le CHAC par rapport à cette maladie et j'en suivrai encore une prochainement. Je suis extrêmement sensible à ce que vivent ces personnes. Je tiens à encourager les associations qui encadrent et qui accompagnent, également les médecins qui sont en train de développer quatre nouvelles molécules qui permettent en tout cas de guérir rapidement des personnes.

C'est vrai que c'est en partie de compétence fédérale, mais un encadrement et une vulgarisation sont nécessaires en Région wallonne. Je ne pense pas seulement au niveau des toxicomanes et ce secteur un peu plus fragilisé, mais également au niveau des dentistes : il faut savoir que l'hépatite C est transmise très régulièrement aussi par dentisterie.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLAINTES DANS LES MAISONS DE REPOS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation du nombre de plaintes dans les maisons de repos ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, le nombre de plaintes dans les maisons de repos, en Wallonie, est passé de 182 en 2012 à 197 en 2013, indiquent certains journaux relayés par les radios et les télévisions. L'essentiel des plaintes concerne une qualité de soins jugée insuffisante. Les cas de maltraitements ou de harcèlements représentent 12 % du total. Sans vouloir généraliser, il me semble que le nombre de 197 plaintes en 2013 ne constitue pas toute la réalité. En effet, il s'agit de cas faisant l'objet d'une plainte officialisée. Ceci dit, il ne faut pas non plus noircir l'image des institutions ni de ceux qui y travaillent. À l'inverse, il faut prendre toute plainte au sérieux, mais également dire tout le positif du travail fait de façon quotidienne et de façon très correcte.

Prenons comme exemple le nombre de fois que les couches pour patients incontinents sont changées par jour ou encore le temps que l'on accorde pour aider les seniors à prendre leur petit-déjeuner s'ils ne sont pas capables de le faire tout seul.

M. Fredericq, Secrétaire général pour la Fédération des maisons de repos de Belgique, a tenu à relativiser ces chiffres : « Il y a certes une augmentation, mais quand on voit la proportion de plaintes en rapport avec la population hébergée, je crois que nous sommes dans un secteur qui fonctionne correctement ». « Contrairement à ce que l'on peut penser, ce n'est pas nécessairement en maison de repos, mais souvent dans le cercle familial que ces phénomènes de violences sont à constater » a ajouté le ministre wallon de la Santé que vous êtes.

Sur base de quelles études, êtes-vous en mesure d'affirmer que la violence a plus souvent lieu au sein de la famille ? Si vos propos se confirment, quelle est la politique que le Gouvernement entend mettre en place pour y remédier ? Surtout, quels en sont les résultats ? Observe-t-on une amélioration depuis les dernières années ? Quelles sont les actions mises en place afin de répondre aux plaintes y relatives dans les maisons de repos ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci pour votre question et bravo pour votre bonne lecture, vous avez de bonnes références. Si le nombre de plaintes enregistrées à l'administration en 2013 avait augmenté par rapport au nombre de plaintes enregistrées en 2012, celui enregistré en 2014, à savoir 164, est en recul de près de 15 % ; 164 plaintes pour un total d'un peu plus de 48 300 résidents hébergés en maisons de repos ou maisons de repos et de soins, soit un taux de plainte de 3,3 plaintes par 1 000 résidents hébergés. Trois pour 1 000, cela reste encore relatif.

Toute plainte reçue à l'administration est prise en charge, sauf s'il est manifeste qu'elle sera impossible à traiter par le service, comme c'est le cas, par exemple, lorsqu'il s'agit d'aspects relevant d'autres autorités : l'INAMI, l'AFSCA, le pouvoir judiciaire, auquel cas la demande est alors transmise vers les services ou les demandeurs sont informés qu'ils doivent se diriger vers ces interlocuteurs. Les plaintes reçues donnent lieu à un examen qui aboutira soit à l'envoi d'une inspection dans l'établissement soit à une réponse par courrier sur base du dossier administratif de l'établissement. D'autres acteurs peuvent également intervenir dans la gestion de plaintes, qu'il s'agisse du bourgmestre ou de l'ASBL Sénoah.

Le dernier rapport annuel de l'agence Respect Seniors informe, pour l'année 2013, que près de trois quarts, soit 73,22 %, des situations de maltraitance dont l'agence a eu connaissance sont commises à l'encontre de personnes âgées vivant à domicile et plus d'un quart vis-à-vis de personnes vivant en institution. Mais ce n'est pas parce que l'aîné réside en institution que la maltraitance est commise par un professionnel. De même, ce n'est pas parce que l'aîné réside à domicile que la maltraitance est commise par un proche.

L'agence Respect Seniors a été instituée par décret en 2008. Je vous fais l'économie de rappeler ses missions. Il est certain, en conclusion de son rapport, que, si d'année en année, le volume d'appels varie, nous pouvons établir que le profil de l'aîné, les situations rencontrées, les auteurs désignés restent en valeur relative très similaire au cours des années.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse. J'aimerais ajouter que d'une part, même si le pourcentage ou le chiffre relatif en pour mille peut paraître insignifiant, je ne souhaite pas que ce soit relativisé, car chacune des plaintes et une plainte de trop. Dans la mesure où l'on doit être particulièrement attentifs par rapport à la question, que cela se passe en institution, au domicile, cela nécessite que nous mettions en place les dispositifs nécessaires pour remédier à la situation.

Deuxièmement, les résultats de recherche que vous citez soulèvent une série de questions. Ils font des constats, mais derrière les constats, des questions apparaissent, qui devraient, à mes yeux, définir une stratégie du Gouvernement wallon pour faire face à ce problème. Décrire et constater que tantôt l'on a une augmentation, tantôt une diminution du nombre de cas officiellement enregistrés, ne me suffit pas.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
NOUVELLE MANIÈRE DE PRÉVENIR LES
RISQUES DE MALADIES
CARDIOVASCULAIRES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la nouvelle manière de prévenir les risques de maladies cardiovasculaires ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, une nouvelle manière de prévenir les risques de maladies cardiovasculaires passerait simplement par la poignée de main – selon des résultats publiés dans *The Lancet*, le journal médical britannique – a été relatée par notre presse.

En effet, une perte de vigueur dans la poignée de main, autrement dit dans la force de celle-ci, serait corrélée avec un risque accru de développer un accident vasculaire cérébral ou une crise cardiaque. Corrélation qui fonctionne même en prenant en compte les comportements à risque comme l'alcool, le tabagisme et encore bien d'autres. Ainsi, il est dit qu'une baisse de cinq kilos dans la force est associée à 16 % de risques de mourir prématurément, tandis qu'il est associé à un risque accru de 7 % de souffrir d'une crise cardiaque et de 9 % d'un accident vasculaire cérébral.

Quelle est votre analyse de la question ? Dans quelle mesure ce type de test préventif pourrait-il avoir sa place parmi ceux qui existent déjà ?

Quel rôle, Monsieur le Ministre, pourriez-vous jouer dans la promotion et l'utilisation de ce test ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je ne me permettrai pas une analyse de l'étude scientifique dont vous faites mention et qui est publiée dans une revue réputée. Cette étude amène des éléments

neufs que la communauté médicale ne manquera pas d'analyser.

S'il doit y avoir une modification des tests à pratiquer pour déceler les risques cardiovasculaires, elle aura lieu dans les conditions que la communauté médicale jugera des plus utiles. Les tests actuels sont fiables, en ajouter doit avoir une plus-value qui, pour l'heure, n'a pas été portée à ma connaissance. J'y resterai toutefois attentif.

Par ailleurs, la Déclaration de politique régionale place les médecins de famille au cœur de la première ligne de soins. Ils ont un rôle essentiel dans la prévention des maladies cardiovasculaires, car ils connaissent bien leurs patients et peuvent avoir une influence très favorable sur leur état de santé. Le travail visant à encourager la pratique des médecins généralistes vers une approche plus globale de leurs patients doit se maintenir, notamment par l'utilisation du DMG+ qui permet au médecin d'intégrer les pratiques préventives dans sa prise en charge.

Vous devez savoir que je soutiens également, dans les limites de mes compétences, des initiatives visant à sensibiliser et former les médecins généralistes à la pratique préventive.

Le projet de l'ASBL Promo Santé et Médecine générale, issu de la collaboration entre la Société scientifique de médecine générale et la Fédération des maisons médicales, en est un exemple. Ce projet a démarré, il y a plusieurs années, par la sensibilisation et la formation des médecins généralistes à la pratique du dépistage des risques cardiovasculaires.

Ce dépistage, prévu de manière très rigoureuse, comporte l'analyse d'une série de risque auprès du patient, dont la tension artérielle, le poids, la consommation de tabac et d'alcool. Grâce à leur travail, de nombreux médecins généralistes pratiquent ce dépistage. En outre, l'ASBL a approfondi son champ d'action en élargissant la pratique préventive du médecin à d'autres aspects de la santé, notamment tout ce qui est en lien avec les dépistages des cancers ou les vaccinations – pensons au pneumocoque et à la grippe chez les personnes âgées entre autres.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je voulais dire que cela ne remplacera pas le check-up. Si cela pouvait être une piste, un test, qui est peu cher et peu coûteux, pourquoi pas. Comme vous l'avez dit, les tests mis en place sont rigoureux. Il faut voir, en concertation avec les différents acteurs de terrains, si oui ou non, on pourrait l'inclure.

Mme la Présidente. - Je vous propose de faire une pause jusqu'à 14 heures avec l'ordre du jour que vous connaissez. Merci à toutes et tous. Bon appétit.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 18 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise 14 heures 7 minutes.

(M. Stoffels, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

M. le Président. - Chers collègues, ceci n'est pas un putsch, Mme Kapompole à travers la secrétaire de la commission m'annonce qu'elle a du retard et me demande d'assumer, en tant que doyen d'âge, la présidence pour pouvoir continuer les travaux. Si vous êtes donc d'accord – et même si vous n'êtes pas d'accord – je le ferai.

QUESTION ORALE DE MME DURENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DE LA MYOPIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention et le traitement de la myopie ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, aujourd'hui, 227,2 millions de personnes sont victimes de myopie soit 30,6 % de la population européenne. Ramenée à la tranche des 25-29 ans, la proportion dépasse les 47 %. Il s'agit des résultats d'une méga-analyse européenne menée sur un échantillon de 60 000 personnes.

L'Europe n'est évidemment pas la seule touchée, ainsi en Amérique 41 % des jeunes adultes sont myopes et la proportion monte à 82 % en Asie ; ces chiffres, pour montrer que toute la population humaine est concernée au-delà même de nos frontières.

Parmi les résultats européens, le nombre de personnes fortement myope, c'est-à-dire au-delà -6 de dioptrie, a fortement augmenté pour s'échelonner à 20,1 millions de personnes. La myopie est donc en passe de devenir une épidémie mondiale.

Les chercheurs avancent plusieurs explications à cette épidémie : le bagage génétique, trop d'heures passées à regarder « de près », des carences en vitamine D ou encore le trop peu de temps passé dehors. Les trois premières ne suffisent pas, selon les chercheurs – qui ont retenu et privilégié la dernière – à expliquer cette épidémie.

Dès 2007, un chercheur avait démontré que le risque de devenir myope pour un enfant, dont les deux parents le sont déjà, diminue de 60 % à 20 % s'ils passent plus de deux heures dehors par jour. D'autres études ont abondé dans le même sens et une méga-analyse regroupant cette étude a avancé que chaque heure passée dehors réduisait de 2 % le risque de devenir myope. Cette diminution de risque n'est pas à mettre dans chef de l'activité physique, mais bien dans celui de la lumière naturelle du soleil.

Pour faire bref, la lumière rouge favorise la progression de la myopie, la lumière bleue la freine. Or, la lumière intérieure, pour la plupart, contient de manière prédominante des longueurs d'onde rouges, ce qui n'est pas le cas de la lumière naturelle. En plus de cet effet, et sans rentrer dans les détails, la dopamine joue un rôle important dans le non-développement de la myopie. Celle-ci est produite en plus grande quantité à l'exposition de la lumière naturelle.

Au-delà de toutes les explications scientifiques qui sont importantes pour comprendre le fonctionnement de l'apparition de la myopie, il y a les solutions que le politique, et en particulier dans le domaine de la santé, peut promouvoir et mettre en œuvre. Ainsi, parmi les solutions, il y a un meilleur éclairage intérieur, plus proche de la lumière naturelle ; il y a, évidemment, le fait de passer plus de temps dehors, et ce, dès le plus jeune âge.

En termes de statistiques, Monsieur le Ministre, disposez-vous de statistiques actualisées et détaillées sur le nombre de personnes touchées par la myopie en Wallonie ?

La Région dispose de suffisamment de leviers – tant au niveau des bâtiments scolaires ou réservés à la jeunesse que dans la santé ou l'économie – que pour mener une politique de prévention ambitieuse.

Quelles mesures, Monsieur le Ministre, en collaboration avec d'autres de vos collègues, pourriez-vous mettre en place afin de réduire les risques de myopie dans notre Région ?

Si la prévention ne suffit pas, restent les traitements et la recherche de ceux-ci. Bien que vous ne soyez pas

compétent en matière de remboursement ou même dans les matières économiques qui relèvent de votre collègue, M. Marcourt, il n'empêche que la bonne information concernant les traitements existants vous incombe.

Qu'en est-il ? Comment améliorer, le cas échéant, cette information ? Comment sensibiliser davantage au dépistage de la myopie ? De manière plus globale, quels outils sont aujourd'hui en œuvre sur le territoire wallon en matière de prévention et de traitement de la myopie ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, ma réponse sera certainement plus courte que votre question, puisque vous avez vous-même évoqué une série de sujets pour lesquels vous reconnaissiez que je n'étais pas le ministre compétent.

C'est en connaissance de cause, ayant moi-même été jusqu'à l'été passé un grand myope, que je me permets de répondre à votre question.

À notre connaissance, nous ne disposons pas de statistiques actualisées sur le nombre de personnes touchées par la myopie en Wallonie. Il semblerait que la prévalence s'élève comme ailleurs en Europe à environ 30 %. Lorsque les données encodées dans une base de données informatisée des Services de médecine scolaire concernant la vue de loin – c'est notamment toute ce qui est dépistage de la myopie – seront suffisamment standardisées, on pourra en extraire aussi des statistiques globales pour la population des élèves pour la Wallonie.

Le déterminisme de la myopie est multifactoriel : hérédité et environnement. Un mécanisme mixte semble actuellement le plus probable, même si les facteurs héréditaires ont un rôle incontestable. Il existe deux théories principales concernant les facteurs environnementaux : mécanique et biologique.

Le défaut d'activités extérieures en tant que facteur de risque soulevé pour la myopie pourrait provenir d'une diminution de l'exposition à la lumière naturelle. Cependant, les mécanismes qui pourraient expliquer cela sont encore mal compris. En conséquence, un meilleur éclairage intérieur plus proche de la lumière naturelle ne fait pas actuellement partie de la politique de prévention de la myopie.

La bonne information concernant le traitement des personnes atteintes de myopie relève essentiellement de la pratique médicale du médecin traitant et de l'ophtalmologue consultés, notamment lors de l'apparition de troubles de la vision. Les mesures mises en place ne visent pas à réduire l'apparition de la myopie dans la population, mais plutôt à dépister la myopie dès le plus jeune âge pour assurer une prise en charge précoce.

Je me souviens que je m'en étais rendu compte, non pas via le médecin, mais parce qu'en recopiant quelques phrases qui étaient sur le tableau, quand j'étais en troisième primaire, parce que je faisais plein de fautes d'orthographe rien qu'en recopiant. C'est comme cela que, à un moment donné, la détection s'est faite. Mon cas n'est certainement pas isolé. Cela a dû certainement être rencontré dans plein d'autres familles aussi.

Parmi les outils disponibles en tout cas, un dépistage visuel chez les enfants de 18 à 36 mois est, rappelons-le, organisé par l'ONE.

Un autre dépistage visuel est également effectué par les Services de promotion de la santé à l'école. Il est à noter que ces services relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - En remerciant M. Stoffels pour sa présidence ad interim efficace, je cède la parole à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Simplement, je vous remercie pour votre réponse complète.

J'ai interpellé Mme Milquet, non pas sur la myopie, mais sur le temps passé à l'extérieur par les enfants. Cela a été mis en lien, en fait, avec cette diminution de la myopie. Quarante-cinq minutes de plus à l'extérieur diminueraient déjà les risques de 25 %, ce qui est non négligeable avec, finalement, des moyens très simples.

Ainsi, il serait peut-être intéressant de pouvoir travailler ensemble avec votre collègue au niveau de la Fédération, puisque cela ne coûte rien à personne de passer un peu plus de temps à l'extérieur et d'essayer d'avoir une diminution.

QUESTION ORALE DE MME DURENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PAIRS AIDANTS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les pairs aidants ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, dans certaines situations, dans certains cas, il est opportun de pouvoir bénéficier de l'assistance et de l'expérience d'une personne ayant vécu une problématique à résoudre.

C'est précisément ce qu'apportent les pairs aidants. Selon la Fédération d'associations d'usagers en santé mentale Psytoyens, un pair aidant est : « Un usager ou un ex-usager de services de soin en santé mentale, engagé au sein d'une équipe d'intervention psychomédico-sociale ». Bien que les savoirs plus académiques soient une ressource à part entière, ses aptitudes sont, avant tout, liées à son parcours et à son cheminement en santé mentale.

Contrairement à la Flandre où des expériences de pairs aidants existent à Anvers et à Gand, en Belgique francophone, le métier de pair aidant n'existe pas encore officiellement.

Comme l'indique l'ASBL Psytoyens, pour qu'une intervention puisse être effective et efficace, il importe que le pair aidant se soit distancié de son parcours de vie. C'est seulement suite à une prise de recul que la personne sera à même d'utiliser sa propre histoire comme outil de soin envers d'autres patients malades mentalement.

La question est peut-être prématurée, mais Psytoyens indique, à cet effet, que deux statuts potentiels pourraient être envisageables afin de mettre en place la fonction. Le premier est le statut d'employé pur et simple. Le second est le statut d'expert du vécu consultant, à savoir que le pair aidant est consulté par une équipe, dans le cadre d'un projet précis ou d'une question spécifique.

J'évoquais, lors de précédentes questions, la déstigmatisation de la maladie mentale ; le pair aidant peut y aider, tout comme la promotion de la « pair aidance » dans les structures de soin permet une meilleure inclusion des personnes atteintes de ces maux psychologiques.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse sur la question ? Avez-vous déjà eu des contacts avec des associations sur le sujet, comme Psytoyens, par exemple ? Qu'en ressort-il ? Quelles différences justifient qu'en Flandre ce type de fonction existe déjà, même finalement sporadiquement, alors qu'elle est totalement absente en Wallonie ? Est-il prévu de mettre en place des projets pilotes de « pair aidance » dans notre Région ? Si oui, quand ? À quelles conditions ? Quelles infrastructures ? Si non, pourquoi ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'ASBL que vous évoquez en fin d'intervention, Psytoyens, bénéficie depuis 10 ans de subventions wallonnes. Chaque année, un comité d'accompagnement se tient afin d'évoquer les missions dévolues à cet opérateur, ainsi que les perspectives d'évolution du secteur.

Si la notion de pair aidant a déjà été évoquée à plusieurs reprises, la question du statut des pairs aidants n'a jamais été réellement abordée en tant que telle lors de ces rencontres. Cette notion, qui est apparue en 1978 – magnifique année s'il en est – déjà outre-Atlantique – États-Unis, Canada – se développe tout doucement aussi chez nous. En Flandre, en effet, quelques personnes sont engagées en tant que pair aidant au sein d'équipes de soins à Anvers et à Gand. À Bruxelles, le projet 107 Titeca-Saint-Luc propose également certains accompagnements avec des pairs aidants.

Pour le moment, si des pairs aidants sont actifs en Wallonie, nous n'avons pas connaissance qu'ils le sont via des structures encadrantes comme à Bruxelles et en Flandre, mais davantage dans le cadre d'action spécifique de volontariat.

Actuellement, la Réforme des soins de santé mentale n'a pas mis de moyens spécifiques pour la création de postes de pairs aidant au sein des équipes. Je proposerai que, lors de la prochaine réunion du comité d'accompagnement avec l'opérateur précité, ce sujet puisse être mis à l'ordre du jour.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre pour votre réponse.

Moi, j'avais fait quelques recherches. En fait, au Québec, il y a des réseaux de pairs aidants, ce qui existe déjà vraiment depuis plusieurs années. Je me disais pourquoi ne pas, éventuellement, prendre contact avec eux. C'est toujours bien de partager.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Une mission parlementaire ?

(Rires)

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, je vous propose une mission parlementaire au Québec, puisqu'il serait fort intéressant de partager votre expérience là-bas et avoir un peu plus d'informations sur leur vécu.

C'est important parce que la présence d'un pair aidant peut générer un regard différent, qui facilite la compréhension de la maladie.

La rencontre avec différentes associations, c'est vraiment une bonne chose. J'espère que nous pourrons, pourquoi pas, effectivement, en commission, aller à la rencontre de différentes associations.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR HOSPITALIER ET MÉDICAL »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conditions de travail dans le secteur hospitalier et médical ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, selon les derniers chiffres d'Eurostat – M. le Ministre qui, je l'espère, est remis de son passage au Doudou, car je le vois très heureux de ce passage – que les cinq métiers en pénurie sont toujours les mêmes plus ou moins depuis 15 ans et, parmi ceux-ci, trois d'entre eux sont dans le secteur infirmier, que ce soit maisons de repos, maisons de soins, mais on voit d'autres spécialités de ce type.

Souvent, on constate que ces métiers sont abandonnés assez vite ; les gens rentrent assez vite dans la profession, mais ils partent assez rapidement. Cela s'explique par les conditions de travail. J'ai quelques questions par rapport à cela.

Les conditions de travail, c'est-à-dire le travail à horaire décalé, ils en ont normalement connaissance lors de leurs études. C'est la même chose d'ailleurs en matière de contraintes, c'est-à-dire les contraintes inhérentes à l'activité elle-même, de devoir s'occuper de personnes qui sont parfois en état de grande difficulté. Il semblerait que ces facteurs ne peuvent pas être suffisamment explicatifs, sauf à croire qu'ils n'auraient pas été suffisamment expliqués, vécus ou compris lors des études. Cela pourrait aussi poser la question dans le cadre de la formation : la formation est-elle adéquate ?

Si celle-ci devait s'avérer adéquate, la vérité est souvent au milieu, donc c'est certainement un peu de toutes ces raisons.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Souvent, mais pas nécessairement au centre. Elle est au milieu, mais pas au centre. Je vous ai vu arriver, Monsieur le Ministre.

(Rires)

À côté de ces aspects, on peut aussi noter les conditions de travail qui, elles, ne sont pas inhérentes à la fonction, mais sont bien le fruit d'une difficulté pour toute une série d'institutions – on en a parlé et on en reparlera – de se conformer aux normes, qui sont les normes de fonctionnement requises par la Région.

Ces normes sont parfois, en effet, trop sévères. On en a d'ailleurs discuté, il faudra peut-être réfléchir à un certain moment à un assouplissement pour faire correspondre cela à la réalité. A contrario, certains lieux sont des lieux où les conditions de travail deviennent impossibles.

De ce fait, Monsieur le Ministre, avez-vous des éléments qui permettraient de mener une corrélation entre certains lieux de travail en particulier, par exemple certaines maisons de repos, certains lieux de soins, qui sont particulièrement difficiles et qui ont des difficultés en matière d'emploi ? Pensez-vous qu'en travaillant sur les structures on pourrait répondre à cette pénurie ? La pénurie vient souvent du fait que les personnes quittent l'emploi quelque temps et assez rapidement après y être entré. On se rend compte que, à ce moment-là, les conditions de travail jouent un rôle fondamental dans les choix posés.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

Comme vous le soulignez, un certain nombre d'emplois relevant du secteur de la santé sont toujours vacants. Il s'agit d'un phénomène qui n'est pas propre à la Wallonie ou à la Belgique. Les besoins en matière de santé augmentent, en effet, notamment avec l'allongement de la vie. Dans toutes les professions liées aux soins, ils sont particulièrement concernés.

Vous me posez la question des visites d'inspection réalisées au sein des institutions hospitalières. Lors de ces visites, une attention particulière est accordée par l'administration au fait que les normes d'encadrement du personnel infirmier et paramédical sont respectées. Ces normes de personnel dépendent, en principal, de l'autorité fédérale, s'agissant de normes dites organiques.

Globalement, les normes sont généralement respectées au niveau des hôpitaux. Certaines exceptions peuvent parfois survenir. Dans ce cas, les hôpitaux concernés sont appelés à se mettre en ordre lors des inspections en fonction de la problématique des situations qui ont été constatées.

La pénibilité est principalement liée à la nécessité de pouvoir dispenser sans interruption des soins de qualité, mais elle est également liée au raccourcissement de la durée de séjour.

Divers efforts ont été consentis par le Fédéral ces dernières années avec, notamment, l'octroi d'avantages financiers dans le cadre des prestations irrégulières, la possibilité de bénéficier de mesures de fin de carrière, ainsi que la reconnaissance des titres et qualifications particulières pour certains membres du personnel.

Pour ce qui concerne la qualité, je tiens à souligner que, depuis août 2013, le Gouvernement wallon a adopté la note concernant la mise en œuvre d'un plan wallon pour la qualité des soins hospitaliers. Ce plan répond à un souci d'amélioration de la qualité au niveau des soins hospitaliers et de la transparence vis-à-vis du public à la suite, entre autres, de la signature de la charte de Tallinn en 2008, charte de l'Organisation mondiale de la santé.

Ce plan se décline en six axes et a été confié à la Direction des soins hospitaliers pour sa mise en œuvre. En ce qui concerne la formation dispensée par les écoles d'infirmiers et de soins paramédicaux, je souhaite attirer l'attention de M. le Député sur le fait que cette importante question relève de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il est incontestable que j'aurai des discussions avec mon collègue, M. Marcourt, à ce sujet.

Pour ce qui concerne les infrastructures, le calendrier de construction 2006-2015 arrive à échéance cette année.

Pour finir, la Déclaration de politique régionale prévoit la mise en œuvre d'un nouveau plan de construction. De nombreux efforts ont été consentis ces dernières années, tant par l'autorité fédérale que par la Région, pour moderniser l'infrastructure hospitalière. Ces efforts devront se poursuivre. Je commencerai à prendre mon bâton de pèlerin dès cet été en vue de préparer ce nouveau plan 2016-2022, de mémoire, pour qu'il puisse intégrer les grands chantiers de construction ou de rénovation dans ce futur calendrier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, j'entends bien les différents éléments et le lien à faire avec votre collègue M. Marcourt. Néanmoins, vous l'avez vous-même évoqué, le vieillissement de la population va faire que cette pénurie ne va qu'augmenter théoriquement. Des mesures structurelles d'une importance certaine sont donc à prendre en la matière.

On tourne un peu autour depuis plusieurs semaines. On a parlé des conditions de travail dans les maisons de repos, des quotas en matière de différentes structures. Je crois que l'ensemble est lié, mais il y a urgence à s'y prendre rapidement, parce que ce Gouvernement va bientôt être en place depuis un an et les décisions qui seront prises maintenant vont avoir un certain effet retard dans leur application. Pourtant, le vieillissement de la population est direct. J'ose espérer que vous pourrez venir très rapidement avec des solutions, sans quoi cette situation ne risque que de s'aggraver avec le temps.

Je sais que ce ne sera certainement pas facile. J'ai cru comprendre que, dans ce dossier-ci comme dans d'autres, ce n'était pas nécessairement un long fleuve

tranquille au sein du Gouvernement, mais il faudra dépasser ces clivages et les chapelles des uns et des autres, sans faire de jeu de mots. On est véritablement face à un enjeu fondamental pour l'avenir de notre société, pour l'avenir de nos personnes âgées.

En plus, c'est un lieu d'emploi. Quand on connaît le taux de chômage de notre Région et particulièrement de certaines sous-régions, il serait totalement hallucinant de ne pas investir dans un secteur qui peut donner de l'emploi et surtout améliorer le bien-être et le bien-vivre de toute une série de personnes de notre population.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT
DES LIEUX DES SUBSIDES POUR LES
MAISONS DE REPOS ET DE SOINS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des lieux des subsides pour les maisons de repos et de soins ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, une bonne nouvelle : le CPAS de Mons a reçu les moyens et a lancé le chantier, qui débute cette semaine, pour une résidence-service de 25 chambres du côté du bois d'Havré. Cette semaine, les travaux de démolition de l'ancienne structure et de construction de la nouvelle vont débiter.

Cette nouvelle nous permet de refaire le point sur la libération des subsides en matière de maisons de repos, de maisons de soins et de résidences-services. En la matière, on a déjà eu l'occasion de discuter de la maison de repos à Saint-Ghislain. Vous aviez fait part d'une série de propos, peut-être pas alarmants, mais assez inquiets sur la situation entre les promesses de subsides et les subsides qui pourront réellement être libérés.

Je crois que l'occasion d'un projet qui fonctionne, qui est en route, c'est de refaire le point sur ces subsides. Donc, Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous indiquer, à l'heure actuelle, par rapport aux promesses qui ont été faites, le nombre de projets qui pourront effectivement voir le jour ? Vous avez parlé de la programmation 2006-2015, donc on arrive au terme. Ce serait intéressant d'avoir un bilan de ce qui a déjà été réalisé, de ce que l'on peut encore espérer au terme de l'année 2015 et ensuite de faire le point sur ce que vous escomptez pour les mois à venir.

On le sait, il y a une évolution via le travail budgétaire, mais je crois qu'en tant que ministre compétent et fonctionnel, vous avez certainement une

ambition lors de ces budgets. Vous irez donc à la table avec vos collègues avec certainement des revendications en la matière. Il serait intéressant que le Parlement puisse les connaître.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci pour votre question sur ce sujet.

Vous abordez, en réalité, deux secteurs différents au niveau des subventions wallonnes pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées.

En ce qui concerne le subventionnement de la création d'une résidence-service par le CPAS de Mons, sur le site de la maison de repos et de soins d'Havré, celui-ci a lieu dans le cadre d'un financement alternatif CRAC 2.

Cette initiative fait suite à un appel à projets, lancé le 26 juin 2008, et a été sélectionnée par la décision du Gouvernement wallon du 19 mars 2009. Je suis toujours très surpris, mais c'est la réalité des choses, quand on voit le délai entre les moments où les décisions se prennent et l'effectivité des transformations.

La libération proprement dite des subsides aura lieu au fur à mesure des travaux, selon les modalités qui sont reprises à l'article 1468 du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé.

Les dossiers retenus l'ont été après confrontation aux critères suivants :

- projet qui s'inscrit dans une offre complète et diversifiée de prise en charge des personnes âgées ;
- les normes de programmation entre secteurs ;
- la répartition sur le territoire de la Région ;
- projet dont on peut attendre une réalisation dans un délai rapproché (...);
- dossiers pour lesquels une demande d'accord de principe à la programmation est enregistrée à l'administration, ce qui n'est d'ailleurs plus nécessaire actuellement ;
- retenir aussi un seul dossier par pouvoir organisateur.

C'étaient les critères de l'époque.

Il est à préciser que ce financement alternatif des projets de résidences-services et la sélection des projets retenus sont totalement indépendants des initiatives retenues en matière de maisons de repos, puisque les résidences-services ont été sélectionnées sur base d'un appel à projets distinct et d'une enveloppe fermée.

Votre deuxième question aborde, quant à elle, le secteur des maisons de repos. Le budget en financement

alternatif dévolu aux investissements dans le secteur de maisons de repos est, à ce jour, entièrement utilisé.

Dès que nous disposerons d'une nouvelle ligne budgétaire, l'administration analysera tous les dossiers d'avant-projets pouvant être retenus dans le cadre de cette nouvelle enveloppe.

Y a-t-il toujours des moyens à l'heure où l'on se parle ? Oui. Ils vont être libérés au fur et à mesure que les avancements vont être réalisés pour les projets qui avaient été retenus. Donc, il y a toujours des moyens pour soutenir le secteur public et associatif dans la concrétisation de ces projets, mais il n'y a pas d'espace, pour l'instant, pour retenir nécessairement, à travers un financement alternatif, de nouveaux projets. On a des crédits classiques, mais qui ne permettent évidemment pas d'avoir l'effet levier escompté.

Nous allons y veiller et c'est ce qui m'avait amené à dire, d'ailleurs, que tous les projets pour lesquels il y avait eu une manifestation d'intérêt ne pouvaient pas signifier, pour autant, que la promesse de subvention ferme pouvait être engrangée. C'est un peu comme ce qui a trait à d'Infrasports, vous qui êtes aussi municipaliste, il y a une différence entre l'accord de principe et puis la promesse ferme de subsides. Tous ceux qui ont fait l'objet d'un accord de principe ne reçoivent pas nécessairement toujours la promesse ferme de subsides par la suite.

À ce jour, je peux vous dire que mon administration a recensé pour plus de 125 millions d'euros de demandes.

L'administration tient un état des lieux des subsides en maisons de repos. Comme pour les résidences-services, la libération proprement dite des subsides aura lieu au fur et à mesure de l'avancement des travaux, selon les modalités reprises au même article que celui que j'évoquais tout à l'heure, le 1 468 du CWASS.

On poursuit la libération des bonnes nouvelles et des feux verts, à la lumière des décisions antérieures du Gouvernement dans le cas des financements CRAC 2 qui subsistent.

Il m'appartiendra maintenant, à l'occasion de discussions sur les perspectives budgétaires, d'obtenir des moyens complémentaires. Je tiens déjà à dire que, l'été dernier, lorsque le Gouvernement a été mis sur pied, lors des négociations qui ont présidé à cette mise en œuvre de Gouvernement, il a été prévu, dans la trajectoire, des moyens complémentaires pour aider le secteur des maisons de repos et de soins, et ce, à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros après 2017, 2018 et 2019, puisque vous vous souviendrez que l'on n'a pas caché que les deux premières années allaient être plus compliquées.

Il faut voir, évidemment, ce que sera la trajectoire à l'aune des évolutions budgétaires que l'on engrange de

mois en mois, mais il n'en demeure pas moins que mon souhait est de pouvoir aussi disposer de financement alternatif neuf, une nouvelle tranche, pour pouvoir soutenir les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, et donc une partie des 125 millions d'euros qui sont demandés, sachant qu'à côté de cela, il y a aussi d'importants chantiers à devoir rencontrer en accueil et hébergements des personnes handicapées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse.

Néanmoins, vous n'avez pas fixé d'objectifs. Vous en avez parlé, mais je peux comprendre la raison pour laquelle vous ne l'avez pas fait. Quand on entend le montant demandé, c'est qu'il y a fondamentalement un besoin. J'entends bien la différence entre l'acceptation de principe – et vous avez raison de prendre la comparaison avec Infrasports, puisque l'on est tout à fait dans cette logique –, mais cela veut dire que ces besoins sont réels.

Le Gouvernement doit, à un moment donné, se fixer aussi une trajectoire par rapport à cet ensemble pour, par la suite, définir une liste de priorités, parce que parmi ces projets, certains sont certainement encore plus urgents que d'autres, et cela, dans un délai relativement proche. Je pense, à vous entendre, que ce sera dans le cadre de l'élaboration du budget 2016 et de la trajectoire pluriannuelle qui va en découler. À ce moment-là, il importera qu'une trajectoire précise soit indiquée.

Vous parlez de 125 millions d'euros, pourrez-vous répondre à la moitié, au tiers, au quart ? Je n'en sais rien, mais ce dont je suis certain, c'est que vous avez certainement une idée, mais que vous n'avez pas voulu nous en faire part aujourd'hui. Ce n'est pas grave. Je reviendrai sur ce sujet. Je suis sûr que vous nous en ferez part prochainement.

Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉCRUESCENCE DE LA TUBERCULOSE »**

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉVENTION CONTRE LA TUBERCULOSE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Pécriaux, sur « la recrudescence de la tuberculose » ;
- de M. Bellot, sur « la prévention contre la tuberculose ».

Les questions sont retirées.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RECHERCHE DE PLACES EN MAISON DE
REPOS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la recherche de places en maison de repos ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, lorsque les familles n'ont d'autre choix que de faire entrer un de leurs proches en maison de repos, elles se retrouvent souvent bien démunies. Où chercher ? Que chercher ? Qui peut les renseigner ?

Certaines doivent passer des dizaines d'appels téléphoniques pour trouver un hébergement pour leurs proches. Internet fournit certes quelques renseignements.

Les familles les plus précarisées sont une nouvelle fois les premières victimes du manque d'information. Cela engendre un sentiment de culpabilité du proche devenu soudainement dépendant.

Monsieur le Ministre, un numéro d'appel unique existe pourtant et avait été mis en place par votre prédécesseur, Mme Tillieux, mais il semblerait, d'après les informations que j'ai pu avoir, que peu de Wallonnes et de Wallons le connaissent.

Afin de pallier ce manque, avez-vous prévu une campagne d'information à ce sujet ?

Ce numéro permet-il de connaître précisément les places disponibles et les tarifs pratiqués dans les institutions wallonnes ?

Merci pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Députée.

Ai-je prévu une nouvelle campagne d'information ?
Non. Question claire, réponse claire.

Le numéro gratuit qui a été mis en place dans le cadre d'une collaboration entre la DGO5 et l'AWIPH au sein de la plateforme « Bien-vivre chez soi », le 0800/16210 a été lancé en février 2014, sous l'appellation de numéro gratuit Seniors.

Il s'agissait bien de créer un numéro vert de premier accueil et de première écoute des besoins, des questions et des difficultés et ensuite de fournir des informations et d'orienter les appelants vers les services adéquats ; l'objectif principal étant de permettre à tout citoyen, à toute administration ou institution d'être écouté et ensuite informé, conseillé et orienté vers les divers aides et mesures en faveur des aînés.

Compte tenu de l'expertise des conseillères du numéro gratuit de l'AWIPH en matière et d'accompagnement téléphonique. Le numéro gratuit Seniors est « logé » en quelque sorte au sein de l'AWIPH. On le sait – cela a généré pas mal de grincements de dents à l'époque – probablement que la mise sur pied du futur OIP sera l'opportunité de rebattre les cartes en la matière, les conseillères initialement recrutées par l'ASBL Infor-Homes ont été engagées par l'AWIPH grâce au financement complémentaire qui lui avait été accordé.

Il n'en demeure pas moins que, pour les personnes qui cherchent à avoir une écoute ou une information en matière d'aînés, avoir le sentiment d'être orienté vers les personnes handicapées constitue parfois un frein ou un élément de stigmatisation – en tout cas, vécu comme tel – qui ne facilite pas le travail.

Pour informer le public cible de la création du numéro gratuit Seniors, une campagne d'information avait été lancée en février 2014. Vous vous en souviendrez, spot radio, télé, affiches, flyer, et cetera. Au regard des chiffres en ma possession, il apparaît que les appels sont de moins en moins fréquents. Il faudra réfléchir à une évolution du dispositif ou repenser sa place au sein de l'AWIPH – j'ai envie de dire au sein du futur OIP.

Ni la DGO5, compétente en matière d'hébergement et d'accueil des aînés, ni aucune autre structure associative n'est capable de fournir aux divers publics concernés les données sur la disponibilité de places de maison de repos ou encore moins sur les tarifs appliqués par celles-ci. J'ai demandé à mon administration de réaliser un cadastre des prix d'hébergement dans les maisons de repos, ainsi que les compléments. J'ai envie de dire « surtout » les compléments qui y sont demandés. C'est souvent là, dans les détails, que l'on retrouve le diable.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse. L'information est mal passée. Peut-être qu'il y a un blocage par rapport à la notion d'institution de l'AWIPH. Ce qu'il m'est revenu, autour d'une table avec assez bien d'acteurs travaillant en maisons de repos ou proches du secteur, c'est qu'ils n'avaient pas énormément de retours qui facilitaient l'accueil en maison de repos pour les futurs résidents. Cela leur posait d'énormes problèmes.

Je serai attentive à la suite du projet. Merci.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
POSSIBILITÉ DE CRÉER DES RELAIS
SOCIAUX TRANSCOMMUNAUX »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la possibilité de créer des relais sociaux transcommunaux ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la Wallonie compte à ce jour sept relais sociaux urbains qui offrent des possibilités d'hébergement d'urgence. Ceux-ci sont logiquement d'abord implantés dans de grandes villes. C'est là que le besoin était le plus grand. C'est assez logique que la Région ait démarré les choses de la sorte. Il y a un réel besoin.

S'il est peut-être moins visible, ce besoin peut exister à l'extérieur de ses principaux pôles, dans des villes de taille moyenne ou dans des communes plus rurales.

Au début du mois de mai 2015, « Prospect 15 », en tant que cellule de réflexion rassemblant les 15 communes de l'arrondissement de Dinant, a invité des acteurs publics actifs dans le domaine social à réfléchir autour de ces enjeux. Il y avait des présidents de CPAS, des responsables de Plan de cohésion sociale ; des représentants de l'IWEPS s'étaient également joints à eux. La réflexion portait sur la précarité à l'intérieur de ces territoires plus ruraux et sur les réponses à y apporter.

La problématique de l'absence d'infrastructure d'accueil d'urgence est un des éléments relevés. Cette situation contraint parfois les CPAS ou les autres services sociaux des communes à adresser, envoyer les demandeurs dans des hôtels, voire dans des CPAS des plus grandes villes.

Parmi les pistes évoquées figurent celles d'une structure d'hébergement d'urgence qui pourrait être développée dans certains de ces territoires et en

partenariat avec plusieurs entités communales. C'est une solution qui m'apparaît être intéressante ou, en tout cas, intéressante à creuser et à développer sous la forme d'une expérience pilote.

Je voulais donc voir ce que vous en pensiez. Vous avez sans doute été interpellé par cette réflexion de « Prospect 15 », bien connu dans l'arrondissement de Dinant. Dès lors, j'ai quelques questions, Monsieur le Ministre.

Disposez-vous de données fiables quant à la demande d'hébergement d'urgence en dehors des sept pôles urbains déjà desservis par une structure organisée sur le terrain et financés par la Région ? Comment le Gouvernement entend-il répondre à ces besoins, en collaboration avec les acteurs sociaux, publics et associatifs impliqués ?

La création de tels relais sociaux transcommunaux – appellation provisoire – vous apparaît-elle comme une piste pertinente ?

Vos services ont-ils déjà été saisis d'éventuels projets de ce type ? Avez-vous déjà entrepris une réflexion en la matière ou l'idée de développement de projets pilotes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, pour répondre à l'absence d'infrastructure d'accueil d'urgence en dehors des sept pôles urbains possédant un relais social, le Code wallon de l'action sociale et de la santé, dans sa partie décrétable, prévoit en effet la possibilité de créer un relais social intercommunal si l'arrondissement administratif ne comprend aucune ville ou commune de plus de 50 000 habitants. La priorité est, dans ce cas, donnée aux arrondissements administratifs dans lesquels le taux de bénéficiaire du RIS est le plus élevé.

Pour être reconnue en tant que relais social intercommunal, toute association doit répondre à toute une série de conditions reprises au CWASS.

La procédure étant très lourde, je dois reconnaître qu'aujourd'hui aucune demande n'a été introduite depuis la mise sur pied de ce dispositif.

C'est pourquoi le Gouvernement wallon a lancé, en date du 11 mars 2010, un appel à projets afin de créer 15 pôles d'urgence sociale sur trois ans.

Il s'agissait de favoriser la création, par des CPAS de tailles petites et moyennes, de dispositifs d'urgence sociale – les fameux DUS – par le biais de conventions. En effet, de plus en plus souvent, les CPAS, même de petite taille ou de taille moyenne, sont confrontés à des situations d'urgence. Les règles de compétence territoriale et les moyens dont disposent les CPAS

limitant l'efficacité des solutions disponibles, en mutualisant les ressources existant sur un territoire plus étendu, il est dès lors possible de construire un dispositif plus performant présentant des solutions mieux adaptées et notamment l'organisation d'un système de garde 24 heures sur 24, ce qui est plus lourd quand on est seul dans les petites entités communales. On peut aussi mutualiser les travailleurs sociaux, les maisons d'accueil, les lieux d'hébergement, les repas, et cetera.

Bien évidemment, la construction d'un tel dispositif par convention de collaboration conclue entre plusieurs CPAS ne porte pas atteinte aux compétences du Président en matière d'aide sociale urgente, telle que définie par la loi organique des CPAS de 1976. Les CPAS établissent, en effet, une convention définissant les modalités de leur collaboration. Toute personne en situation d'urgence peut y faire appel 24 heures sur 24 et bénéficier d'un suivi.

Sept projets ont été rentrés. Les CPAS de Boussu en partenariat avec ceux de Quaregnon et de Frameries ; le CPAS d'Erquennes en partenariat avec les CPAS de Merbes-le-Château, d'Estinnes et de Lobbes ; le CPAS de Gembloux en partenariat avec les CPAS d'Éghezée et de La Bruyère ; le CPAS de Mouscron en partenariat avec celui d'Estaimpuis ; le CPAS de Péruwelz en partenariat avec les CPAS de Beloeil, de Bernissart, de Brunehaut et de Leuze ; le CPAS de Tubize en partenariat avec le CPAS de Braine-le-Château ; le CPAS de Wavre en partenariat avec les CPAS de Grez-Doiceau et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Les CPAS qui ont mis en place un pôle DUS reçoivent des subventions afin de pérenniser leur dispositif.

Pour répondre de manière plus directe à votre question, je préfère donc la mise en œuvre de pôles d'urgence sociale, plus souples et mieux adaptés à la réalité de terrain. Je procéderai, à la fin de cette année, à l'évaluation de ces dispositifs et j'envisagerai alors leur reconduction ou leur extension afin, notamment, d'y intégrer pleinement les acteurs sociaux associatifs qui, eux aussi, jouent un rôle important en la matière. Sans oublier les abris de nuit, j'ai déjà pu exprimer mes intentions à cet égard.

Monsieur le Député, en ayant mis mon pantalon le plus vert et ma cravate la plus belle y associée – pour vous faire un bon clin d'œil dans nos échanges des dernières heures par presse interposée – voilà ce que je pouvais apporter comme élément de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre de faire le point sur le dossier. Je prends bonne note de l'évaluation qui est prévue et de la reconduction ou du développement ultérieur. Force est de constater que la zone que j'évoquais et où a eu lieu ce questionnement est absente à ce stade des pôles d'urgence sociale. Le renouvellement d'une occasion pour développer quelque

chose sur ce territoire me paraîtrait une excellente idée. Autre chose ensuite éventuellement, mais ce n'est pas l'enjeu dans l'immédiat, c'est d'actualiser le cadre décretaal.

Avançons d'abord très concrètement avec l'évaluation, la reconduction voire une extension – en ce compris dans des territoires non encore desservis – et puis, le cas échéant, le législateur devra-t-il adapter le cadre décretaal à ce travail de terrain.

Pour le reste, j'allais conclure, mais vous m'avez devancé, avec l'idée que le vert vous allait très bien, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES AIDES À LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aides à la formation des personnes handicapées ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, une personne handicapée peut bénéficier, grâce à l'AWIPH, d'aides à la formation et à l'emploi. Tel est le cas pour le contrat d'adaptation professionnelle – CAP. Ce contrat, à durée déterminée, permet à une personne handicapée d'être formée directement dans une entreprise. On connaît le succès de ce type de formation qui est très orienté pratique et qui a une efficacité qui n'est plus à démontrer. Étant régulièrement sur le terrain, Monsieur le Ministre, je peux me rendre compte concrètement – aussi dingue cela vous paraisse – que grâce à ce CAP, le stagiaire acquiert une expérience et des compétences utiles pour assurer son emploi ultérieur.

L'entreprise paie au stagiaire les indemnités de formation et verse les cotisations dues à l'ONSS. L'AWIPH, avec l'aide du Fonds social européen, rembourse 70 % de ces indemnités et de ces cotisations. À la fin du contrat, l'entreprise délivre une attestation de formation. L'entreprise bénéficie de l'apport d'un travailleur qu'elle forme en fonction de ses besoins et des exigences de la fonction. Elle a la possibilité de se faire une idée objective des capacités du futur travailleur.

Les subventions CAP n'ont cependant qu'un temps et même si le CAP peut être prolongé, il n'y a aucune obligation d'emploi ultérieur. Les réalités constatées sur le terrain sont que les employeurs ont tendance, dans de

nombreux cas, à ne pas reconduire la personne une fois que les subventions s'arrêtent.

On peut se poser la question de l'efficacité du système puisque la formation est très spécifique et très spécifique pour des postes en particulier auprès des entreprises dans lesquelles ils sont formés.

Comment éviter les effets pervers d'une telle mesure qui n'oblige en rien l'employeur à engager la personne handicapée ? L'obligation ne doit d'ailleurs pas être un objectif puisqu'il s'agit aussi pour l'employeur de pouvoir se faire une idée des capacités et des compétences de la personne qui est formée. N'y aurait-il toutefois pas lieu de revoir les législations en la matière pour continuer à pouvoir bénéficier d'incitants – qui ne sont pas CAP, peut-être pas à la même hauteur – qu'il puisse continuer à y avoir un intéressement des entreprises de pouvoir continuer à employer les personnes qu'ils ont formées, qu'il n'y ait pas un turnover de personnes formées, comme on peut le voir dans certains autres secteurs également ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je souhaiterais relativiser vos impressions à propos de la tendance selon laquelle les employeurs ne reconduisent pas la personne handicapée qu'ils ont accueillie dans le cadre d'un contrat d'adaptation professionnelle, lorsque les subventions octroyées par l'AWIPH s'arrêtent.

En effet, la dernière évaluation laisse apparaître qu'en 2014 :

- 930 stagiaires ont réalisé 1 353 contrats d'adaptation professionnelle au sein de 684 entreprises ;
- un contrat sur cinq a été rompu avant que l'ensemble des objectifs de savoir-faire et de savoir-être visés par le programme de formation n'ait été atteint ;
- les motifs de ces ruptures liés au stagiaire sont nombreux et majoritairement pour cause d'insuffisance des capacités d'apprentissage, de travail, problèmes de comportement, d'évolution du handicap, de non-respect des obligations, et cetera ;
- les raisons liées à l'entreprise formatrice – cessation d'activité ou non-respect des obligations – s'élèvent à moins de 10 % ;
- parmi l'ensemble des contrats arrêtés – soit rompus, soit terminés – le taux global de mise à l'emploi est de 40 % ;
- la durée des contrats rompus a été d'environ 9 mois et de 15 mois en ETA, alors que la durée maximale prévue par la réglementation est de trois ans ;

- 76 % des contrats terminés ont débouché sur un emploi ;
- l'embauche s'est effectuée soit dans l'entreprise où la formation s'est déroulée – c'est l'immense majorité des cas, soit 92 % – dans la profession apprise pour 80 % des cas, avec mobilisation des aides à l'emploi dans quasi 88 % des cas – ce sont les primes à l'intégration, de compensation, les subventions pour personnel de production en ETA, et cetera.

Comme vous pouvez le constater, certains contrats n'ont pas été reconduits et tous les stagiaires n'ont pas eu l'opportunité d'être engagés à l'issue de leur expérience en entreprise. Mais dans l'ensemble, les résultats engrangés, en 2014, me paraissent de nature à pouvoir conforter notre confiance en l'efficacité de cet outil réglementaire qui vise avant tout à améliorer l'employabilité des personnes handicapées et qui démontre son utilité également dans le cadre du parcours d'intégration professionnelle de jeunes personnes handicapées peu, voire très peu, qualifiées et/ou de travailleurs plus âgés contraints à se reconverter en raison d'un handicap.

L'obligation d'emploi à l'issue du CAP et la révision de la législation que vous évoquez constituent de possibles pistes d'accroissement du taux d'emploi des personnes handicapées et sont, de ce fait, à ne pas négliger.

Il existe d'autres mesures, à caractère non contraignant, dont la mise en œuvre pourra permettre d'intensifier et/ou mieux organiser les choses, me paraissent de nature à garantir des avancées à plus long terme, à savoir :

- sensibiliser les entreprises au handicap, les informer de la gestion de difficultés éventuelles qu'il peut entraîner ;
- conseiller dans la mise en place de mesures d'ajustement des situations de travail, au niveau matériel ou organisationnel ;
- articuler davantage les offres de service des missions régionales, du FOREm et de l'AWIPH afin de permettre l'accès d'un maximum de personnes handicapées aux dispositifs « ordinaires » de formation et d'intégration professionnelle et organiser, si nécessaire, des relais vers les dispositifs adaptés. Je pense au CAP AWIPH après PFI ou au contrat F70bis du FOREm.

La plupart de ces mesures se trouvent par ailleurs déjà déclinées au travers d'actions du plan d'entreprise de l'AWIPH elle-même.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Je partage les constats de M. le Ministre. En effet, ils ne sont pas 100 % négatif ; ils ne sont pas 100 % positif non plus. Il faut donc être nuancé

dans l'approche que l'on en fait, même s'il y a de réels succès. Il faut vraiment le souligner.

Toutefois, il y a également à certains endroits – et je pense qu'il serait peut-être nécessaire de mieux les cibler – des choses à améliorer.

J'encourage M. le Ministre à aller dans ce sens au travers des diverses pistes qu'il a évoquées.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
AIDES À LA MOBILITÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aides à la mobilité ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, le 1er juillet 2014, suite à la réforme de l'État, une série de compétences « santé » ont été attribuées aux Régions, dont les aides à la mobilité.

Selon l'INAMI, ces aides à la mobilité sont « toutes les aides pour les personnes à mobilité réduite que les mutualités remboursent entièrement ou partiellement ». Aujourd'hui, ces aides sont listées sur le site web de l'INAMI et très clairement détaillées. Elles concernent d'ailleurs des voiturettes, des cadres de marches, des châssis pour siège-coquilles, et cetera.

Le système est actuellement relativement simple puisqu'un seul dossier introduit vaut tant pour une intervention des mutualités que pour une intervention des fonds régionaux pour l'insertion des personnes handicapées.

Quant aux patients qui séjournent dans une maison de repos pour personnes âgées ou une maison de repos et de soins, ils ont droit à une voiturette via le système de location de voiturettes aux bénéficiaires dans les MRPA et MRS.

Ce plan d'aides sera-t-il repris tel quel, modifié à titre individuel ou englobé dans une réflexion plus vaste, notamment dans le cadre de l'octroi des aides matérielles aux personnes âgées de plus de 65 ans ?

À ce propos, je profiterai de cette question pour savoir où en est le futur OIP santé qui devrait accueillir toutes ces compétences transférées. Quand celui-ci sera-t-il prêt ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, actuellement, nous sommes encore en période transitoire et il n'est pas envisagé de modifier, à court terme, le dispositif des aides individuelles institué au sein de l'INAMI, tant la mise en place de la sixième réforme de l'État est complexe et requiert une continuité.

Il s'agit, en effet, d'assurer aux bénéficiaires le maintien de leurs droits dans des conditions optimales et d'assurer la transition, par la suite, vers un autre système si l'évaluation du dispositif à réaliser l'impose. Cette évaluation ne pourra avoir lieu qu'une fois que l'OIP en charge du handicap, du bien-être et de la santé et des allocations familiales sera mis en place. À ce stade, il est donc prématuré de donner l'orientation qui en découlera.

Votre seconde question porte sur l'évolution relative à la mise en place de l'OIP. Sachez que le Gouvernement wallon sera saisi de l'avant-projet de décret très prochainement en première lecture et que j'envisage la présentation au Parlement wallon, dès la rentrée de celui-ci, après l'été.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je commencerai par la deuxième question qui était relative à l'OIP. J'ai bien entendu que vous alliez le présenter au Gouvernement wallon. J'étais revenu à ce sujet parce que j'ai interrogé votre collègue, le ministre-président, sur le Plan de la lutte contre la pauvreté où il avait été annoncé que l'on en aurait connaissance pour le premier semestre de cette année et qu'il faisait partie des 12 priorités annoncées à la presse. C'est pour cela que je voulais vous entendre aujourd'hui sur le calendrier du nouvel OIP santé. J'ai entendu que ce serait pour le mois de septembre.

Je reviens sur la première partie de ma question concernant le système. Je dirais qu'il faudrait continuer, s'il y a un nouveau système, à le maintenir aussi simple que le premier, parce qu'il y avait cette simplicité pour les différentes personnes qui en avaient besoin.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ÉDITION 2015 DE L'OPÉRATION
« CARREFOURS DES GÉNÉRATIONS » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine, sur « l'édition 2015 de l'opération « Carrefours des Générations » ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, la semaine du Carrefour des générations s'est déroulée la dernière semaine du mois d'avril. Le but du projet est de mettre en évidence des communes qui mettent sur pied des projets qui permettent à différentes générations de se rencontrer.

C'est un sujet d'actualité puisque, dans notre société, les gens se mélangent de moins en moins, que cela soit en raison de leur couche sociale ou en raison des générations puisque l'on a de moins en moins de lieux de rassemblement commun. Tout à l'heure, je parlais en boutade du Doudou, mais il est vrai qu'il reste très peu de fêtes populaires qui sont les derniers moments où, quels que soient le régime social ou les âges, les gens peuvent se retrouver.

L'idée de ce Carrefour des générations est de remettre des structures ou à l'année, de façon régulière, on puisse recréer des projets avec ce lien intergénérationnel qui est présent.

Par rapport à cette initiative, si sur le principe elle est positive, j'aimerais que l'on puisse l'évaluer puisque cela a eu lieu en avril.

Combien de communes ont répondu à l'appel à projets et ont participé ? Quel a été le succès parmi ces projets ? Peut-on avoir une idée de la pérennité de ces projets dans le temps ou a-t-on privilégié des *one shots* ? Cela a-t-il été l'occasion de susciter diverses initiatives dans des communes sélectionnées, voire dans d'autres en vue de pérenniser, de populariser et de généraliser des projets de ce type pour recréer du lien dans notre société ? Car s'il est bien une difficulté à l'heure actuelle, c'est cette absence de lien entre les personnes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'opération Carrefour des générations contribue à mieux vivre ensemble au-delà des différences de génération. Elle consiste à permettre aux aînés de continuer à être actifs et de participer à notre société. Il s'agit d'encourager des relations réciproques et durables entre les générations en stimulant les solidarités quotidiennes qui recréent des liens au plan local, dans les quartiers, dans la vie associative.

Elle a été mise sur pied, en 2008, par la Fondation Roi Baudouin à l'occasion de l'instauration, le 29 avril 2008, de la Journée européenne de la solidarité et de la coopération entre les générations.

Dès le départ, la Région wallonne a été partenaire en collaborant au financement de l'action de coordination de la fondation. Celle-ci s'étant retirée de l'organisation après l'édition 2011, la Région a confié, dès 2012, la coordination et la promotion de l'opération Carrefour des générations à l'ASBL Courants d'âges. L'association perçoit pour ce faire une subvention annuelle de 15 000 euros.

Cette année, pour la septième édition, 34 communes wallonnes et trois communes de la Région de Bruxelles-Capitale ont participé à l'opération. Les actions menées par les communes sont nombreuses et très diversifiées : balades, activités culinaires, échanges de savoir-faire, école de danse, initiation à l'informatique et aux nouvelles technologies, jeux de rôle, pêche, sports. Bref, le public touché comprend les partenaires ambassadeurs de l'opération qui interviennent le week-end de l'opération : les maisons de repos, les associations, les services communaux, culture, CPAS, conseil consultatif des aînés, les écoles, le centre culturel, mais surtout le grand public, les élus locaux ainsi sensibilisés et les membres des comités organisateurs.

Pour une publicité efficace qui touche le public, c'est le niveau local qui fonctionne le mieux. Pour ce faire, les communes activent leurs réseaux et moyens de diffusion à leur disposition, notamment auprès de la presse locale. Les provinces partenaires soutiennent également la diffusion de l'information via leur propre réseau et l'ASBL Courants d'âges propose du matériel de promotion téléchargeable ainsi que la diffusion de l'événement sur le site de l'opération carrefoursdesgenerations.be, ainsi que sur le portail intergenerations.be. L'association a également assuré la mise en lien entre les journalistes et les communes participantes et a diffusé un communiqué de presse.

Hasard du calendrier, nous rencontrons justement les différentes associations actives dans les projets intergénérationnels ce mercredi 3 juin. Ce sera l'occasion de faire le point sur la dernière opération.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Ce qui a fait rire mon collègue, c'est que si vous, vous êtes un libéral, vous voyez que j'ai un petit côté cdH aussi dans certaines questions. Comme cela, je peux partager la raison. Toutefois, vous ne m'avez pas répondu sur les communes qui avaient rentré un appel à projets, vous devriez le savoir quand même.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Beaucoup !

(Rires)

M. Bouchez (MR). - Très bien. Je vais me contenter de cela.

Je me demande dans quelle mesure je ne suis pas plus cdH que vous et vous, beaucoup plus libéral que moi, vu l'intérêt que vous portez à la question. Ecoutez, je m'en contenterai. Je ne sais plus quoi dire.

Beaucoup, c'est assez désarçonnant comme réponse. Plus sérieusement ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous donnerai la liste après.

M. Bouchez (MR). - Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas lire chacune des communes pour étoffer ma culture dans le domaine.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On va essayer d'avoir la réponse avant la fin de la commission.

M. Bouchez (MR). - C'est très gentil à vous. Sur le concept lui-même, indépendamment de la bonne humeur de la commission, ce qui est toujours souhaitable, c'est que c'est vraiment une thématique importante. On en a parlé dans d'autres matières où l'entraide entre les personnes selon les générations est extrêmement importante dans une société où l'on a tendance à un repli sur soi qui est de plus en plus patent et présent.

Je pense qu'une telle initiative doit pouvoir amener à cela, mais apparemment, vous avez beaucoup de priorités, mais pas celle-là, d'après l'intérêt que vous portez à la question.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ai beaucoup d'intérêt pour la question intergénérationnelle et celle des aînés. Ce n'est pas parce qu'on le dit avec bonne humeur que cela empêche l'importance du contenu.

Monsieur le Député, je suis vraiment confus et je vous présente mes excuses d'avoir osé évoquer, à mon avis, sept ou huit secondes en aparté, quelque chose avec Mme la Présidente.

(Réaction d'un membre)

Je suis désolé. Je n'ai pas perçu que votre réponse tenait uniquement à sept ou huit secondes quant à son intérêt.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVENIR DU CENTRE HOSPITALIER
PELTZER - LA TOURELLE DE VERVIERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du centre hospitalier Peltzer-La Tourelle de Verviers ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, faites attention, l'intérêt de la question que je vous pose dure un peu plus que sept à huit secondes...

La maison de repos et de soins de Borgoumont qui relève, depuis 2004, du centre hospitalier Peltzer-La Tourelle, le CHPLT, après avoir été un sanatorium provincial, pourrait bientôt passer à l'intercommunale des Heures claires avec des lits qui pourraient être délocalisés à Trois-Ponts ou Stoumont. Cette hypothèse tient désormais la corde à la suite de la signature d'une déclaration d'intention entre ces communes, l'intercommunale des Heures claires et le CHPLT.

Les Heures claires construiraient l'accord à la suite de la signature d'une déclaration d'intention entre ces communes, l'intercommunale des Heures claires et le CHPLT.

Les Heures claires construiraient un établissement de 101 lits, soit la capacité actuelle de Borgoumont, 75 lits de MRS – plus 26 lits de maison de repos – MR – « en portefeuille », provisoirement attribués, mais inexistant tant qu'aucun bâtiment ne peut les abriter. S'y ajouteraient six logements en résidences-services et une demande d'accord de principe serait sollicitée pour au moins cinq places d'accueil de jour et dix lits de court séjour. Coût estimé : 12,5 millions d'euros, que financeraient sur fonds propres les Heures claires, mais pour cela il faut maintenir le droit aux 26 lits de MR, avec l'aval du Gouvernement.

Je vous avais déjà interrogé sur la question et vous me disiez à l'époque que le CHPLT serait auditionné en instance de recours par la Commission d'avis sur les recours et que la réponse serait imminente. Reste que répondant à une question, le manque de proactivité du CHPLT a été dénoncé de votre part : pour ces 26 lits, le premier accord de principe, de trois ans, remonte à 2006 et n'était théoriquement renouvelable qu'une fois.

De plus, sur les 20 arrondissements wallons, Verviers est mieux loti que 15 autres pour les lits MR. Dès lors, si l'on devait perdre le financement des 26 lits, ils fileraient sûrement ailleurs, disiez-vous. Vous m'aviez révélé une partie de l'information. Pour l'autre

partie, vous avez pris le soin de vous taire dans toutes les langues.

Il semble toutefois que la Wallonie n'a jamais répondu favorablement aux demandes de créer, avec l'aval régional, l'infrastructure capable d'héberger les 26 lits à propos desquels la discussion dure depuis 2006. On ne va pas mettre les lits MR dans une tente. Il me paraît donc un peu simpliste de renvoyer, purement et simplement, la responsabilité sur les seuls gestionnaires du CHPLT. La responsabilité par rapport au retard que le dossier a pris est pour le moins partagée. Ce n'est pas vous que je mets en cause, mais vos prédécesseurs qui exerçaient la même fonction que vous exercez à l'heure actuelle.

La question peut-elle être réexaminée une nouvelle fois, notamment au niveau de l'instance de recours, en y intégrant la question des infrastructures et de son financement ? Cette fameuse Commission des recours a-t-elle statué sur le dossier en intégrant notamment la question infrastructure et son financement ?

Pouvez-vous préciser quel est l'avis rendu le 21 avril par la Commission des recours auquel vous vous référez lors de ma précédente intervention ?

À quel moment la nouvelle décision rendue tombe-t-elle en instance de recours ? Pouvez-vous nous indiquer le contenu de cet avis ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question sur ce dossier qui, je le sais, est important pour toute la région concernée. Pour information, le 14 novembre 2012, la résidence Philippe Wathelet a reçu un accord sur le principe de la réalisation de ces investissements via l'acquisition différée, signé par Mme la Ministre Tillieux.

Comme vous le savez, cet accord de principe ne constitue en aucune manière un engagement d'interventions sur le plan financier, l'octroi éventuel de subsides étant subordonné à la disponibilité des crédits et à la préservation d'une enveloppe de financement par le Gouvernement wallon et, par la suite, à l'approbation du dossier d'attribution du marché de promotion.

Le 30 août 2013, nous accusions réception du dossier d'adjudication. N'ayant pas de crédit disponible, le Gouvernement ne pouvait pas alors engager financièrement et s'engager financièrement sur le reconditionnement et l'extension de la maison de repos. Je vous remercie d'avoir eu la correction d'évoquer que ce n'était pas moi à la manœuvre à cette époque-là.

Pour répondre aux questions, la Commission d'avis sur les recours n'examine qu'une fois un recours sauf si, entre-temps, de nouveaux éléments peuvent être pris en considération. En l'occurrence, ce n'est pas le cas ici, la question de l'octroi des subsides ayant déjà été abordée dans le recours et lors de la séance du 21 avril dernier.

Voici, Monsieur le Député, l'avis rendu le 28 mai 2015. Je vous épargne la lecture de la totalité de l'avis, mais voici les conclusions : « Le recours doit être considéré comme recevable, mais non fondé. La Commission d'avis sur les recours tient néanmoins à attirer l'attention sur l'importance de libérer des messages clairs et cohérents à l'égard des bénéficiaires et de veiller à la bonne circulation des informations au sein des services compétents afin que les bénéficiaires ne se trouvent pas face à des instructions ou des décisions multiples qu'ils pourraient interpréter comme étant contradictoires, bien qu'étant tout à fait justifiées.

Ainsi, tenir en suspens un dossier de demande de subsides pour investissements en raison de l'absence de crédits disponibles et demander en conséquence aux bénéficiaires de ne pas notifier l'attribution de marchés de travaux, d'une part, et motiver le refus de prorogation d'un accord de principe par le fait que le bénéficiaire n'a effectué que des démarches purement administratives, d'autre part, peut entraîner de l'incompréhension dans le chef du bénéficiaire. N'aurait-il pas été pertinent d'attirer davantage l'attention du bénéficiaire sur l'éventualité que ces subsides ne lui soient accordés durant la période de validité de l'accord de principe, l'invitant ainsi, dès le départ, à envisager d'autres pistes dans le cadre de cet accord de principe ? ».

La suite de la procédure, pour répondre à votre question est la suivante : elle est prévue à l'article 36 du CWASS. L'avis motivé de la Commission d'avis sur les recours est notifié à la partie requérante dans les 15 jours après que l'avis a été rendu. L'administration ou l'organisme public compétent fait parvenir au Gouvernement, une proposition de décision dans les 30 jours de la remise de l'avis de la Commission d'avis sur les recours ou, à défaut de cet avis, dans les 45 jours de l'expiration du délai. Le Gouvernement statue sur le recours dans un délai de trois mois de la proposition de décision. Le ministre notifie la décision du Gouvernement à la personne ayant introduit le recours. Dit autrement, la décision sera prise par le Gouvernement wallon, au plus tard fin septembre 2015 et cette décision pourra, le cas échéant, s'il le désire, faire l'objet d'un recours au Conseil d'État.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je remercie le ministre pour les sept secondes d'attention accordées à la question.

Je voudrais lui demander s'il y a éventuellement moyen d'obtenir une copie de cet avis que vous venez de citer en partie. Cela nous aiderait un peu mieux à nous

orienter dans les démarches à entreprendre pour veiller à ce qu'un dossier puisse enfin être mené à bonnes fins.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Sur le principe, je n'ai pas de difficulté. Il faut juste que je m'assure que les procédures permettent de transmettre à des tiers l'avis lui-même avant qu'il ne soit dans les mains du bénéficiaire qui avait introduit le recours.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PLACES DE STATIONNEMENT POUR
PERSONNES HANDICAPÉES REPÉRABLES PAR
GPS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les places de stationnement pour personnes handicapées repérables par GPS ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, sur le site de la Direction générale des personnes handicapées, on apprend que, en Flandre occidentale, des places de stationnements réservées aux personnes handicapées peuvent désormais être repérées par GPS.

En effet, dans le cadre du projet Navigeer & Parkeer du Bureau de Flandre occidentale pour l'égalité des chances et l'accessibilité, 4 179 emplacements de stationnement réservés à ce type de public ont été identifiés et répertoriés.

Sur base des résultats digitalisés, des fichiers GPS ont ainsi été créés sur un site Internet de façon à permettre à tout citoyen de télécharger les emplacements de stationnement sur son GPS.

Ces informations sont également mises à disposition comme données ouvertes pour les développeurs d'application.

La province s'engagerait à actualiser les données au cours des prochaines années, en collaboration avec le Bureau de l'égalité des chances et les villes et communes concernées.

Avez-vous pris connaissance de cette initiative ? Pouvez-vous nous dire s'il s'agit d'un projet soutenu par la province flamande et/ou la Région Flamande ?

Serait-il intéressant de développer aussi cet outil en Wallonie ? Comptez-vous vous entretenir avec vos collègues du Gouvernement et sensibiliser les différents niveaux de pouvoir, notamment les villes et communes,

à l'intérêt de ce projet en termes d'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci pour votre question.

Notre Déclaration de politique régionale prévoit la mise en place d'un plan accessibilité étalé et réaliste. Ce plan s'intègre dans les dispositions de la Convention des Nations unies relatives aux droits des personnes handicapées qui défend le droit pour tous, je cite : « de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie ». Tout ceci implique forcément d'aller au-delà des compétences qui me sont attribuées.

C'est pourquoi j'ai initié un groupe de travail transversal afin que les représentants des différents secteurs puissent se concerter et collaborer. S'y retrouvent différents portefeuilles concernés par cette thématique : l'aménagement du territoire, la mobilité et les transports, l'action sociale, l'emploi et la formation, le tourisme et le sport, l'éducation et la culture ainsi que l'AWIPH, le Commissariat général au tourisme et le CAWaB.

Ce groupe de travail a pu prendre une première mesure de la situation actuelle et un bref état des lieux des initiatives pertinentes existantes a été brossé. Des réunions par thématiques seront bientôt également organisées, afin que chacun, dans ses compétences propres, puisse réfléchir aux mesures qu'il y a lieu d'intensifier, aux projets qu'il faut continuer à soutenir ou qu'il faut impulser ainsi qu'aux modifications réglementaires qu'il sera nécessaire d'apporter si nous voulons aller vers une réelle inclusion des personnes handicapées.

Le projet Navigeer & Parkeer qui a bien été recensé dans ces initiatives a obtenu, il y a quatre ans, une subvention de lancement de la Communauté flamande dans le cadre de l'égalité des chances. Ce soutien d'impulsion a été arrêté, mais le projet, compte tenu de sa pertinence, a été repris par la Province de Flandre occidentale et bénéficie donc aujourd'hui d'un soutien récurrent de l'autorité provinciale. Ce système est non seulement un outil d'information utile, mais représente également un incitant pour les communes à réserver des emplacements de stationnement pour personnes handicapées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Les problèmes de parking sont réguliers. Je vois ici de nombreux municipalistes, dont vous, et vous ne

démentirez pas : parking gratuit de délestage, parking géré par les sociétés privées, parking géré par les communes, demi-heure gratuite, sont autant de choix proposés par les communes afin de permettre une accessibilité optimale. Mais au-delà de ce cadre général, je pense que les politiques que nous sommes ont un devoir moral de mettre tout en œuvre pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aisément aux centres-villes, aux villages, aux institutions culturelles et autres, bref de permettre aux personnes handicapées de les aider au mieux dans leur vie de tous les jours. Je retiens d'ailleurs cette phrase : « Le droit pour tous de vivre de façon indépendante ».

Je vous sais attentif aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées. Que ce soit ce dossier ou un autre, j'espère évidemment que vous continuerez, avec le Gouvernement, justement à avoir cette politique volontariste pour permettre à ces personnes d'avoir le moins de barrières possible au quotidien.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DIT
« CACHÉS » POUR LES RÉSIDENTS EN
MAISON DE REPOS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les difficultés de paiement des frais dit « cachés » pour les résidents en maison de repos ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, vous avez déjà répondu en partie à la question dans la réponse que vous m'avez accordée à la question précédente, mais je vais quand même me permettre de poser ma question.

Le Bureau fédéral du Plan et Énéo viennent de publier les chiffres relatifs au coût moyen d'un loyer dans les maisons de repos.

Le premier constat à tirer réside dans la comparaison entre la pension légale qui s'élève à 1 212 euros et le coût moyen d'un séjour qui avoisine les 1 366 euros en Belgique.

L'étude démontre qu'en moyenne, en Belgique, il en coûtera 150 euros de plus au résident que la pension légale qu'il perçoit. Malheureusement, comme c'est souvent le cas, les femmes sont ici aussi plus pénalisées, puisque la pension mensuelle de certaines femmes s'élève à 971 euros, ce qui porte le différentiel moyen à environ 400 euros.

Bien qu'elle concède que, dans la plupart des structures publiques telles que les CPAS, les prix pratiqués sont plus transparents avec une formule que l'on pourrait qualifier d'*all in*, l'association dénonce également les coûts « cachés » d'un séjour en maison de repos, tels que les frais de coiffeur, pédicure, boissons, et cetera, qui ne sont pas comptabilisés dans le loyer moyen réclamé.

Il faut également ajouter à ces frais les honoraires médicaux, même si ceux-ci sont en partie remboursés par la sécurité sociale et les médicaments.

Ainsi, selon ces chiffres, une personne sur sept n'aurait pas les moyens suffisants pour entrer dans une maison de repos et 10 à 20 % des personnes en maison de repos solliciteraient par ailleurs l'aide des services du CPAS afin de trouver les compléments financiers nécessaires pour payer l'ensemble des frais exposés.

Bien que toutes les solutions doivent être envisagées, il reste primordial pour notre groupe que le Gouvernement agisse afin de garantir tant l'accès financier qu'une qualité de soins et d'encadrement identique pour nos aînés.

Il semblerait que la solution que vous envisagiez, à savoir la révision de la clé de répartition entre les secteurs, ne permettra pas de répondre entièrement à l'accessibilité des maisons de repos. En effet, si cette solution permet d'ouvrir de nouvelles places, elle ne pourra pas nécessairement garantir l'accessibilité financière de celles-ci à toutes les personnes, en particulier les personnes les plus fragilisées.

Par ailleurs, les économies qui seraient ainsi réalisées ne concerneront que les infrastructures. Il semble dès lors primordial que la question de l'accueil de nos aînés soit étudiée dans un cadre plus large englobant également l'ensemble des frais liés au séjour.

Dans le contexte de crise économique que nous connaissons, il est nécessaire d'étudier la question dans sa globalité afin de garantir que le séjour d'une personne âgée en maison de repos ne pénalise pas l'ensemble de la famille en reportant sur les obligés alimentaires les frais qu'une personne ne pourrait supporter seule ou, à défaut, sur les structures d'aide sociale.

Dans la DPR, le Gouvernement s'est engagé à renforcer le contrôle des prix des établissements d'hébergement et d'accueil et à intégrer un certain nombre de suppléments dans le prix journalier d'hébergement.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous les coûts moyens avancés dans la presse ?

Les CPAS ont-ils constaté une augmentation des demandes d'intervention afin de payer le séjour des aînés ?

Au-delà de vos intentions de revoir les normes de répartition entre les secteurs, comment envisagez-vous de renforcer le contrôle et la transparence des prix annoncés dans la DPR ?

Avec la sixième réforme de l'État, la Wallonie dispose maintenant de l'ensemble des compétences relatives aux prix pratiqués dans les maisons de repos. Comptez-vous développer, comme c'était le cas auparavant, au sein du SPF Économie, un tableau reprenant les moyennes des prix pratiqués par province pour les résidents de différentes structures d'accueil pour personnes âgées ?

Enfin, vous avez régulièrement avancé l'hypothèse d'un partenariat public-privé sans en dessiner le contour. Pouvez-vous esquisser ce que recouvre, pour vous, cette notion ? Ne serait-il pas opportun d'envisager également un partenariat public-public ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, merci pour cette question qui va appeler une longue réponse.

J'ai déjà pu rappeler à maintes reprises qu'effectivement la législation wallonne actuellement applicable contient un certain nombre de règles relatives à la publicité obligatoire des prix de séjour en maisons de repos et de leurs suppléments.

Ainsi, l'article 359 9 °b du CWASS dispose, je cite : « De la sécurité du résident quant au prix de l'hébergement et des services, notamment quant au prix journalier de l'hébergement, les services qu'il couvre ainsi que les modalités de son adaptation et le montant de la garantie éventuelle déposée et son affectation ».

Il m'est donc difficile d'entendre parler de frais qui seraient « cachés » dans la mesure où la définition est à ce point large qu'ils peuvent tous, quelque part, être concernés.

Permettez-moi de préciser malgré tout que les citoyens, qu'ils soient en maison de repos ou non, doivent payer des services tels que l'utilisation d'un téléphone ou encore une visite chez le coiffeur ou le pédicure.

Ceci étant dit, il convient certainement de réfléchir aux catégories de suppléments qui peuvent être portées à charge des résidents.

Une disposition décrétole, par ailleurs, encadre le maintien du prix de l'hébergement dans certaines conditions en cas de nouvelles constructions ou de travaux de transformations de l'établissement pour aînés, pour les résidents ou pour les personnes

accueillies avant le début des travaux, pour peu qu'elles y fussent déjà présentes.

Enfin, la majoration du prix de l'hébergement ne peut pas, sur une année civile, dépasser 5 % au-delà de l'indexation des prix à la consommation survenue depuis la dernière augmentation des prix.

Tout nouveau prix doit être notifié au résident ou à son représentant au moins un mois avant son entrée en vigueur. Qui plus est, depuis ce 1er janvier 2015, c'est au ministre régional de tutelle qu'il revient de décider, sur la base d'un dossier administratif étayé, des augmentations de prix qui sont accordées.

Sachant que l'indice des prix à la consommation ne fluctue plus depuis plus d'un an, ou alors seulement à la baisse, il est vrai que les gestionnaires tant publics que privés ont tendance à introduire des dossiers de demandes de hausses de prix.

Enfin, nous connaissons tous la problématique liée au financement des nouvelles infrastructures, tout particulièrement dans le secteur public et, en corollaire, celle du financement du personnel. Dans un contexte de raréfaction des deniers publics qui n'autorisent plus les pouvoirs locaux – et singulièrement les CPAS – à développer les projets de créations de nouvelles maisons de repos, nous sommes contraints de devoir faire preuve d'audace.

Sachant que le manque de lits est déjà criant aujourd'hui et qu'il le sera encore plus dès demain, via l'allongement de la vie de nos citoyens, il nous revient d'être inventifs tout en restant pragmatiques et soucieux de l'équilibre de l'offre arrêtée entre secteurs. Dès lors, il conviendra d'envisager des partenariats qui soient les plus pertinents possible.

Ainsi, il faut rappeler les efforts déjà consentis qui visent à multiplier les services et les prestations pour élargir la variété de prise en charge des aînés, et ce, avec le soutien des pouvoirs publics.

On le dit et on le répète, la volonté première des personnes âgées est de rester le plus longtemps possible au domicile. Il n'y a donc pas de réponse toute simple à votre question, mais des actions multiples qui doivent mener à la création de nouvelles places d'accueil et d'hébergement, également une intensification du soutien aux aides et soins à domicile.

Concernant la publication de statistiques relatives au prix moyen pratiqué par provinces, l'administration de la DGO5 travaille, à l'heure actuelle, à la nouvelle mouture du rapport bisannuel des maisons de repos. Cette problématique fera partie des sujets développés. Je ne doute pas qu'une fois que ce rapport aura été diffusé et porté à la connaissance de chacun, vous comme moi, cela nourrira nombre de questions.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse. J'attendrai ledit rapport pour pouvoir poursuivre un questionnement.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'EXONÉRATION DE TVA DONT BÉNÉFICIE
LE SECTEUR DES MAISONS DE REPOS »**

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA FIN
DE L'EXONÉRATION DE TVA DONT
BÉNÉFICIE LE SECTEUR DES MAISONS DE
REPOS ET DE SOINS »**

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SOUSSION DES MAISONS DE REPOS À LA
TVA ENVISAGÉE PAR LA COUR EUROPÉENNE
DE JUSTICE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Bonni, sur « l'exonération de TVA dont bénéficie le secteur des maisons de repos » ;
- de M. Mouyard, sur « la fin de l'exonération de TVA dont bénéficie le secteur des maisons de repos et de soins » ;
- de Mme Salvi, sur « la soumission des maisons de repos à la TVA envisagée par la Cour européenne de justice ».

La question de Mme Bonni est retirée.

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, comme moi sans doute, vous aurez pris connaissance de l'article, ou vous étiez peut-être au courant avant, au sujet du fameux recours introduit par une maison de repos devant la Cour européenne de justice contre le fait que les maisons de repos sont exonérées de TVA. À l'heure actuelle, elles sont exonérées pour les services de première ligne, c'est-à-dire la facturation relative à l'occupation d'une chambre, par exemple, ou des repas, et cetera, mais également sur un certain nombre de services.

Un cabinet d'avocats visiblement spécialisés a l'air de dire que ce recours pourrait aboutir. Il aurait pour effet que l'exonération de la TVA tomberait tout ou partie, c'est-à-dire que cela pourrait être sur l'ensemble de la facturation des maisons de repos ou uniquement sur certains services.

Si c'est le cas, il y aura une augmentation du coût pour les aînés qui se trouvent dans ces maisons de repos ou dans certaines institutions pour aînés. Par exemple, sur les repas, ce serait une augmentation de 12 %, pour les séjours, une augmentation de 6 %. Vous venez d'aborder le sujet dans la question précédente.

On connaît la difficulté du financement des établissements pour personnes âgées, ce qui pousse parfois déjà ces établissements à augmenter leur prix. S'il y avait encore cette augmentation-là, ce serait encore plus compliqué pour un certain nombre de personnes.

La question est de voir ce qu'il en est. Ce n'est pas à travers deux colonnes dans un article de presse que je peux réellement me rendre compte de la dangerosité de ce recours ou pas. À mon avis, vous en savez beaucoup plus. On annonce une décision pour la fin de l'année. Si vous saviez déjà nous en dire plus à ce stade, ce ne serait pas mal.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, à mon tour, je souhaitais revenir sur cet article de presse qui peut faire froid dans le dos. Vous venez de longuement étayer votre réponse à notre collègue précédente sur le coût des maisons de repos.

Le secteur des maisons de repos est, aujourd'hui, exonéré de TVA. Les résidents ne payent donc pas la TVA sur les frais d'hébergement et les suppléments facturés.

Cet article était relativement interpellant. Tout cela pourrait changer très prochainement. On attend que la Cour européenne de justice se penche sur cette exonération de la TVA dont bénéficie actuellement le secteur des maisons de repos, tout cela sur base d'une plainte déposée par une maison de repos wallonne.

Sur base de précédents arrêts rendus par la Cour européenne de justice, certaines personnes estiment que l'on peut s'attendre à ce que l'exonération de la TVA soit rapidement supprimée, que ce soit de manière partielle ou totale, avec une gradation. Dans un premier temps, ce serait sans doute les services « extra », soit tout ce qui est frais de restaurant, coiffeur, lessive et autres qui pourraient être touchés. Certains pensent qu'il serait possible qu'à l'avenir la TVA soit également appliquée aux services de base des maisons de repos, mais pas aux soins médicaux.

Il faudrait pouvoir appliquer à ces maisons de repos le même taux qui est appliqué actuellement pour les séjours à l'hôtel, à savoir un taux de 6 %.

Il est évident que cette taxation viendrait alourdir de manière plus que substantielle la facture, déjà relativement élevée, des résidents. Un calcul rapide nous laisserait imaginer que le prix par résident – qui est aujourd'hui de 1 500 euros – pourrait passer à 1 800 euros par mois.

C'est d'autant plus interpellant que, pas plus tard que la semaine passée, la presse rapportait que les tarifs en maison de repos avaient, quant à eux, augmenté de presque 11 % entre 2011 et 2014. On l'a dit, les prix en maison de repos augmentent de façon relativement importante, surtout sur les dernières années. Il est évident que si certains de ces services, en plus, sont taxés, la situation deviendra extrêmement critique, surtout pour nos résidents âgés les plus précarisés.

Il semblerait que la Cour européenne de justice devait aborder cette question difficile cette semaine et que la décision devait, quant à elle, être prise avant la fin de l'année, c'est-à-dire dans un délai relativement rapide, avec des conséquences immédiates ; on sait que ce type de décision doit ensuite être appliqué directement.

Monsieur le Ministre, j'aurais souhaité savoir si, à ce stade, vous aviez plus d'informations et de précisions à nous communiquer concernant ces décisions, en tout cas concernant ce débat qui a commencé au niveau européen.

Au niveau de votre administration, une réflexion a-t-elle déjà pu avoir lieu concernant l'impact et les conséquences d'une telle décision sur le secteur au niveau wallon ? Avez-vous déjà des conclusions par rapport à tout cela ?

Je conclurai en sachant que l'impact d'une telle décision ne sera pas ressenti uniquement pour les maisons de repos au sud du pays, mais également au nord du pays. J'aurais souhaité savoir si, à ce stade, des prémices de discussion avaient pu avoir lieu avec vos homologues Bruxellois et Flamand afin, éventuellement – puisque l'on ne doit pas préjuger de la décision – que vous puissiez parler d'une même voix à l'avenir de ce dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les députés, en réponse à vos questions qui portent sur le même sujet, à savoir les conséquences éventuelles d'une décision que pourrait prendre la Cour européenne de justice en matière de TVA dans le secteur des maisons de repos, je souhaite porter à votre connaissance que le texte du Code de la TVA exempte,

conformément aux droits européens, les prestations de services et les livraisons de biens qui sont étroitement liées à l'assistance sociale, à la sécurité sociale et à la protection de l'enfance et la jeunesse effectués par des organismes de droit public ou par d'autres organismes, notamment les organismes qui ont pour mission de prendre soin des personnes âgées, à condition qu'ils soient reconnus comme ayant un caractère social par l'autorité compétente.

Une maison de repos peut donc répondre aux conditions d'exemption prévue par la législation TVA en raison de la mission statutaire qui lui est confiée, en raison du type de public auquel les maisons de repos s'adressent et surtout en raison des conditions véritablement sociales dans lesquelles elles sont exploitées.

Nous attendrons donc que la Cour européenne de justice se prononce sur le sujet. Je vais par ailleurs interpellier les services de la DGO7 afin d'examiner les pistes de préservation de l'exemption qui est, aujourd'hui, de mise ; autant avoir une attitude précautionneuse.

Il va de soi que, si cette décision de la justice européenne devait s'opérer, elle serait vécue comme une révolution par les acteurs de terrain.

N'oublions pas que, si cette décision devait être prise, les maisons de repos pourraient alors aussi récupérer la TVA, tant sur les investissements que sur les prestations assujetties à la TVA, ce qui, vous en conviendrez, aura des répercussions positives sur la trésorerie des établissements.

Quant à l'impact sur le prix, n'oublions pas non plus que le gestionnaire ne pourrait, de toute façon, pas augmenter ses prix de plus de 5 % hors indexation par an, comme le prévoit la réglementation wallonne dont je viens de parler.

Toutefois, je n'ai pas encore de contact personnel avec mes homologues des autres entités à ce sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - J'ai une réplique sous forme de petite question, mais le ministre répondra ou pas s'il a envie. La Région wallonne est-elle partie prenante dans la procédure du recours ?

Vous ne savez pas.

J'entends ce que vous nous dites concernant le Code de la TVA. J'ai envie de dire que c'est de bon augure.

Par rapport à la définition que vous nous avez citée, il faudrait voir s'il n'y a pas une distinction à faire entre le privé et le public. Je n'espère pas parce que le privé fait une mission publique dans ce cadre-là. Si la

décision allait dans le mauvais sens, ce serait une catastrophe.

J'entends bien, c'est une bonne idée que votre administration planche déjà maintenant pour trouver une parade si jamais cela se passait mal. C'est dans ce sens qu'il faut aller.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je comprends que ce soit un dossier délicat, puisqu'il ne faut pas anticiper une éventuelle réponse qui irait dans le mauvais sens. Comme vous l'avez dit, très justement, je vous invite, avec votre administration, à déjà avoir une réflexion sur le sujet, parce que si cela devait arriver, ce serait une véritable révolution au niveau du secteur. J'espère que cela n'arrivera pas, mais il vaut mieux prévenir que guérir.

Nous serons attentifs à la décision d'ici la fin de l'année.

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ABSENCE DE CADASTRE EN MATIÈRE DE DEMANDES AUPRÈS DES MAISONS DE REPOS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'absence de cadastre en matière de demandes auprès des maisons de repos ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE MME TROTTA À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SOUTIEN AUX FEMMES SDF »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le soutien aux femmes SDF ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE TRANSFERT DE L'ALLOCATION POUR L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES (APA) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le transfert de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, avec la sixième réforme de l'État, la gestion de l'aide aux personnes âgées revient à la Région depuis le 1er juillet 2014.

Le Gouvernement a précisé, dans la DPR, sa volonté de saisir cette opportunité pour mettre sur pied une véritable « couverture autonomie » au bénéfice de tous les aînés de Wallonie. Il a également souligné privilégier des réponses concrètes aux situations de dépendance.

Sans vouloir évoquer l'aspect de l'allocation, divers types d'aide peuvent, en effet, être envisagés pour promouvoir l'autonomie de nos aînés, que ce soit au domicile ou en institutions de soins et de repos.

Certaines communes, au niveau local, disposent d'agents renseignant la population en matière de pensions, d'allocations de handicap et d'aide aux personnes âgées. Cette formule présente l'avantage d'offrir un service d'information à la population en matière de droits et services existants. Toutes les communes n'en disposent toutefois pas.

Partant de cette petite cellule locale, ne serait-il pas intéressant de développer le concept et d'en faire un véritable relais citoyen, d'envisager le recoupement de toutes les informations utiles dans le domaine et les dispatcher auprès de ces cellules qui pourraient être développées sur le plan local, soutenues et organisées au départ du régional ?

C'est une idée. Nous pourrions ainsi, au fil du temps, déceler d'éventuels nouveaux besoins et anticiper certains problèmes, en veillant à équilibrer les offres de services, si besoin est.

L'accord institutionnel prévoit une période de transition jusqu'au 31 décembre de cette année, pendant laquelle le SPF Sécurité sociale traite les dossiers. Qu'advient-il du personnel fédéral attaché à cette matière ? Sera-t-il transféré vers la Wallonie ?

Que pensez-vous de cette idée de développer des petites cellules locales évoquées précédemment ? Cela pourrait-il contribuer à développer « la couverture

autonomie » évoquée dans la Déclaration de politique régionale ?

Comment envisagez-vous l'organisation du travail ? Quels sont vos objectifs ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, votre question mêle différentes thématiques et vous me permettez, dès lors, de les sérier.

Tout d'abord, il me semble que les cellules locales dont vous parlez sont les handicots communaux – c'est ainsi qu'on l'a compris – mis en place pour diffuser les informations en matière de handicap. Actuellement, ces services se concentrent sur les compétences actuellement dévolues à la Région wallonne en matière de handicap des personnes de moins de 65 ans.

En ce qui concerne l'APA, qui constitue un complément de revenu à la pension de retraite pour les personnes handicapées de plus de 65 ans, tant les informations aux bénéficiaires que l'introduction des dossiers se font soit via les services communaux, soit via les CPAS, soit via une mutuelle. Les personnes qui en bénéficient actuellement auront donc un droit acquis.

Lorsque l'assurance autonomie sera mise en place – une réflexion est en cours au sein de mon cabinet à ce sujet – en fonction des options prises, il conviendra de mettre sur pied un système permettant d'assurer, à chaque citoyen, ses droits et obligations en la matière.

Pour répondre à l'autre volet de votre question relative au transfert institutionnel de l'APA, il est effectivement prévu de transférer du personnel du SPF Sécurité sociale en charge de l'APA à la Région wallonne, afin d'assurer la continuité du service au terme de la période transitoire. Initialement, cette période transitoire se terminait le 31 décembre 2015, mais, à la demande de la Région flamande et de la Région wallonne, il a été convenu qu'elle serait prolongée d'un an.

Le transfert du personnel se fera conformément à la loi spéciale de réformes institutionnelles et aux protocoles de collaboration qui en découlent, c'est-à-dire, d'abord, suite à un appel à candidatures des volontaires et, ensuite, à défaut de réponses en nombre suffisant, un transfert d'office des agents francophones chargés de ces matières.

À terme, le personnel sera affecté à la future Agence wallonne de la santé, de la protection sociale et des familles, le fameux OIP à venir, où son statut administratif et pécuniaire relèvera du Code de la fonction publique wallonne.

Nous aurons l'occasion d'en débattre prochainement, puisque le décret constitutif de l'agence est actuellement dans sa phase de négociations gouvernementales. Mon objectif est de déposer le décret au Parlement à la rentrée de celui-ci afin qu'il entre en vigueur le 1er janvier prochain.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je n'ai rien de particulier à ajouter, sinon que, comme vous, je suis un municipaliste convaincu, qui croit en l'action de terrain pour atteindre les objectifs initiés par d'autres niveaux de pouvoir.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le processus d'intégration des étrangers ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, lors de la commission du 6 janvier dernier, je vous ai interpellé sur le sujet des cours de français obligatoires pour les primo-arrivants. Dans ma réplique, je vous ai invité à rencontrer le Gouvernement de la Communauté germanophone, étant donné qu'eux aussi envisagent l'instauration de cours obligatoires pour les immigrés. Il me semble que cette proposition a reçu votre faveur, parce que vous hochiez la tête lorsque je vous ai soumis cette idée.

Dès lors, ces échanges de vues ont-ils eu lieu ? Le cas échéant, quels en sont les résultats ? Dans la négative, envisagez-vous de rencontrer vos homologues germanophones ?

Par ailleurs, le Gouvernement de la Communauté germanophone et le Gouvernement flamand se sont rencontrés pour la première fois le jeudi 7 mai afin de précisément discuter du parcours d'intégration. C'est ainsi qu'un groupe de travail réunissant des membres de ces deux entités fédérées se rencontrera dans les prochains mois, en vue d'instaurer ce parcours d'intégration, selon le modèle flamand, en Communauté germanophone, et donc d'harmoniser les procédures.

Fort de cette volonté des deux autres entités fédérées du pays d'adopter le même modèle d'intégration des étrangers, mais aussi du Gouvernement wallon faisant

un pas dans cette direction, envisagez-vous de vous joindre à ce groupe de travail ?

Je pense qu'il s'agit ici de l'occasion idéale pour la Région wallonne, étant donné que les procédures de notre parcours d'intégration sont également mises à jour.

De plus, comme j'ai pu le dire, suite à votre décision d'instaurer des cours obligatoires de français ou d'allemand pour les primo-arrivants, vous allez dans la direction du modèle flamand, si je puis dire.

Pouvez-vous me dire si vous considérez justement le parcours d'intégration « à la flamande » comme un modèle ?

En d'autres mots, comptez-vous, à terme, adopter le même style de procédures, mais bien sûr adapté à la réalité wallonne ?

Pour finir, lors de ma question du 6 janvier dernier, vous avouiez que nombre de questions étaient toujours en suspens, ce que je comprends bien. Dès lors, maintenant que votre cabinet a déjà pu avancer sur cette question, pouvez-vous me dire où en est ce dossier ?

En savez-vous davantage sur les coûts liés à cette mesure ? De quelles natures seront les sanctions ?

Quand ces cours de langue obligatoires seront-ils une réalité en Région wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la mise en place du parcours d'accueil des primo-arrivants se construit progressivement et nécessite un travail minutieux, intégré, pour que celle-ci se fasse dans les conditions optimales.

Je souhaite préciser que la volonté du Gouvernement de rendre obligatoire l'apprentissage du français est, avant tout, une décision qui vise à améliorer l'autonomie des primo-arrivants. L'objectif n'est pas de me rapprocher à tout prix du modèle flamand, qui présente une vision différente de l'intégration et du vivre ensemble. Les enveloppes respectives sont d'ailleurs totalement différentes. Il s'agit d'activer, en Wallonie, le dispositif le plus efficient possible pour un accueil de qualité.

Le calendrier précis pour l'activation de l'obligation de l'apprentissage du français sera lié aux moyens budgétaires disponibles, je ne l'ai jamais caché. Je saisis, en tout cas, à chaque fois que j'en ai la possibilité, toutes les opportunités.

Une première étape est l'augmentation de l'offre de service français en tant que langue étrangère, que je vais augmenter dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de

l'appel à projets 2015 pour les initiatives locales d'intégration, que je suis en train de finaliser.

Par ailleurs, l'estimation des crédits nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins se peaufine, même si la difficulté de quantifier le public visé est réelle. J'ai besoin d'un outil fiable. Les différents centres régionaux d'intégration ont rédigé le cahier des charges de cet outil. Le comité de coordination du parcours d'accueil a travaillé, lors de sa dernière séance, fin mai, sur le test de positionnement et le test de validation. Ces différents éléments, ainsi que la stratégie à appliquer pour l'organisation des activités, permettront de mieux cerner les coûts.

Quant aux sanctions éventuelles, elles seront définies, si nécessaire, lorsque les limites du dispositif seront connues.

Vous me parlez d'un groupe de travail qui vient de se mettre en place, réunissant les membres des entités fédérées, flamande et germanophone, dans le but d'instaurer, en Communauté germanophone, le parcours d'intégration selon le modèle flamand. Aucun contact n'a été pris avec mes services, dans le cadre de ces discussions récentes relatives à ce groupe de travail. Nous allons donc prendre contact nous-mêmes avec nos homologues, pour veiller à ce que les différents parcours soient le plus possible compatibles entre eux. Il ne faudrait pas que ce soit le primo-arrivant qui subisse les incohérences entre les dispositifs. C'est ce que nous avons déjà prévu dans notre parcours d'accueil, qui envisage une dispense pour le primo-arrivant qui avait déjà suivi le module d'accueil en Flandre ou à Bruxelles, et qui disposerait d'une attestation en ce sens.

Le processus d'intégration des personnes étrangères est un vaste chantier. Nous y œuvrons pas à pas, afin d'assurer un dispositif efficient pour assurer un accueil de qualité, processus qui, rappelons-le, sera évalué par le comité de coordination en 2016, au regard des expériences vécues durant les deux premières années du décret.

Nous aurons donc tout le loisir d'en rediscuter ensemble à l'avenir. Je profite de l'occasion pour vous signaler qu'une réunion conjointe du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Communauté germanophone est prévue début du mois de juillet. Cela sera pour moi, probablement, l'occasion d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

Je comprends bien que vous dites que l'on n'utilise pas exactement le modèle flamand pour la Région wallonne. C'est pour cela que j'ai dit aussi que l'on doit l'adapter à la réalité wallonne. Cela me semble très clair.

Il faut un accueil de qualité, comme vous le dites.

Comme je l'ai constaté, le groupe de travail est juste en train de préparer et de finaliser des aspects. Vous avez parlé du test de positionnement et du test de validation qui constituent, à mon sens, des instruments plus concrets pour aller plus loin dans cette démarche.

Je salue vivement aussi votre souhait de prendre contact avec vos homologues des autres entités fédérées. Déjà le 6 janvier 2015, lorsque j'ai posé cette question, vous aviez fait semblant de chercher le contact avec les collègues de la Communauté germanophone. Apparemment, ce n'est pas encore le cas, mais cela est très bien que vous voulez le faire pour la rencontre avec le Gouvernement le 2 juillet, afin de mettre ce point à l'ordre du jour.

Je pense qu'il n'est pas trop tard de trouver une façon plus adaptée et plus concertée pour trouver un modèle qui sera davantage similaire pour toutes les entités fédérées dans notre pays. Je pense que ce serait quand même favorable à tout le monde.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
STRATÉGIE WALLONNE DU RAIL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la stratégie wallonne du rail ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, on le sait, depuis plusieurs mois, les relations entre le Gouvernement fédéral et la Wallonie sont tendues. Les questions ferroviaires apparaissent comme des éléments centraux dans la crispation, que ce soient le Thalys ou les investissements prioritaires. En novembre dernier, il avait été annoncé une rencontre avec la ministre fédérale et que vous vous apprêtiez à identifier, parmi les 18 projets ferroviaires prioritaires que la Wallonie avait présentés au Fédéral sous la précédente législature, ceux qui relèvent de l'essentiel du prioritaire.

Où en est-on quant à l'identification de ces priorités au sein des 18 priorités ?

Selon les informations reçues en avril dernier, l'exercice est maintenant terminé au niveau du cabinet. Des contacts informels ont, en outre, déjà eu lieu avec d'autres cabinets afin d'exposer l'économie générale de la méthode qui a été retenue pour procéder à la priorisation et les résultats de cet exercice.

La proposition sera prochainement déposée sur la table du Gouvernement wallon, pouvais-je lire. Qu'entendez-vous par prochainement ? Quel est votre agenda ?

Vu la sensibilité du sujet, peut-on connaître non seulement le choix, mais aussi la justification du choix et du non-choix parmi les 18 priorités ? S'agit-il de remettre en question la liste retenue par le précédent Gouvernement wallon ? S'agit-il, comme vous le disiez, d'établir un ordre de priorité qui prend en considération des paramètres tels que l'impact d'un projet sur un secteur d'activité économique, l'impact sur l'économie causé par un goulet d'étranglement, l'estimation du coût d'un projet pour atteindre un objectif fixé, l'intégration du projet dans le réseau national et, pour le trafic marchandises dans les corridors de fret retenus par l'Europe, ou encore l'impact sur l'accessibilité domicile-lieu de travail, et cetera ?

Qu'est-ce qui en est sorti concrètement ? Quelle est l'importance de chacun des critères cités dans le choix final du Gouvernement ? S'il n'y a plus un seul euro, même pas pour terminer l'investissement en cours – j'avoue que la question est un petit peu provocatrice – faut-il encore faire des choix ?

Vous disiez que nul ne connaît aujourd'hui, avec précision, l'enveloppe que le Gouvernement fédéral réservera aux projets structurants proposés par les trois Régions dans le nouveau Plan pluriannuel d'investissements 2016-2020. C'est plus qu'inquiétant. Selon vos informations, le Gouvernement fédéral pourrait présenter le nouveau plan particulier d'investissement à l'automne prochain.

Dans l'hypothèse où le Gouvernement fédéral ne respecterait pas les engagements de celui qui l'a précédé ou qu'il modifierait sensiblement la programmation de celui-ci, n'est-ce pas un motif pour évoquer le dossier en Comité de concertation ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Vous êtes manifestement particulièrement bien informé de l'évolution de ce dossier, des contacts qui ont pu avoir lieu entre mon cabinet et d'autres cabinets du Gouvernement. Vous détenez probablement plus d'information que d'autres de mes collègues de ce Gouvernement, à vous entendre.

Je n'ai jamais caché que les 18 dossiers qui avaient été retenus comme étant des projets prioritaires par le précédent Gouvernement n'allaient pas faire l'objet d'une remise en cause. L'objectif n'est pas d'épurer la liste. L'objectif n'est pas d'évacuer quelconque de ces projets ; c'est de pouvoir donner un signal quant à

l'importance respective que la Wallonie lui accorde en fonction d'une série de critères et paramètres, pour asseoir et appuyer son développement socio-économique.

Dès lors qu'il m'est arrivé d'entendre la ministre fédérale de la Mobilité tirer prétexte que l'on ne connaissait pas quelles étaient les réelles priorités wallonnes pour pouvoir justifier la difficulté de répondre à la question « Quels seront les moyens accordés à quels projets ? », partant du principe que les 18 projets prioritaires ne seraient pas finançables dans leur totalité, surtout à la lumière des économies drastiques auxquelles le groupe SNCB est désormais confronté. On pourrait alors dire : « Comme on n'est même plus certains d'avoir le moindre euro dans le futur plan d'investissement, à quoi bon opérer un classement quelconque ? ».

À l'inverse, faire cela serait adopter une posture défaitiste. Or, je préfère de loin considérer qu'en vertu des engagements préalablement formulés, il reste indispensable que des investissements conséquents soient réalisés dans les Régions. En outre, pour éviter que la ministre tire prétexte de ne pas avoir réalisé de classement parmi nos priorités pour entretenir un flou sur les moyens dont nous pourrions bénéficier, je préfère lui octroyer l'information relative aux choix qui auront été arrêtés par le Gouvernement.

Les choses avancent bien, puisque des contacts informels ont encore eu lieu depuis la réponse que j'ai pu procurer à votre question écrite 454. Mon souhait est donc d'arriver avant les vacances, fin juin ou première quinzaine de juillet au plus tard, avec ce dossier sur la table du Gouvernement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - J'entends bien la réponse que le ministre me donne, en nourrissant l'espoir, mais avec peu d'informations sauf une date, que la question va être abordée au Gouvernement vers le mois d'août.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Fin juin, début juillet, d'accord.

Ce serait donc intéressant de ne pas oublier d'associer le Parlement dans ce débat, étant donné que nous n'avons pas seulement débattu l'une ou l'autre fois sur la même question, mais que la question est de nature à intéresser les uns et les autres, dans la mesure où les différentes parties de la Région wallonne vont être confrontées.

Là où je rejoins votre réflexion, c'est que si, à l'heure actuelle, avec le peu de moyens dont on dispose et, surtout, quand on n'est pas sûr d'obtenir les moyens pour réaliser les 18 priorités, en avoir trop c'est ne pas avoir une priorité, finalement. Il vous faut donc faire un choix, il vaut mieux partir sur des projets qui peuvent

être effectivement financés sur base de moyens dont on disposerait, plutôt que de nourrir l'espoir par rapport à un ensemble de projets et de constater cinq ans, dix ans plus tard que tous les projets n'ont pas pu être menés à bonne fin par manque de moyens.

Reste aussi la question, peut-être dangereuse à poser dans un contexte public : quels moyens la Région mettra-t-elle à contribution pour appuyer les demandes en matière de priorités qu'elle mettra sur la table ?

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DYSFONCTIONNEMENT DES RADARS
TRONÇONS »**

**QUESTION ORALE DE MME MOINET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
CAMÉRAS DE RECONNAISSANCE
AUTOMATIQUE D'IMMATRICULATIONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Morreale, sur « le dysfonctionnement des radars tronçons » ;
- de Mme Moinnet, sur « les caméras de reconnaissance automatique d'immatriculations ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, j'apprenais il y a quelques jours, par l'intermédiaire de la presse, que les radars tronçons ne reconnaissent visiblement pas les plaques personnalisées. À l'heure actuelle, il existe environ un millier de ces plaques. Pourtant, il semblerait que les radars tronçons, qui permettent de mesurer la vitesse sur un tronçon limité qui fait l'objet d'un projet-pilote en région liégeoise, ne puissent les reconnaître.

Ces conducteurs pourraient donc avoir potentiellement des comportements inciviques, sans pour autant être inquiétés. J'espère que ce millier de personnes concernées ne le fait pas, mais ce serait le cas. Si c'est vrai que ce phénomène touche principalement la Flandre où ces radars sont plus nombreux, il reste important de s'assurer de leur bon fonctionnement.

Le programme de traitement mis en cause pour la lecture des plaques personnalisées est-il maintenant entièrement opérationnel ? Peut-on corriger ce

manquement ? À partir de quand les radars, et celui principalement qui nous concerne en Région wallonne, seront-ils pleinement opérationnels ? Je pense notamment, comme je l'ai dit, au radar tronçon qui est installé dans le tunnel de Cointe et toujours en phase de test.

Pourriez-vous m'informer sur les résultats fournis par ce radar ? Quand cette phase de test se terminera-t-elle ? Souhaitez-vous installer le cas échéant, si l'évaluation est positive, de nouveaux types de radars tronçons sur notre territoire wallon ? Enfin, pour quand peut-on espérer cette régularisation ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, suite à une information parue dans la presse du nord du pays, le ministre fédéral de l'Intérieur a reconnu que les caméras de reconnaissance automatique d'immatriculation – les ANPR – éprouvaient des difficultés à détecter certaines plaques d'immatriculation personnalisées. Ce type de caméra est utilisé sur les radars-tronçons et actuellement un seul, installé dans le tunnel de Cointe à Liège, est installé en Wallonie. Cependant, vous avez exprimé le souhait de développer ce type de radars sur nos autoroutes à partir de 2016.

Avez-vous pu prendre des assurances du côté du Fédéral afin de vous assurer que le problème serait réglé avant la mise en place des nouveaux radars tronçons ? Si les caméras de type ANPR ne pouvaient être adaptées, d'autres types de caméras pourraient-ils être installés ? Dispose-t-on à votre connaissance d'une idée de la proportion de véhicules échappant aux contrôles ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames les députées, les informations parues dans la presse au sujet de la reconnaissance des plaques d'immatriculation personnalisées sont exactes, mais seulement en partie. Tous les systèmes ANPR actuellement en place ne reconnaissent pas certaines plaques personnalisées. D'après les renseignements que j'ai obtenus, il n'est, en effet, techniquement pas possible qu'un système ANPR lise une plaque de moins de trois caractères. Il n'est également pas concevable de créer un radar tronçon autrement qu'avec des caméras ANPR.

Le radar tronçon est, en effet, basé sur l'identification univoque des véhicules en entrée et en sortie d'une zone contrôlée. Les caméras ANPR servent donc à deux fonctions : elles prennent une photo du contrevenant, mais surtout elles identifient le véhicule au moyen de sa plaque en marquant très précisément le temps horaire de cette prise de mesure. C'est ensuite en déterminant la vitesse moyenne par la différence de

temps des deux prises d'identification de la plaque du même véhicule en entrée et en sortie du tronçon que l'on peut conclure éventuellement à une infraction.

Pour identifier un véhicule de manière univoque, le système ANPR utilise donc la plaque d'immatriculation, mais il doit être sûr que ce qu'il prend en compte soit bien une plaque. En effet, d'autres symboles visibles peuvent être comparables. Pensons aux plaques additionnelles de camion qui dédoublent la plaque d'immatriculation – c'est notamment le cas sur les camions espagnols – le marquage publicitaire, le nom d'une firme, un numéro de véhicule, d'une flotte professionnelle, et cetera.

Une plaque doit donc être une suite de minimum cinq lettres ou chiffres, voire trois caractères pour les systèmes les plus modernes, dans un cadre avec une bordure. Si ces conditions ne sont pas réunies, le système ANPR ne peut identifier avec certitude qu'il s'agit d'une plaque d'immatriculation. Le fonctionnement est inné au principe de radar tronçon.

Pour en revenir au radar tronçon de Cointe, celui-ci n'est pas en phase de test, il est pleinement opérationnel, soyez donc vigilantes. Cependant, son analyse ne permet pas de détecter les plaques en dessous de cinq caractères. Un upgrade de son système ANPR pour arriver à la limite technique des trois caractères est envisagé, mais il ne faut pas perdre de vue que le système devra être homologué.

Il y a environ 10 000 plaques personnalisées pour 7 millions de véhicules immatriculés en Belgique, soit une proportion d'environ 0,14 %. Je précise que si les plaques personnalisées de moins de trois caractères ne sont pas reconnues par les caméras ANPR, elles n'échappent néanmoins pas aux autres radars.

Il est évident que, sur des portions d'autoroutes accidentogènes, le contrôle de trajet donne des effets positifs durables sur le comportement au volant et induit davantage de sécurité, donc une diminution notable des accidents. Cependant, préalablement au choix de ces secteurs à équiper en Wallonie, il serait raisonnable de revoir les conditions d'octroi de plaques personnalisées, en obligeant d'avoir un nombre minimum de caractères. Je vais m'autoriser à écrire en ce sens à l'Autorité fédérale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Quand je disais en phase de test, c'est parce que je pensais que, sur le plan légal, il fallait des dispositifs particuliers, et que comme il était en phase pilote, cela pouvait fonctionner. C'est de ce point de vue là, pas du point de vue opérationnel. Je me réjouis que l'on puisse essayer de modifier et d'améliorer le dispositif, parce qu'il ne faudrait pas qu'il

y ait une impunité. Je retiens, pour le clin d'œil, que l'on pourrait écrire « Max Forever », mais pas « MP ».

(Rires)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Même si l'adaptation technique semble importante, j'espère que le logiciel pourra être rapidement adapté et reprogrammé en tenant compte des nouveaux standards, l'objectif étant que tous les propriétaires de véhicules puissent être identifiés et sanctionnés en cas de fraude de roulage.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ACCIDENTS IMPLIQUANT DES POIDS
LOURDS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les accidents impliquant des poids lourds ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
DIFFÉRENCE DES SANCTIONS EN MATIÈRE
DE ROULAGE ENTRE LES WALLONS ET LES
FLAMANDS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la différence des sanctions en matière de roulage entre les Wallons et les Flamands ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, un récent rapport de l'IBSR sur la pratique des examens médicaux et psychologiques en cas de déchéance du droit de conduire révèle de nouvelles inégalités entre conducteurs flamands et wallons.

L'étude, menée en 2012 sur près de 1 700 dossiers dont la majorité liée à la conduite sous l'influence de l'alcool, démontre que les peines prononcées par les tribunaux du sud du pays sont moins sévères que celles infligées au nord.

Ainsi, en Wallonie, le montant moyen de l'amende est de 809 euros contre 1 514 euros en Flandre. La différence est flagrante également en ce qui concerne la durée de déchéance du droit de conduire. C'est trois semaines en moyenne au sud, trois mois en moyenne au nord. C'est clair que les Wallons sont punis moins sévèrement.

Je suis conscient qu'il s'agit d'une matière qui relève du pouvoir judiciaire. Les juges, et c'est heureux, ont la faculté de moduler la sanction, notamment en fonction des revenus, tant qu'elle reste dans les limites fixées par la loi. Il n'empêche qu'une telle différence, dans les pratiques des tribunaux du nord et du sud, est interpellante. Il en va de la sécurité sur nos routes et de la lutte contre les chauffards.

Comment interprétez-vous les chiffres cités dans ce rapport ? Êtes-vous, comme moi, interpellé ? Au-delà des critères socioéconomiques qui peuvent expliquer certaines différences, ne pensez-vous pas que l'on soit encore trop laxiste en Wallonie ? Comptez-vous, à votre niveau, intervenir dans ce dossier, notamment par exemple auprès des tribunaux, voire même auprès du ministre de la Justice ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, comme vous, je constate ces déclarations de l'IBSR. Pour les personnes candidates qui se présentent à des examens médicaux et psychologiques en cas de déchéance du droit de conduire, les peines prononcées par les tribunaux wallons seraient moins sévères en Flandre, tant pour ce qui concerne le montant de l'amende qu'au niveau de la durée de la déchéance du droit de conduire.

Je vous invite à poser ou à faire poser votre question au ministre de la Justice, car vous avez vous-même reconnu que c'était de son ressort. Il n'est pas dans mes missions de l'interpeller directement et je ne me permettrais pas de mettre en doute la justice avec un indice présumé d'inégalité communautaire des peines prononcées.

Par ailleurs, il s'agit d'un public très ciblé. Tous les condamnés ne se voient pas infliger la peine de se présenter à des examens médicaux et psychologiques à l'IBSR pour éventuellement récupérer leur permis de conduire. De plus, la décision finale de l'IBSR suite à ces examens médicaux et psychologiques montre, elle aussi, des différences entre les Régions : 78 % des Wallons sont déclarés aptes sans condition pour seulement 63 % des Flamands.

Doit-on soupçonner pour autant l'IBSR d'inégalité communautaire dans cette décision finale ? Toujours dans ce même rapport, l'IBSR montre clairement qu'il y

a des explications par des caractéristiques sociodémographiques des candidats aux examens : le genre masculin, faible formation, vivant généralement seul, âge moyen.

Bref, je ne fais pas une lecture communautaire des déclarations de l'IBSR.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous. Je trouve que c'est interpellant, car je peux comprendre que les amendes infligées soient moins élevées en Wallonie et en particulier dans le Hainaut – je n'invente rien, c'est ce que dit ce rapport – parce que les juges tiennent compte des revenus. Ce serait idiot d'imposer la même amende à un patron d'entreprise qui gagne bien sa vie et un chômeur ou un ouvrier, il est sûr qu'il faut tenir compte des revenus. Par contre, je ne comprends pas du tout que la durée moyenne du retrait de permis soit de trois semaines en Wallonie et de trois mois en Flandre en moyenne. Je pense que c'est un mauvais signal. Je sais à qui je m'adresse, vous n'en êtes pas le responsable, mais cela m'a interpellé et je voulais avoir votre sentiment à ce sujet.

J'ai peur que l'explication soit avant tout culturelle, que cela soit une question de mentalité. En Flandre, je m'y rends régulièrement, car j'habite à cinq kilomètres, on ne badine pas avec la sécurité routière, c'est comme cela, c'est dans les mœurs, c'est une question de mentalité. Un chauffeur qui va rouler trop vite va être soumis à un fort contrôle social, ce n'est pas accepté en Flandre et ce chauffard sera unanimement critiqué. Par contre, j'ai l'impression qu'en Wallonie, on a tendance – ne faisons pas une généralisation, et les mentalités peuvent évoluer, on le voit en France – à se montrer encore trop compréhensif.

Je pense qu'il faudrait jouer là-dessus, faire en sorte que l'on essaie de changer ces mentalités et faire

comprendre que, lorsque l'on roule trop vite ou sous l'influence de l'accord, l'on peut tuer des personnes et que ce n'est pas acceptable.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PANNEAUX ANTI-GPS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux anti-GPS ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE
MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU
PATRIMOINE, SUR « LE PORT OBLIGATOIRE
D'UN GILET FLUO PAR LES MOTARDS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le port obligatoire d'un gilet fluo par les motards ».

La question est retirée.

Mme la Présidente. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 15 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Jean-Pierre Denis, PS
M. Benoît Drèze, cdH
Mme Véronique Durenne, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
M. Olivier Maroy, MR
Mme Isabelle Moinnet, cdH
Mme Christie Morreale, PS
M. Gilles Mouyard, MR
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Christine Poulin, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. Patrick Prévot, PS
M. André-Pierre Puget, PP
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Vincent Sampaoli, PS
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ANPR	Automatic Number Plate Recognition
APA	aide aux personnes âgées
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BEP	Bureau économique de la Province de Namur/Agence de développement économique durable en Province de Namur
CA	Conseil d'administration
CAP	contrat d'adaptation professionnelle
CAWaB	Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles
CCT Qualiroutes	cahier des charges types Qualiroutes
CET	Centre d'enfouissement technique
CHAC	Carrefour Hépatites – Aide et contact
CHPLT	Centre Hospitalier « Peltzer-La Tourelle »
CO ₂	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DMG+	Dossier Médial Global Plus
DPR	Déclaration de politique régionale
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DPR	Déclaration de politique régionale
DUS	dispositif d'urgence sociale
ETA	entreprises de travail adapté
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GPS	Global Positioning System
HAP	Hectolitre d'alcool pur
I.P.W.	Institut du patrimoine wallon
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL
ICN	Institut des comptes nationaux
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MR	maison de repos
MRPA	maison de repos pour personnes âgées
MRS	maison de repos et de soins
O.N.E.	Office de la Naissance et de l'Enfance
OIP	organismes d'intérêt public
ONSS	Office national de sécurité sociale
OWD	Office wallon des déchets
PCB	polychlorobiphényles
PFI	Plan Formation Insertion
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissements
PPP	partenariat public-privé
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RER	Réseau Express Régional
RIS	revenu d'intégration sociale

SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCL	Université catholique de Louvain
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
ZAE	zone d'activité économique